Année 1991. – N° 55 [4] A. N. (C. R.)

ISSN 0249-3088
0242-6765

Jeudi 20 juin 1991

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(96e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

4e séance du mercredi 19 juin 1991

LuraTech
www.luratech.com

JOURNAL OFFICIEL

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Opposition à une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 3371).

2. **Rappels au règlement** (p. 3371).

MM. Alain Madelin, Gérard Gouzes, Charles Millon, Edmond Alphandéry, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3375)

3. **Conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 3375).

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

MM. Bernard Bosson,
Jean-Claude Lefort,
Mme Michèle Alliot-Marie,
MM. Jean-Marie Caro,
François Hollande.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les commmunautés européennes.

Suspension et reprise de la séance (p. 3393)

M. Jean-Pierre Brard,
Mme Nicole Catala,
MM. Alain Madelin,
Guy Lordinot,
Adrien Zeller,
Alain Lamassoure.

Mme le ministre.

Clôture du débat.

4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3406).

5. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 3406).

6. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée par le Sénat** (p. 3406).

7. **Ordre du jour** (p. 3406).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le préaident. La séance est ouverte.

1

OPPOSITION A UNE DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. J'informe l'Assemblée que le président du groupe Union pour la démocratie française a fait opposition à l'examen du projet de loi relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse, selon la procédure d'adoption simplifiée.

En conséquence, l'examen de ce projet, inscrit à l'ordre du jour du mardi 25 juin 1991, ne donnera pas lieu à l'application de cette procédure.

2

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le préaident. La parole est à M. Alain Madelin, pour un rappel au réglement.

M. Alain Madelin. Monsieur le président, mon rappel au réglement est fondé sur l'article 61.

A l'issue de la précédente séance, il a été procédé à un vote sur un texte important : le projet de loi portant réforme hospitalière. Ce vote nous est apparu acquis dans des conditions frauduleuses. C'est ce que je vais essayer de démontrer maintenant. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

En effet, nous avons constaté avant ce vote que, sur nos bancs, avait disparu un certain nombre de clés...

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Gérard Gouzes. C'est Millon qui les avait prises !

M. Alain Madelin. ... et que, sur d'autres bancs, l'authenticité de certains pouvoirs était suspecte – et je n'en dis pas plus.

M. Alain Calmat. Enfin ! C'est incroyable !

M. Guy Bêche. Mais de quel droit dites-vous ça ?

M. Alain Madelin. Avant que l'on procède à ce vote, nous voulions donc que soit vérifiée,...

M. Claude Bartolone. C'est signé !

M. Alain Madelin. ... et c'était normal, l'authenticité de ces pouvoirs...

M. Gérard Gouzes. Ridicule !

M. Alain Madelin. ... – lesquels posent un vrai problème de règlement, mais je le laisse de côté pour l'instant – et nous voulions réparer, le cas échéant, l'omission de ces clés.

M. Guy Bêche. Il fallait voter !

M. Alain Madelin. En effet, ce texte était important et il nous paraissait devoir faire l'objet d'un vote clair qui ne puisse en aucun cas être suspecté de fraude.

M. Guy Bêche. Il est clair !

M. Claude Bartolone. Madelin, c'est la Metro Goldwyn Mayer !

M. Alain Madelin. Or, la précipitation avec laquelle le président de notre Assemblée a refusé, avant le vote, les rappels au règlement qui étaient demandés par l'opposition, en l'occurrence par moi-même et les présidents de groupe, est venue conforter la légitime suspicion qui était la nôtre. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Alain Calmat. C'est vous qui avez manqué de courage !

M. Alain Madelin. Et voilà pourquoi j'ai pu dire, il y a un instant,...

M. Guy Bêche. Lisez *Le Canard enchaîné* de ce matin !

M. Alain Madelin. ... que l'on pouvait présumer que ce vote avait été acquis à la suite de manœuvres frauduleuses...

M. Alain Calmat. C'est vous qui les avez faites !

M. Alain Madelin. ... et ce n'est pas la première fois. En effet, sur la réforme communale, déjà,...

M. Guy Bêche. Il n'y a pas de réforme communale !

M. Alain Madelin. ... et au vu de tout le monde, un vote a été acquis à la suite de manœuvres frauduleuses. Tous les observateurs l'ont reconnu. Le vote a néanmoins, hélas ! été acquis.

M. Gérard Gouzes. C'est M. Méhaignerie qui avait enlevé les consignes écrites !

M. Alain Madelin. Par deux fois, cette Assemblée a été l'objet de manœuvres frauduleuses.

M. Alain Calmat. C'est vous qui avez fraudé !

M. Alain Madelin. Je dis que c'est grave dans la mesure où le président de notre Assemblée s'est attaché à essayer de donner une meilleure image de la démocratie parlementaire...

M. Claude Miqueu. Avec vous, c'est difficile !

M. Alain Madelin. ... d'une part, en essayant d'en revenir, autant que faire se peut, au vote personnel, c'est-à-dire à un vote qui ne soit pas entaché de suspicion – et ce n'est pas le cas de celui qui motive mon rappel au règlement –, et, d'autre part, en annonçant un certain nombre de réformes destinées à donner une meilleure image de notre Assemblée.

M. Didier Migaud. Vous en donnez une mauvaise image !

M. Alain Madelin. Par deux fois, en quelques mois, à la suite de manœuvres du Gouvernement et de sa majorité, appuyées, semble-t-il, par la présidence de l'Assemblée, des votes ont été acquis de façon frauduleuse ! C'est trop !

M. Guy Bêche. Dans la bouche de M. Madelin, il y a des mots qui n'ont pas de sens !

M. Alain Madelin. Et puisque nous allons maintenant parler de l'Europe, je ferai remarquer que M. Fabius, qui est de temps en temps de passage à Strasbourg, aurait dû apprendre que, dans l'enceinte du Parlement européen, jamais de tels événements n'auraient pu se produire. Il me paraît grave que le président de notre assemblée ait contribué à donner cette image ternie de notre démocratie parlementaire et se soit prêté à ces manœuvres frauduleuses. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat. Vous êtes mauvais perdant !

Lurotech www.lurotech.com

M. Claude Bartolone. Votre intervention est scandaleuse. Vous avez traumatisé les vôtres !

M. Pierre Micaux. Vous, messieurs, vous n'avez pas de quoi être fiers !

M. Claude Bartolone. Il n'y a qu'à voir comment vous avez traité les vôtres !

M. Alain Calmat. Vous les avez terrorisés !

M. Jean-Pierre Brard. On manie la barre de fer mieux que les mots...

M. le président. Chers collègues, la séance s'annonce longue. Je souhaiterais que nous ne l'allongions pas encore. Mais je vais donner la parole à ceux qui me la demandent.

La parole est à M. Gérard Gouzes, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Gouzes. Depuis des heures, M. Madelin et M. Millon ne cessent de ridiculiser le Parlement.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est vous !

M. Edmond Alphandéry. Quel article du règlement invoquez-vous ?

M. Gérard Gouzes. Mais tout cela n'est qu'une tempête dans un verre d'eau.

Plusieurs députés du groupe socialiste. M. Gouzes a raison.

M. Didier Migaud. Et même une tempête dans un dé à coudre !

M. Gérard Gouzes. Chez nous, dans le Sud-Ouest, il y a des parties de rugby...

M. François Rochebloine. Carton rouge !

M. Gérard Gouzes. ... et lorsqu'une équipe perd, parfois, comme c'est votre cas aujourd'hui, elle a tendance à en imputer la responsabilité à l'arbitre : il a mal sifflé,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Voilà !

M. Gérard Gouzes. ... l'essai n'a pas été pointé...

M. Guy Bêche. Les chaussures ont glissé !

M. Gérard Gouzes. Bref, vous êtes en position de faiblesse. Certains de vos amis ont accepté ce texte, parce que c'est un bon texte *(Exclamations sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre),...*

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut rien exagérer !

M. Gérard Gouzes. ... et c'est cela que vous n'admettez pas.

M. Pierre Micaux. Pourquoi êtes-vous intervenus sur les clés ?

M. Claude Bartolone. Vous, vous savez très bien où elles étaient !

M. Gérard Gouzes. Nous, nous travaillons pour la France. Un point, c'est tout. Vous, vous faites constamment de la politique politicienne. Vous ne cherchez pas à approuver tel ou tel argument de fond. Vous ne cherchez que des arguments de forme.

Soyez sportifs. Vous avez perdu. C'est fini. Un peu de sérieux maintenant. Monsieur le président, reprenons nos travaux. Je crois que c'est ce que la France attend. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste – Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Micaux. Laissez les clés à leur place, cela suffira !

M. Guy Bêche. Vous êtes devenus tellement anti-européens, à droite, que vous retardez le débat sur les conférences intergouvernementales ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Bartolone. Vous savez très bien où étaient ces clés, monsieur Micaux ! Et c'est ce qui vous gêne ! Vous avez peur de vous faire réprimander par Chirac !

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je n'aurai pas l'outrecuidance qu'ont certains de mes collègues de sourire ou de plaisanter sur ce qui s'est passé cet après-midi !

Un député du groupe socialiste. Si, il y a de quoi !

M. Charles Millon. Monsieur Gouzes, sachez que nous ne sommes pas des fanatiques de la politique politicienne. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzes. Nous n'avions pas remarqué !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Non, pas des fanatiques, des experts !

M. Jean-Pierre Brard. Des orfévres !

M. Charles Millon. Si vous étiez un peu attentif aux travaux du Parlement, vous sauriez que le groupe Union pour la démocratie française a déposé une proposition de loi sur la réforme hospitalière et qu'il a demandé tout à fait officiellement qu'elle soit mise en discussion commune avec le projet de loi.

M. Alain Calmat. Il y en avait déjà une à discuter !

M. Charles Millon. Contrairement aux engagements qui ont été pris soit par le gouvernement Rocard, soit par le gouvernement Cresson, soit par le président de l'Assemblée, cela nous a été refusé. Comme quoi, en réalité, le Parlement ne présente pas à vos yeux beaucoup d'intérêt. Comment pouvez-vous dire que vous attachez du prix aux propositions de loi, alors que vous ne vous intéressez qu'à celles du parti socialiste, les seules, jusqu'à maintenant, à avoir été mises en discussion ? Ce qui démontre que vous avez une conception de la démocratie qui ne s'appuie que sur la dictature de la majorité. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Micaux. C'est du sectarisme !

M. Charles Millon. Pour nous, le respect de la minorité, c'est la priorité.

M. Claude Bartolone. Rendez-nous Gaudin !

M. Alain Calmat. Et entre 1986 et 1988, combien de propositions de loi socialistes ont été inscrites à l'ordre du jour ?

M. Pierre Micaux. Va faire du patin à glace !

M. Alain Calmat. C'est intelligent !

M. Charles Millon. Deuxièmement, vous ridiculisez le Parlement. Depuis 1958, jamais il n'y a eu d'incident au moment des scrutins. Relisez l'histoire du Parlement, vous verrez que c'est vous qui avez créé cette scélérate habitude.

M. Claude Bartolone. C'est vous qui provoquez !

M. Charles Millon. Comme le rappelait mon collègue M. Madelin, la première fois, vous l'avez fait pour le vote de la loi Joxe-Marchand : vous êtes allés arracher des clés des mains de collègues de l'opposition pour pouvoir obtenir un vote favorable ! *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas vrai !

M. Charles Millon. Vous avez recommencé aujourd'hui.

M. Alain Calmat. Menteur !

M. Guy Bêche. Farfelu !

M. Charles Millon. Vous savez que vous ne vous maintiendrez au pouvoir que par des escroqueries, même habillées de légalité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Calmat. Personne ne vous croit !

M. Guy Bêche. Farfelu !

M. le président. Monsieur Bêche, laissez parler vos collègues !

M. Guy Bêche. Gaudin avait de l'allure au moins !

M. Claude Bartolone. Et du style !

M. Charles Millon. Ce sont des incidents graves, car ils aboutissent à des votes frauduleux. D'ailleurs, le président de l'Assemblée nationale l'a lui-même reconnu lors d'une réu-

Lura Tech www.luratech.com

nion de la conférence des présidents et lors d'une réunion de bureau, comme en témoigne le procès-verbal : « Considérant qu'actuellement le système des pouvoirs de notre assemblée...

M. Gérard Gouzes. Chicaneur !

M. Charles Millon. ... ne pouvait être retenu pour nos délibérations futures... » Il a lui-même regretté – au sens juridique du terme, c'est-à-dire avec une certaine gravité – le vote sur la loi Joxe-Marchand. Il avait alors demandé un contrôle des pouvoirs. Or, cette demande est restée un vœu pieux puisque, malgré la requête des trois présidents de groupe de l'opposition, il n'y a pas eu contrôle des pouvoirs. Vous n'aviez peut-être pas la conscience très tranquille pour effectuer ce contrôle et vérifier l'authenticité des pouvoirs.

Monsieur le président, je me tourne vers vous.

Je vous demande de transmettre à M. Fabius une requête : qu'il mette en concordance ses discours et ses actes. Il nous a demandé de lutter contre l'absentéisme et nous a fait une proposition : le vote personnel. Il était au fauteuil présidentiel cet après-midi. Il avait la possibilité de réunir immédiatement la conférence des présidents pour demander un vote personnel qui aurait été incontestable.

M. Guy Bêche. Vous avez tout fait en première lecture pour que ce vote n'ait pas lieu car vous avez peur du vote personnel !

M. Charles Millon. J'ajoute que M. le président Fabius avait proposé que, en première lecture, la réforme hospitalière fasse l'objet d'un vote personnel. Il avait la possibilité de demander que ce vote soit organisé mardi prochain, dans la sérénité et dans la gravité. Il ne l'a pas fait parce qu'il savait que vous étiez minoritaires *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre)* et que la réforme hospitalière n'aurait pas été votée. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas vrai !

M. Alain Calmat. Vous avez été battus et vous ne l'acceptez pas !

M. Charles Millon. En réalité, vous avez porté atteinte à la dignité de l'Assemblée. Vous préférez des votes frauduleux pour pouvoir installer votre pouvoir.

Je me tourne maintenant vers vous, madame le ministre délégué aux affaires européennes, qui êtes au banc du Gouvernement...

M. Jean-Claude Lefort. Elle n'y est pour rien !

M. Didier Migaud. Elle est digne, elle, au moins !

M. Charles Millon. ... et vous présente une requête. Je ne sais si, ce soir, la sérénité est telle que l'Assemblée puisse aborder un débat aussi important que l'union politique et l'union économique et monétaire. C'est pourquoi je vous suggère de reporter purement et simplement ce débat à demain matin. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. – Protestations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Guy Bêche. Ce n'est pas de la politique politicienne, cela ?

M. Charles Millon. Vos ricanements n'y changeront rien, messieurs !

M. Gérard Gouzes. Un rappel au règlement ne dure pas plus de cinq minutes !

M. Charles Millon. Aujourd'hui il y a eu une atteinte à l'image de l'Assemblée de par la faute des socialistes.

Et eux qui s'enveloppent dans la robe de la démocratie, l'ont aujourd'hui violée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. Gérard Gouzes. On a vu votre volonté de passer au vote !

M. Alain Calmat. Personne ne vous croit, monsieur Millon !

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, pour un rappel au règlement.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, je tiens à m'associer très simplement à la protestation de mes collègues de l'U.D.F., M. Madelin et M. Millon.

La façon dont a eu lieu le vote sur la loi hospitalière n'est pas convenable. Je le dis comme je le pense. Cela ne correspond à rien du tout.

M. Guy Bêche. Mais si ! A une majorité !

M. Alain Calmat. Vous avez été battus !

M. Edmond Alphandéry. J'y insiste, cela ne correspond à rien du tout : 286 voix ne font pas la majorité absolue.

M. Guy Bêche. Sur 316 votants, c'est une majorité !

M. Alain Calmat. Soyez fairplay !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur Bêche, demandez la parole pour un rappel au règlement ! Le mien est fondé sur l'article 61 du règlement de l'Assemblée nationale.

M. Alain Calmat. On n'a pas de leçon à recevoir de vous !

M. Guy Bêche. Le cinéma que vous avez fait n'était pas beau !

M. Pierre Micaux. Comment sont revenues les clés ?

M. Alain Calmat. Vous n'êtes pas fairplay !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, dans cette assemblée, non seulement les votes se déroulent dans des conditions pour le moins discutables, mais en plus nous ne pouvons plus nous exprimer !

M. Gérard Gouzes. Il n'y a que vous qui parlez !

M. Edmond Alphandéry. Nous parlons, mon cher collègue, parce que les circonstances dans lesquelles ce « vote » s'est déroulé ne sont pas convenables. Je pèse mes mots !

M. Gérard Gouzes. Parce que vous avez perdu !

M. Alain Calmat. Vous vous êtes assis sur les pupitres !

M. le président. Mes chers collègues, écoutez l'orateur, je vous prie !

M. Edmond Alphandéry. J'étais présent en séance. Que s'est-il passé ? Certains de nos collègues, notamment M. Madelin et M. Millon, ont levé la main tenant le règlement de l'Assemblée nationale pour faire une demande de rappel au règlement. Or, je n'ai pas vu – voilà treize ans que je siège dans cette assemblée – un président refuser à un parlementaire un rappel au règlement !

M. Alain Calmat. L'objet était douteux !

M. Edmond Alphandéry. On peut le refuser lorsqu'il invoque un motif qui n'est pas justifié !

M. Fabius n'a pas pu vérifier que tel était le cas puisqu'il n'a pas donné la parole à nos collègues ! Tout simplement parce qu'il n'a pas voulu la leur donner. Et tous ceux qui étaient en séance ont pu constater combien M. Fabius était gêné de ce viol manifeste de notre règlement.

C'est pour protester contre ce viol de notre règlement que nous avons, à une immense majorité sur ces bancs, décidé de ne pas participer au vote. Donc, le vote qui a eu lieu n'a rigoureusement aucune signification juridique. J'en veux pour preuve que, si, sur tous les bancs de l'Assemblée, nous avions voté comme nous souhaitions le faire, la loi hospitalière aurait été repoussée ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

C'est la raison pour laquelle, monsieur le président, au nom de mon groupe, je vous demande de transmettre au président de l'Assemblée nationale non seulement cette protestation mais une requête.

Au nom du groupe de l'Union du centre, je demande la convocation du Bureau de l'Assemblée nationale, sur cette affaire...

M. Pierre Micaux. Tout à fait !

www.lureauchon

M. Edmond Alphandéry. ... pour en souligner la gravité et afin qu'un tel incident ne puisse pas se reproduire.

Pour bien marquer la solennité de cette affaire, je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'un quart d'heure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Alain Calmat. Si nous avions craint que la loi puisse être repoussée, nous aurions eu recours au 49-3 !

M. le président. Chers collègues, chacun s'est exprimé.

M. Guy Bêche. Pour dire ce qu'ils avaient à dire, ils auraient mieux fait de se taire !

M. le président. Monsieur Bêche, on vous a beaucoup entendu, mais vous n'avez jamais demandé la parole !

Chers collègues, j'étais moi-même en séance, non pas à cette place, mais dans l'hémicycle, lorsque le vote s'est produit. Je sais donc ce qui s'est passé.

Je retiens du rappel au règlement de M. Madelin que des clefs auraient disparu, auraient été subtilisées.

M. Guy Bêche. Ce n'est pas vrai !

M. Pierre Micaux. Comment sont-elles revenues ?

M. le président. Il demande qu'il en soit fait état. Je transmettrai bien évidemment au président de l'Assemblée nationale sa requête soit en conférence des présidents, soit en réunion du Bureau.

M. Charles Metzinger. Qu'est-ce qui prouve qu'ils ne les ont pas enlevées ?

M. le président. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'un tel incident se produit, comme il l'a rappelé.

Je transmettrai également au président la deuxième requête dont je suis saisi par le groupe U.D.C. : une réunion du Bureau.

Pour ce qui est du vote qui a eu lieu, chacun a son interprétation et chacun est libre de l'exprimer.

J'ai moi-même vécu cet instant. J'ai cru comprendre qu'avant la longue interruption de séance, consécutive à la demande de vérification du quorum, le président de l'Assemblée nationale avait donné la parole à plusieurs collègues pour des rappels au règlement. Par conséquent, lorsqu'il est revenu en séance – j'étais présent ainsi qu'un grand nombre d'entre vous –, il a immédiatement appelé le vote.

M. Jean-Marie Le Guen. Très bien !

M. le président. Or, d'après le premier alinéa de l'article 66 du règlement, l'annonce du scrutin « interrompt tout débat ». *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Le Guen. Ils ne sont pas honnêtes !

M. le président. Ayant déjà donné la parole pour des rappels au règlement, le président a donc estimé qu'il ne devait pas recommencer et le vote ayant été appelé, l'application du règlement interdisait tout autre palabre.

Voilà comment j'ai vécu moi-même ces moments et c'est d'ailleurs ce que me rapporte le service de la séance.

Cela dit, je ferai droit à la requête de M. Alphandéry et le président sera saisi de sa demande d'une réunion du Bureau.

La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Monsieur le président, je vous ai écouté avec attention et je ne partage absolument pas votre analyse concernant les demandes de rappel au règlement qui ont été présentées exactement à dix-neuf heures quarante-cinq à la suite de la demande de quorum.

Si votre interprétation était confirmée, elle poserait un grave problème dans cet hémicycle. Elle signifierait qu'il faudrait faire parvenir par écrit de telles demandes au sécrétariat du service de la séance au début de la séance. Je peux en effet vous certifier – j'ai une parole d'honneur et je vous la donne – que les demandes de rappel au règlement ont été faites avant que M. le président de l'Assemblée nationale ait commencé à parler.

Je précise que, quand M. Madelin et moi-même avons fait notre demande avant même l'ouverture de la séance, on nous a répondu : « Ne vous précipitez pas, le président n'est pas encore arrivé. »

C'est clair, net et précis. Je souhaite que l'on en prenne acte. Et je m'associe à la demande de suspension de séance de mon collègue Edmond Alphandéry.

M. Marcel Charmant. Cela ne veut rien dire !

M. le président. J'étais moi-même en séance et je reconnais que vous aviez levé la main avant que le président n'annonce le vote. Mais je vous ai dit que le président avait cru bon, ayant donné la parole à ceux qui la demandaient avant l'interruption de séance pour vérifier le quorum, d'appeler le vote.

M. Charles Millon. Je prends note que le président « a cru bon » d'empêcher les rappels au règlement. Or chacun sait dans cette assemblée qu'un rappel au règlement est la seule façon pour la minorité de s'exprimer. J'en conclus que le président a « cru bon » d'empêcher la minorité de parler à l'occasion d'un débat aussi essentiel que celui sur la réforme hospitalière. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Chacun a le droit d'avoir son interprétation.

La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Monsieur le président, je vois que mes collègues Millon et Alphandéry s'amusent bien.

M. Pierre Micaux. Ce n'est pas rigolo !

M. Gérard Gouzes. Mon rappel au règlement est fondé sur l'article 58.

On vient de demander, monsieur le président, une suspension de séance. Or l'article 58, alinéa 3, dispose : « Les demandes de suspension de séance sont soumises à la décision de l'Assemblée. »

Je souhaite, par conséquent, monsieur le président, que nous votions sur cette demande de suspension qui – nous sommes nombreux à le penser ici – est totalement inutile. *(Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Car je ne vois pas très bien ce que M. Millon et M. Alphandéry vont faire, alors que nous avons aujourd'hui à parler de l'Europe, sujet important qui concerne nos concitoyens, et que, pendant ce temps, nous n'avançons pas.

Voilà pourquoi, monsieur le président, vous devriez appliquer l'article 58, alinéa 3.

M. Pierre Micaux. Alors il faut fermer sa gueule ?

M. le président. Cher collègue, si la suspension de séance est demandée par un président de groupe pour une réunion de groupe, elle est de droit. Je ne peux pas m'y opposer ; c'est le règlement.

Monsieur Alphandéry, avant d'accéder à votre demande, est-il vraiment besoin de suspendre la séance, pour l'allonger encore, puisque nous avons à peu près quatre heures de débat ?

M. Edmond Alphandéry. Elle est absolument indispensable pour permettre à M. Gouzes de relire l'article 58 du règlement afin de vérifier que la suspension de séance, que nous demandons, est de droit. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Guy Bêche. A-t-il une délégation ?

M. le président. Monsieur Alphandéry, je suis dans l'obligation de vous demander si vous disposez d'une délégation. En effet, la suspension de séance n'est de droit que pour une réunion de groupe et non pas pour le motif que vous avez invoqué.

M. Edmond Alphandéry. Oui, je l'ai, monsieur le président. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Charles Millon.

M. Charles Millon. Si M. Gouzes conteste la délégation qu'aurait reçue mon collègue Alphandéry, il ne peut pas contester le fait que je sois président d'un groupe et que j'aie

demandé une suspension de séance pour le réunir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures cinq, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

3

CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES SUR L'UNION POLITIQUE ET SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire et le débat sur cette déclaration.

La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre délégué aux affaires européennes.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, il est de tradition maintenant que, chaque semestre, votre assemblée se penche, à l'occasion d'un débat, sur l'état de la construction européenne. Cette initiative due à la volonté du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, avait permis le 10 octobre dernier à M. Roland Dumas de faire une présentation exhaustive de nos objectifs avant que ne s'ouvrent les deux conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire. Vous avez pu ainsi, dès le mois d'octobre, avoir une vision claire de l'approche ambitieuse que nous avons adoptée dans ces deux conférences.

M. Dumas m'a priée de vous faire part de ses regrets de n'être pas parmi vous aujourd'hui. Il a dû se rendre à Berlin pour participer à la réunion ministérielle de la C.S.C.E. Il m'appartient donc de dresser devant vous un tableau – que vous jugerez, je l'espère, suffisamment complet – de l'état des travaux des deux conférences intergouvernementales à la veille du Conseil européen de Luxembourg qui doit se tenir les 28 et 29 juin, c'est-à-dire dans moins de quinze jours.

Ce Conseil européen sera important. Il marquera, nous le souhaitons, une étape significative dans le déroulement des négociations en permettant de faire l'état des lieux, d'identifier les points d'accord, qui sont nombreux, et d'ouvrir un débat de fond sur les questions qui restent à résoudre. Il témoignera en fait de la détermination ou non de chacun des pays européens de poursuivre dans la voie que nous nous sommes tracée collectivement depuis plus d'un an et où les malentendus, voire les procès d'intention n'ont pas manqué. Par conséquent, en dehors des progrès sur le fond, c'est bien de volonté politique qu'il s'agira à Luxembourg. Plus particulièrement, il faudra vérifier si la volonté d'imprimer à ces négociations un rythme suffisamment soutenu pour pouvoir les conclure avant la fin de l'année, est bien à nouveau confirmée. Personnellement, je n'ai pas de raison d'en douter.

Un bref rappel, d'abord, des objectifs que nous nous sommes fixés. C'est dès 1988, au moment de Hanovre, que les Douze ont lancé les premiers travaux sur l'union économique et monétaire. Depuis lors, les réflexions ont progressé ; elles ont été rythmées par plusieurs conseils européens successifs : Madrid, Strasbourg, Rome enfin, en décembre dernier. Au fur et à mesure de ces conseils, le but poursuivi s'est de plus en plus affirmé : négocier et ratifier, d'ici à la fin de 1992, un traité sur une union économique et monétaire entre les douze pays membres de la Communauté, ce traité devant établir une monnaie unique européenne, une politique monétaire européenne et une banque centrale chargée de gérer cette monnaie unique et d'appliquer cette politique monétaire. Il convient, d'autre part, de réaliser une convergence économique suffisante, dans le respect de la croissance et de la stabilité des prix.

Cet objectif que je viens de rappeler à grands traits, et dont chacun ici peut mesurer l'importance et la signification, rassemble onze pays de la Communauté lesquels, depuis qu'ils l'ont affirmé, ont constamment maintenu leur engagement. Seule, la Grande-Bretagne continue à marquer son opposition et, elle non plus, n'a pas varié de sa position réticente d'origine.

Ce volet économique et monétaire lancé en 1988 a ensuite été complété par une dimension nouvelle de nature profondément politique qui a donné lieu à des discussions d'une autre nature dans une autre conférence intergouvernementale.

Vous vous souvenez sans doute que le président de la République et le chancelier Kohl ont invité, en avril 1990, il y a donc maintenant un peu plus d'un an, leurs partenaires de la Communauté à entamer le processus devant conduire, dans les mêmes délais que ceux prévus pour l'union économique et monétaire, à la mise en place d'une véritable union politique entre les douze partenaires de la Communauté.

Le but que nous poursuivons en construisant l'union politique est de mettre sous un seul et même toit l'ensemble des initiatives en cours dans la construction européenne et de faire que l'union politique recouvre tous les domaines dans lesquels les Douze ont vocation à agir. C'est par conséquent un effort de synthèse que nous proposons afin de donner à l'Europe une image plus cohérente, plus unie, plus politique.

Ce faisant, l'objectif de 1993, qui était conçu et présenté au départ comme une façon de terminer l'application du traité de Rome et qui se présentait comme une aventure économique, certes de première importance, mais une aventure économique uniquement, englobe, depuis les initiatives de 1990, le monétaire, le politique et, ainsi que j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, le social et le culturel. Nous est ouvert maintenant un horizon où pourra s'épanouir notre espoir légitime d'une Europe enfin installée dans toute sa plénitude.

L'Europe que nous voulons comporte, en effet, plusieurs composantes.

Quelles sont-elles ? Il est important d'examiner d'un peu plus près son contenu avant d'aborder les questions institutionnelles.

Il y a, d'abord, l'ensemble des actions que la Communauté européenne développe depuis le traité de Rome, et plus encore depuis l'Acte unique, au sein du marché intérieur. Il convient de renforcer ces actions en prévoyant, là où cela paraît nécessaire, d'étendre la compétence de la Communauté tout en améliorant l'efficacité des procédures existantes et la légitimité démocratique du système institutionnel.

Vient ensuite la mise en œuvre d'une véritable politique étrangère et de sécurité commune. Ce n'est pas la première fois que nous avons un débat sur ce sujet dans cette assemblée, mais je tiens à dire que la perspective que nous traçons dans ce domaine est sans équivoque : la future union politique a vocation à aborder tous les domaines où les intérêts communs et les valeurs communes des Douze doivent s'exprimer. C'est l'union politique qui sera le cadre au sein duquel une diplomatie européenne se bâtira progressivement, pendant que, dans le même temps, une identité commune en matière de sécurité, et demain de défense, commencera à prendre forme.

Nous affirmons donc notre volonté et notre capacité à agir en commun sur la scène internationale, sans renier nos différences là où elles demeurent indispensables, mais avec la ferme conviction que la voix de l'Europe doit gagner en puissance partout où nous estimons utile et nécessaire de faire entendre une position originale et constructive.

Troisième composante de cette union politique, les questions de police et de justice qui relevaient, jusqu'à maintenant, d'une approche de négociation classique entre gouvernements et qui constituent un domaine pour lequel il importe, au même titre que la politique étrangère, d'envisager désormais des actions communes selon des procédures nouvelles à définir.

Enfin, quatrième composante, la future union politique ne peut laisser à l'écart la dimension qui relève du statut du citoyen européen. Nous sommes nombreux, ici, ce soir, à souhaiter une Europe plus vivante, plus humaine, plus chaleureuse et qui soit mieux comprise de tous les citoyens euro-

péens. Si ceux-ci ne sont pas en mesure de toucher du doigt la réalité européenne et de comprendre ce que cette évolution peut comporter d'amélioration pour leur vie quotidienne, le risque est grand que cette Europe ne suscite que marasme et désenchantement.

D'où le nécessaire ancrage de l'union politique dans la vie réelle pour les citoyens européens qui doivent pouvoir se déplacer sans entrave, élire domicile où ils le souhaitent sans restriction, voter dans leur pays de résidence, travailler ou s'établir – pour un commerce ou une entreprise – sans subir de discrimination par rapport aux autres citoyens européens. Je crois profondément que ces droits-là feront plus, en définitive, pour une prise de conscience de notre commune identité européenne que bien des débats théoriques sur les institutions ou les rapports de pouvoirs au sein de la Communauté.

On voit donc, à travers cette brève esquisse, que c'est bien à un saut qualitatif important en matière d'intégration européenne que nous sommes attelés, et que nous allons bien au-delà de simples aménagements des textes en vigueur.

Certains voudraient se contenter d'un Acte unique *bis* – expression d'ailleurs ridicule. J'affirme ici que ce n'est pas ce que nous voulons faire. Il n'est pas question non plus de céder à une utopie, certes sympathique, mais qui conduirait à imaginer que l'on puisse construire la fédération européenne dans les prochains mois ou dans les prochaines années. Je mets en garde ces ardents partisans du fédéralisme : en cherchant à tout avoir, à vouloir tout tout de suite, nous risquons en définitive de ne rien obtenir.

Nous voulons au contraire accélérer le processus pour tranformer les actions actuellement menées à douze en une union dotée progressivement de larges compétences et d'attributs de souveraineté. Nous voulons procéder de manière réaliste et pragmatique en prévoyant des étapes et en comptant sur la dynamique du système qui se mettra en place pour aller dans le sens d'une Europe qui reconnaît aujourd'hui sa vocation fédérale.

Tel est notre objectif.

Les travaux qui se sont déroulés depuis le début de l'année, depuis le lancement des deux conférences intergouvernementales, ont-ils confirmé cette direction et permettent-ils d'espérer des progrès significatifs ? Nous sommes à mi-parcours. Je crois pouvoir affirmer devant votre assemblée que le travail accompli va dans le bon sens, que les discussions menées jusqu'à présent ont clairement tracé le chemin, qu'elles ont fait ressortir les points d'accord, déjà nombreux, et sur lesquels la discussion doit encore se poursuivre.

Bref, par touches successives, nous pouvons apercevoir la toile de fond des prochains échanges de vues et les contours d'un accord qui commence à se dessiner.

D'abord, le chemin que nous avons tracé devant nous, quel est-il ? Quel est le cadre général de cette union que nous appelons de nos vœux ? Vous avez certainement entendu ces dernières semaines, ici ou là, des critiques sévères contre les intentions de certains pays, notamment le nôtre, accusés de vouloir remettre en cause l'acquis communautaire au motif que nous envisagerions des procédures particulières qui s'éloigneraient des schémas communautaires. On a dit, à plusieurs reprises, que l'objectif des « pères fondateurs » du traité de Rome était fragilisé, voire trahi, et que la France, en particulier, revenait à de « vieux démons » anticommunautaires.

La vérité est beaucoup plus simple. Notre souci est tout simplement de mettre en place des procédures adaptées aux types d'actions envisagées pour nous assurer que nous avançons. Aux activités couvertes par le traité de Rome, nous appliquons donc les procédures habituelles en vigueur dans la Communauté. Aux nouvelles activités que nous envisageons, en matière de politique étrangère ou encore dans le domaine de la coopération policière ou judiciaire, nous préférons, en effet, tailler sur mesure des règles originales où le respect de la souveraineté des Etats se concilie avec une juste place faite à la Commission et au Parlement européen.

A partir de cette constatation, il devient évident que la structure de l'union se doit de refléter cette variété de procédures et ne pas chercher à imposer une unité factice qui risquerait d'ailleurs de provoquer des imbroglios juridiques préjudiciables à tous.

L'union politique assure, par conséquent, la synthèse entre ces différentes filières en veillant, en particulier, à maintenir la cohérence à l'intérieur de l'ensemble. Comment assurons-nous cette cohérence ? Par l'existence, au sein de chacune de ces procédures, des mêmes institutions de la Communauté qui favoriseront l'unité de préparation des décisions.

Nous constatons aujourd'hui dans le projet de traité élaboré par la présidence luxembourgeoise que les institutions communautaires – le Conseil, la Commission et le Parlement européen – seront présentes à chaque étape de l'élaboration des futures décisions de l'union politique. Il en ira de même pour le Conseil européen qui, placé au sommet de cette architecture, en définit à intervalles réguliers les orientations générales. Parce qu'il rassemble les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze et qu'à ce titre, il représente la légitimité démocratique la plus haute, le Conseil européen permet la synthèse de ces différentes filières.

Le même souci de réalisme nous a inspirés dans les discussions sur l'extension des compétences de la Communauté européenne, autre grand chapitre de nos discussions. Notre préoccupation dans ce domaine est de promouvoir des actions communautaires à Douze là, et uniquement là, où il est nécessaire et utile d'agir ensemble plutôt que seul. Voilà ce qui nous a guidés. Nous ne voulons pas « empiler » les compétences pour le seul plaisir de grossir le traité. Nous mettons en commun ce qui nous paraît utile de l'être.

Ainsi nous voulons rééquilibrer le marché intérieur en évitant, par exemple, que les mesures indispensables de libéralisation ne créent un espace économique qui serait laissé à la seule loi du marché et incapable de développer l'effort collectif nécessaire, surtout sur le moyen et sur le long termes, pour maîtriser les évolutions et les orienter dans le sens des intérêts européens.

Ce principe nous conduit à une double démarche.

Dans le domaine des nouvelles compétences communautaires qui peuvent être envisagées, il importe de veiller à ce que toute extension soit très soigneusement encadrée par l'exigence de subsidiarité. Ce terme, assez laid je dois le reconnaître, commence à nous être familier. Et cette appellation un peu mystérieuse cache en fait une réalité très simple : la Communauté européenne s'engage à n'intervenir que dans la mesure où l'action entreprise à son niveau y sera mieux réalisée qu'au niveau national en raison de la dimension ou des effets du problème en cause. Il y a donc là un dispositif de sauvegarde propre à éviter les excès auxquels nous avons malheureusement pu assister dans le passé lorsqu'on légiférait sur les tondeuses à gazon ou sur le système de protection contre le renversement des tracteurs, pour ne citer que deux exemples parmi des dizaines.

Ce principe de subsidiarité étant, la France insiste pour que l'on prenne en compte deux domaines qui nous paraissent constituer une priorité pour l'Europe de demain :

L'industrie d'abord, domaine où la France prône avec vigueur, vous le savez, des actions communes. Il nous suffit de songer à l'électronique ou à la construction automobile pour comprendre à quel point s'impose aujourd'hui l'urgence de mettre en commun nos efforts.

Deuxième champ d'action, la culture. Il importe de faire admettre la spécificité des activités de ce secteur. Les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres. Il n'est pas question de les traiter comme telles. Les Douze doivent affirmer une volonté commune de peser sur les évolutions naturelles du marché. Les Européens doivent susciter des formes d'action qui puissent assurer la survie des aspects les plus généreux et les plus inventifs de notre culture européenne. Cet effort commun doit se voir reconnaître une place à part.

Au-delà des nouveaux champs de compétence, nous proposons également d'améliorer les domaines déjà couverts par l'action communautaire mais qui donnent lieu à trop peu de réalisations. Je fais d'abord référence à l'Europe sociale. C'est une priorité qui n'est pas nouvelle pour nous. La France l'a affirmée dès 1981 et nous avons réussi au cours de plusieurs étapes à amorcer un mouvement en ce sens.

M. Jean-Pierre Brard. C'est discret !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Peut-être encore trop, c'est vrai !

Il s'agit de favoriser la mise en œuvre de principes contenus dans la charte sociale adoptée sous présidence française à Strasbourg en décembre 1989, qui a donné lieu à quelques réalisations, mais trop peu nombreuses.

M. Jean-Pierre Brard. Lesquelles ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je vais vous le dire, si vous voulez bien m'écouter !

M. Jean-Pierre Brard. Mais avec plaisir et avec intérêt, d'autant plus que ce sera une découverte !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je suis très contente de l'intérêt que vous manifestez !

Nous avons, par exemple, dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs, adopté depuis deux ans une douzaine de textes, c'est-à-dire beaucoup plus que pendant les dix années précédentes. En effet, dans ce domaine, nous pouvons décider à la majorité qualifiée, c'est-à-dire que nous pouvons passer outre l'opposition d'un ou plusieurs pays.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Plusieurs de ces textes constituent d'ailleurs un progrès par rapport à notre propre législation...

M. Charles Metzinger. C'est vrai !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... qui est pourtant très développée. Je pense par exemple au texte relatif à la protection des travailleurs travaillant sur écran. On estime que, dans dix ans, la moitié des travailleurs seront concernés. Ce texte, très précis, impose des visites médicales préventives, régulières, s'intéresse à la sécurité des appareils, etc.

M. Gérard Gouzes. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Même chose pour la protection contre les agents bactériologiques et chimiques dans les laboratoires, dans les usines, même chose encore à propos de la manutention des charges lourdes.

M. Jean-Pierre Brard. Et le travail de nuit pour les femmes, par exemple !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Exactement !

En revanche, nous sommes bloqués quand il s'agit par exemple de travail précaire ou atypique, domaines pour lesquels l'unanimité est exigée. La proposition que la France a déposée sur la table de la conférence intergouvernementale et que vous connaissez très bien, j'en suis sûre, vu l'intérêt que vous portez à ces questions, consiste à étendre le vote à la majorité qualifiée à l'ensemble des relations individuelles et collectives du travail.

Bien entendu, cette révision n'ira pas sans mal, car un grand nombre de nos partenaires sont opposés, pour des raisons souvent différentes, à ces avancées. Certains, dont les législations sociales sont très élaborées, s'inquiètent d'une éventuelle remise en cause de leurs systèmes nationaux, et d'autres voudraient bien continuer à profiter des avantages comparatifs que leur procurent précisément des protections sociales encore limitées. Je ne veux pas ici cacher la difficulté de l'entreprise, mais soyez assurés en tout cas de notre extrême détermination sur ce sujet.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut être plus pugnace !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Oh, je crois que nous le sommes assez !

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'autosatisfaction !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Si vous assistiez à nos discussions, je crois que vous ne seriez pas déçu !

M. Adrien Zeller. Il faut venir au Parlement européen, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Il suffit de m'y élire ! *(Sourires.)*

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je vois avec satisfaction qu'en dépit de l'heure tardive, ce sujet pourtant compliqué et un peu aride commence à nous animer.

M. Charles Metzinger. Bien sûr !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je m'en réjouis car rien ne vaut un vrai débat, dans cette enceinte, sur les questions européennes. J'espère que ce débat s'étendra petit à petit à des couches de population qui avaient plutôt tendance jusqu'à présent à considérer que l'Europe est faite pour de petits groupes de spécialistes.

M. Jean-Pierre Brard. A condition de ne pas utiliser la langue de bois !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous trouvez que c'est ce que je fais ? J'avais plutôt l'impression que c'était votre fait souvent.

M. Jean-Pierre Brard. Moi, on me comprend ! Je n'emploie pas le langage des technocrates !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. On va terminer. On pourra ensuite peut-être se distraire en engageant une polémique !

Au-delà du domaine social, nous voulons également améliorer les politiques existantes dans deux domaines importants, la recherche et l'environnement. Ce n'est pas la peine de s'y étendre. On voit bien à quel point des décisions européennes sont de plus en plus indispensables si nous voulons être au rendez-vous des échéances dans ces deux secteurs.

Sur l'ensemble de ce thème des compétences de la Communauté, les discussions en cours manifestent un consensus sur les lignes générales des nouvelles compétences qu'il convient d'intégrer dans le traité.

Le fait qu'à ce stade, à mi-chemin du calendrier que nous nous sommes fixé, il n'y ait aucun accord formel ne saurait nous inciter au pessimisme. Le dynamisme du vote majoritaire est trop bien perçu pour ne pas susciter une certaine prudence là où des intérêts sont en jeu, ainsi que je le rappelais à l'instant à propos de l'Europe sociale. L'important, ici encore, est de persévérer avec pugnacité – vous avez raison – sans abandonner nos objectifs, dans la perspective d'un accord qui, compte tenu des priorités de chacun, ne pourra intervenir qu'au dernier stade de la négociation.

Où en sommes-nous concernant la politique étrangère et la sécurité commune ? Ce n'est pas un sujet neuf, mais c'est peut-être la première fois, depuis quarante ans, que nous avons une chance réelle de poser de solides jalons vers une diplomatie et plus tard vers une défense commune.

Le Président de la République et le chancelier Kohl avaient demandé que cette politique ait vocation à couvrir tous les domaines, sans exclure la défense. En outre, ils avaient proposé, en matière de sécurité, que soit établi un lien entre l'Union de l'Europe occidentale et l'Union politique. Ces propositions françaises et allemandes ont soulevé comme vous le savez les réticences de plusieurs de nos partenaires, qui y voient le risque d'affaiblir l'Alliance atlantique ou bien craignent tout simplement l'émergence d'une identité européenne de défense, renforçant la vocation fédérale de l'Europe.

Le débat sur la politique étrangère et la sécurité sera, sans aucun doute, l'un des plus difficiles et des plus fondamentaux de l'Union politique. La question a déjà fait l'objet de plusieurs réunions ministérielles sans que les arrière-pensées de nos partenaires les plus récalcitrants à l'égard de cette idée aient été réellement dissipées.

On peut toutefois noter, pour s'en réjouir, que la dernière réunion ministérielle de l'O.T.A.N., tenue à Copenhague les 6 et 7 juin derniers, a été l'occasion pour les membres de l'Alliance de saluer « les efforts visant à renforcer encore la dimension de sécurité dans le processus d'intégration européenne » et de reconnaître « l'importance des progrès réalisés par les pays de la Communauté européenne vers une union politique incluant le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune ».

On peut espérer en conséquence que le temps des suspicions est sur le point d'être révolu et qu'aucun pays de l'Alliance ne contestera plus le bien-fondé d'une démarche européenne en matière de sécurité et de défense, ni son utilité pour le renforcement de l'Alliance. Le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont expressément insisté sur cet aspect des choses dans leur lettre commune de décembre dernier. Cette reconnaissance du fait européen en matière de sécurité aujourd'hui, et demain de défense, pourrait permettre de faire progresser les débats dans la direction que nous avons tracée dès l'origine, mais il nous faudra encore des discussions avant d'aboutir à un accord sur ce sujet.

www.liberation.fr

Les institutions, enfin, ne peuvent constituer un objectif en elles-mêmes, mais sont l'instrument indispensable, ô combien précieux, pour assurer à l'union politique à la fois la cohérence, l'efficacité et la légitimité démocratique. Dans ce domaine également, les travaux des deux conférences ont permis de réaliser de grands progrès.

Par exemple, le Conseil devrait bénéficier d'une unité de procédure mieux affirmée, grâce en particulier à un effort pour rationaliser les instances de préparation, qu'il s'agisse du comité politique ou des groupes de travail en matière de police et de justice. Le fait que le Conseil décide davantage à la majorité qualifiée est également, bien entendu, une façon de renforcer cette institution.

La commission, pour sa part, se voit confirmer son pouvoir d'initiative, qu'elle exercera désormais de manière exclusive ou en partage avec les Etats membres dans tous les domaines de compétence de l'Union.

Quant au Parlement européen, il sera l'un des premiers bénéficiaires des changements en cours, puisqu'il peut prétendre à exercer à l'avenir un droit de pétition et un droit d'enquête reconnus par le futur traité, en même temps qu'il sera associé à la nomination de l'ensemble des membres de la commission européenne.

Reste enfin la procédure législative et notamment le processus de codécision qui devrait en ce domaine renforcer notablement le pouvoir des élus de l'assemblée de Strasbourg. En effet, ceux-ci sont assurés, en cas de divergence avec le Conseil, d'avoir une procédure de conciliation qui organisera un face à face entre les deux institutions qui n'existe pas aujourd'hui.

Désormais envisagé à travers la nouvelle catégorie de la loi communautaire qui définira les principes généraux de l'action communautaire dans les domaines limitativement énumérés, ce processus devrait aboutir à une décision finale, agréée explicitement par le Conseil ou implicitement par le Parlement, et en l'absence de laquelle rien ne pourra être approuvé. Le droit de veto ainsi conféré au Parlement européen dans certains domaines limitativement énumérés, constituerait s'il était adopté – mais nous constatons déjà une large majorité sur ces propositions – une réelle innovation. Bien entendu, il restera à en définir la portée précise dans le cadre de l'équilibre final du traité.

Reste que la légitimité démocratique passe également par une meilleure association des parlements nationaux aux activités communautaires.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le sujet n'est pas nouveau...

M. Jean-Marie Caro. Il est fondamental !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ...et ne s'arrête pas aux débats de la conférence intergouvernementale. De nombreuses initiatives, même en l'absence de textes, ont été prises depuis deux ans, qui ont permis d'importants progrès : la conférence des présidents des assemblées des Etats membres, les rencontres semestrielles des organes spécialisés des parlements nationaux, les contacts entre commissions des différents parlements, le resserrement de plus en plus étroit des liens entre groupes parlementaires nationaux et européens de chaque famille politique.

Pour sa part, le Gouvernement s'est employé à améliorer l'information des élus français dans le cadre de la loi du 10 mai 1990 et à multiplier les occasions de débattre des grandes orientations de la construction communautaire. Cela indique clairement que les pouvoirs publics français ne cherchent nullement à fuir leurs responsabilités face à leur Parlement comme certains observateurs avaient cherché il y a quelque temps à le faire croire.

Vous savez que, dans le cadre de la conférence sur l'Union politique, la France a demandé la création d'un congrès baptisé également conférence des parlements. Au fond, peu importe l'appellation pourvu que la réalité soit là ! Cet organe consultatif rassemblerait des représentants du Parlement européen et des parlements nationaux pour évoquer périodiquement les thèmes d'intérêt commun et rendre des avis sur les grandes orientations de l'Union.

M. Adrien Zeller. C'est une fausse bonne idée !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* C'est une très bonne idée !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est une idée simple et raisonnable, qui correspond à une nécessité car il est clair que l'extension des compétences de l'Union risque de susciter des oppositions entre élus nationaux et députés européens si rien n'est prévu pour organiser une sorte de pédagogie en commun sur les exigences de la solidarité européenne.

Cette idée suscite la réserve de plusieurs de nos partenaires, qui craignent un alourdissement des procédures et s'inquiètent à l'idée qu'un nouvel organisme pourrait concurrencer le Parlement européen de Strasbourg. Je crois que, sur ce sujet, il nous faut redoubler d'efforts, conjointement – Gouvernement et Parlement français –, pour convaincre.

Il ne s'agit en aucun cas d'empiéter sur les prérogatives du Parlement européen, qui seront d'ailleurs elles-même renforcées, comme je viens de le dire, mais d'apporter un plus en réunissant des parlementaires européens et nationaux sur des sujets relatifs aux grandes orientations de l'Union. A cet égard, des assises du Parlement européen et des parlements nationaux, analogues à celles qui se sont déjà tenues seraient une bonne façon de faire avancer les choses.

Je pense aussi que la vraie nature de l'union sera, au fond, davantage comprise si celle-ci s'impose dans des domaines aussi variés que la lutte contre la criminalité ou la politique budgétaire – sujets qui sont l'objet, comme c'est naturel, d'un débat au sein des parlements nationaux. Si nous savons avoir un débat conjoint sur ces sujets, nous arriverons à faire progresser les choses.

Je constate que notre idée chemine, que nos partenaires s'éveillent peu à peu à notre logique, qui, je crois, a le mérite du bons sens, mais doit, sur le fond, démontrer son efficacité et son utilité. Je le répète : je compte beaucoup sur les assises.

Après ce panorama sur l'union politique, qu'en est-il de la conférence sur l'union économique et monétaire ? Là aussi, j'estime que les travaux ont progressé de manière substantielle. Par rapport aux objectifs tracés lors du premier Conseil européen de Rome, nous pouvons constater que la présidence luxembourgeoise a su mener les discussions de telle sorte que les grandes lignes du futur traité paraissent désormais clairement tracées.

L'union économique et monétaire a connu, comme l'union politique, son débat théologique. Il y a ainsi des impératifs en Europe : on s'attaque à des dogmes, on les met sur la table, on se lance des anathèmes, il y a des inquisiteurs qui vérifient que l'on respecte les traditions, mais, au fond, on constate que la plupart des partenaires de la future union souscrivent aujourd'hui à une approche réaliste qui refuse l'excommunication *a priori,* c'est-à-dire l'Europe à deux vitesses, et qui prône cependant une souplesse en effet bien nécessaire. Cette demande que nous voyons s'exprimer consiste à faire souscrire par le plus grand nombre possible de pays l'objectif final de la monnaie unique, quitte à prévoir ensuite des périodes de transition adaptées aux situations différentes des économies des pays membres de la Communauté, et cela conformément à ce qui était prévu dans les conclusions du Conseil européen de Rome du mois d'octobre dernier.

Permettez-moi à ce propos d'insister sur deux considérations.

D'une part, l'effort de convergence économique entre les membres de la future union doit être instauré le plus tôt possible dès la phase actuelle, afin d'assurer le meilleur succès possible de la deuxième phase, qui débutera le 1er janvier 1994.

Bien entendu, cet effort concerne les pays qui ont besoin de procéder à un assainissement préalable avant de rejoindre l'Union économique et monétaire. Des programmes de préparation à la convergence sont actuellement mis en place par les Etats membres et la Commission – préparation à la convergence en matière de stabilité des prix et de redressement des finances publiques.

Je précise bien entendu que ces programmes ne sont imposés à personne et que les pays concernés ont souscrit volontairement à cet effort. C'est en particulier le cas de l'Italie, qui a donné à la dernière réunion de la conférence intergouvernementale des précisions sur son programme de redressement des finances publiques.

D'autre part, il convient, tout en rappelant que tous les pays membres de la Communauté européenne peuvent participer à l'Union économique et monétaire, de souligner qu'aucun pays ne peut être contraint d'y participer contre son gré, mais aucun ne doit pouvoir empêcher les autres de réaliser l'union en tentant de mettre en avant un quelconque veto. Cette conception des choses me paraît aujourd'hui très largement partagée, y compris par les pays qui ne souhaitent pas s'engager aussi vite que les autres dans l'Union économique et monétaire.

Quels sont maintenant les acquis de la conférence sur l'Union économique et monétaire ?

Sur le volet monétaire, nous pouvons dire qu'il y a un accord entre onze pays pour mettre en place une monnaie unique européenne...

M. Alain Madelin. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... et que plus personne ne conteste la nécessité d'assurer dans la troisième phase, c'est-à-dire dans la phase finale, une réelle indépendance à la future institution monétaire.

C'est acquis depuis deux ans, monsieur Madelin, et c'est confirmé par le traité.

Il y a des discussions sur la répartition du capital de la Banque centrale européenne. Doit-il être détenu par les Etats membres ou par la Banque centrale nationale ?

Par ailleurs, nos partenaires admettent peu à peu - c'est une opinion que nous défendons, nous, avec opiniâtreté - qu'il sera utile de distinguer entre la politique monétaire intérieure, qui doit être de la compétence de la future Banque centrale, et la politique monétaire extérieure, où nous souhaitons - vous le savez, puisque c'est dans notre projet de traité - que ce soient les ministres de l'économie et des finances qui aient la responsabilité des orientations générales et des décisions de principe relatives à la politique des changes. Bien entendu, la future Banque centrale se chargerait de la mise en œuvre de cette politique de change. Voilà pour le volet monétaire.

Sur le volet économique, dans la troisième phase, je dois dire que le rapprochement des points de vue se fait avec plus de difficultés. Comme vous le savez, la France, dans sa contribution, a affirmé la nécessité d'un contrepoids à l'autorité monétaire européenne, par une autorité économique et politique de la future union.

De quoi s'agit-il ? Simplement de veiller à ce que les orientations de l'union - union qui comporte, je le rappelle, deux volets, un volet monétaire et un volet économique - ne soient pas entièrement concentrées entre les mains des autorités monétaires et qu'elles ne soient pas de surcroît exclusivement inspirées par des considérations de nature monétaire.

Ce souci se traduit, dans notre contribution, par la proposition de confier au Conseil européen la définition des grandes orientations de ce gouvernement économique, puisque c'est ainsi que nous l'appelons. Je crois que celui-ci peut avoir une vision générale et horizontale de la politique économique. Le Conseil européen est à même d'assurer la synthèse, de prendre en charge la fonction d'impulsion, étant entendu que la mise en œuvre de ces orientations et la gestion relèvent des institutions communautaires habituelles, et en premier lieu du conseil des ministres compétent sur ces questions.

Il est clair que, sur ce dispositif, un certain nombre de nos partenaires marquent encore des réserves, notamment sur le rôle que pourrait jouer le Conseil européen. Il demeure que la nécessité d'un pôle économique gagne du terrain dès lors que tous admettent - je dis bien « tous » - que la monnaie ne devrait pas être laissée seule, en complète autonomie, loin des autres contraintes économiques, et que, de surcroît, cette union doit comporter un réel effort de convergence des politiques économiques, orienté vers la croissance et la stabilité des prix.

Qu'en est-il de la phase de transition de la future union ? On peut dire que des progrès notables ont été enregistrés après que la définition de cette deuxième phase a suscité des discussions ardentes.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous savons que la deuxième phase entrera en vigueur le 1er janvier 1994 - c'est un point acquis - sur la base des critères définis par les chefs d'Etat et de gouvernement à Rome en octobre dernier L'embryon du système européen de banque centrale sera mis en place dès le début de cette deuxième phase, justement avec l'objectif de promouvoir une coordination renforcée des politiques monétaires des membres de l'union. Enfin, le développement de l'Ecu sera favorisé grâce à l'amélioration de ses caractéristiques et avec le souci de le rendre plus attractif auprès des institutions financières et des particuliers.

Dans ce schéma, il reste enfin la question de la cohésion économique et sociale, c'est-à-dire de la réduction des écarts de développement entre les pays de la Communauté. Il est clair que c'est une question sur laquelle les pays du sud de la Communauté insistent beaucoup. Certains vont même jusqu'à en faire un préalable à leur accord sur l'union économique et monétaire. Il y a, bien entendu, ceux qui font valoir que la convergence économique conduira à un cycle harmonieux de croissance et donc de créations d'emplois - cela n'est pas niable - qui doit aboutir au rapprochement entre les régions riches et les régions plus démunies de notre Communauté. A cela, nos partenaires du Sud rétorquent que l'accroissement des compétences de l'Union ne manquera pas de faire peser sur les finances communautaires des contraintes supplémentaires dont les pays les plus pauvres risqueraient de pâtir. Et, partant de là, ils mettent en avant des revendications pour que les négociations sur l'union prennent en compte la nécessité de réduire ces écarts en augmentant les moyens financiers consacrés à cette fin. Certains vont jusqu'à envisager la création d'un fonds spécial de compensation en faveur des pays du Sud.

Il est évident que nous ne pouvons balayer d'un revers de main la question grave qui nous est ainsi posée par ces pays. Mais nous souhaitons que cette question soit examinée dans le cadre adéquat, et notamment lorsqu'il sera question, l'an prochain, de revoir les perspectives financières qui ont été votées par cette assemblée en 1988, lors de l'adoption de ce qu'il est convenu d'appeler dans le jargon communautaire le « paquet-Delors ».

Au vu des travaux qui ont été effectués afin de réaliser l'union économique et monétaire, d'une part, et l'union politique, d'autre part, j'estime que le bilan est positif...

M. Jean-Pierre Brard. Globalement positif !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Oui ! Tout au long de mon intervention, j'ai essayé de montrer les points sur lesquels il reste des discussions ou des difficultés. Mais il est globalement positif, car nous avons parcouru plus de la moitié du chemin en un peu moins de la moitié du temps.

Des réponses apparaissent dans plusieurs domaines qui ne s'éloignent pas beaucoup, je dois le dire, des perspectives tracées par le Président de la République et le Chancelier Kohl.

Ce travail pourra-t-il être consolidé et confirmé lors du Conseil européen de Luxembourg ? Bien entendu, nous le souhaitons, et nous nous y emploierons. Nous avons déjà, lors des rencontres bilatérales au plus haut niveau - c'était le cas lors du dernier sommet franco-allemand à Lille -, manifesté notre volonté de progresser et d'enregistrer l'acquis, au moment du Conseil européen de Luxembourg, pour donner une impulsion sur les quelques points difficiles qui resteront en discussion dans la deuxième moitié de l'année.

Mais je reconnais aussi qu'il y a un certain nombre d'impondérables. D'abord, la position britannique, qui est soucieuse de ménager des impératifs de politique intérieure, lesquels, évidemment, deviennent de plus en plus présents. Il y a aussi les hésitations tactiques des uns et des autres, et les difficultés qui tiennent à la période même de la négociation. Nous sommes en effet à mi-parcours, à un moment où aucune délégation ne souhaite et ne peut, raisonnablement, s'engager à titre définitif, puisque, sur les principales questions, ce sera au moment de la discussion finale que l'on pourra véritablement juger si chacun constate un équilibre satisfaisant et conforme aux intérêts qu'il a voulu défendre.

Je crois qu'il serait assez vain, ce soir, de vouloir faire des prévisions sur les résultats du Conseil européen de Luxembourg. Ce sera certainement une étape essentielle, à la mi-temps de ce parcours, où nous nous sommes fixé d'aboutir d'ici à la fin de l'année. Le plus important me semblait être, ce soir, devant vous, mesdames, messieurs les députés, de confirmer l'engagement résolu du Gouvernement de faire avancer la construction européenne et notre détermination de

faire franchir d'ici à la fin de l'année une étape décisive sur la voie d'une Europe que nous espérons enfin réconciliée avec son histoire et fidèle au rendez-vous que celle-ci lui a fixé pour la fin de notre siècle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, madame le ministre.

Au nom du groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Bernard Bosson, premier orateur inscrit.

M. Bernard Bosson. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, 1989 : les peuples d'Europe centrale conquièrent leur liberté ; l'Europe ne sait pas apporter une réponse politique 1990 : l'Irak annexe le Koweït ; la Communauté européenne condamne, mais n'est capable ni d'agir seule, ni même de se faire respecter ! 1991 : les 220 millions d'Américains envoient 550 000 hommes dans le Golfe ; les 340 millions d'Européens des Douze n'arrivent à en envoyer que 45 000 !

Ces événements nous ont rappelé la dure réalité : l'inexistence d'une Europe politique, diplomatique, de défense, conduit nos Etats à l'effacement.

Nous sommes nombreux à ne plus vouloir revivre cela, nombreux à avoir trop d'ambition pour la France pour accepter sans rien faire cette réduction à l'impuissance.

Après plus de quarante années, le concept de Communauté européenne est plus moderne que jamais.

Face à la compétition internationale, nos vieilles nations n'ont de chances qu'en unissant leurs forces.

Face au dollar et au yen, il est indispensable qu'existe un pôle monétaire européen.

Face aux menaces comme celle du Golfe, nous devons nous doter des moyens d'une action militaire européenne.

Face à l'unification allemande, la Communauté est la seule formule qui interdise à un Etat de dicter sa loi aux autres et permette l'amitié par le partenariat.

Face à l'Europe centrale, la réponse ne peut passer que par une Communauté renforcée, car il serait suicidaire d'en revenir à des schémas nationalistes, à une simple confédération munie d'un cadre mou et fragile. La leçon du passé le démontre : la seule solution en Europe centrale passe à la fois par le respect des identités nationales et locales, la garantie des droits des minorités et la suppression des frontières. C'est la définition même de la Communauté européenne !

Face, enfin, à l'immensité de l'enjeu que représente le devenir incertain de l'U.R.S.S. et les risques d'un affrontement Nord-Sud, il est bien évident que les réponses ne peuvent plus être uniquement nationales.

Alors, quelle communauté nous faut-il ? Il s'agit de construire une Europe qui s'enrichisse de ses différences, qui les respecte. Et, si notre ambition est de mettre en commun les moyens pour exister dans le monde, il ne s'agit pas de construire une Europe tentaculaire. Comme vous l'avez dit, madame le ministre délégué, nous devons nous accrocher au principe fondamental de la construction européenne : le principe de subsidiarité. Distinguer ce qui doit être clairement du domaine national et local et ce qui est du domaine communautaire.

La compétence communautaire doit concerner essentiellement trois secteurs : premièrement, l'espace communautaire unique, sans frontières internes ; deuxièmement, l'union économique et monétaire devant nous conduire à une monnaie unique ; troisièmement, la diplomatie, la sécurité et la défense.

Or l'état actuel de préparation de deux futurs traités européens est très décevant.

Je tiens, madame le ministre, à rendre hommage à votre grande disponibilité vis-à-vis du Parlement, qui permet un dialogue de qualité. Cependant, il est désolant que le déroulement de ces négociations capitales laisse notre pays indifférent. Par contraste, je tiens à souligner l'effort accompli en Allemagne, où de grandes conférences sont organisées avec toutes les parties concernées. C'est le devoir des hommes politiques et la responsabilité du Gouvernement d'intéresser la population au débat le plus essentiel pour son avenir.

M. Alain Lamassoure. Très juste !

M. Bernard Bosson. Observateurs attentifs, nous vivons quant à nous une double désillusion : les négociations concernant l'union politique ont tendance à s'enliser ; le contenu actuel des documents n'est pas à la hauteur des enjeux.

M. Edmond Alphandéry. Très juste !

M. Bernard Bosson. L'objectif doit être de transformer la Communauté économique européenne en une véritable union politique à vocation fédérale. Il ne suffit pas de le proclamer – depuis le week-end dernier – dans l'article 1er du futur traité. Il est nécessaire de le traduire ensuite concrètement. Il faut pour cela que les négociateurs – chefs d'Etat et chefs de gouvernement – en aient vraiment l'ambition.

Il ne serait pas admissible que les grands discours européens soient trahis et s'incarnent dans deux traités ne comportant que des progrès mineurs, sans aucune commune mesure avec les défis du moment !

D'abord, l'union économique et monétaire.

Le problème fondamental est celui de la réalisation ou non d'une véritable monnaie unique. Seule une telle monnaie permettrait de faire fonctionner de façon parfaite le grand marché, supprimerait les frais bancaires entre les Douze, nous permettrait de bâtir enfin aux côtés du dollar et du yen un pôle monétaire européen autorisant une organisation monétaire mondiale tripolaire, et scellerait définitivement entre eux les destins de nos douze pays.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. Bernard Bosson. Dans le cadre du système monétaire européen, dont les aspects positifs ne sont plus à démontrer, les partenaires de la principale puissance économique qu'est l'Allemagne sont conduits à suivre le plus souvent les décisions prises par la seule Bundesbank.

Edmond Alphandéry. Très juste !

M. Bernard Bosson. Disons clairement que cogérer demain une monnaie unique européenne serait pour la France, non pas tellement abandonner une souveraineté monétaire qu'en retrouver une véritable dans le cadre d'une cogestion à douze. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Claude Lefort. Ça c'est un tour de passe-passe !

M. Bernard Bosson. Or, par rapport aux discours du Président de la République, le texte actuel du projet de traité est très décevant. En effet, la phase transitoire n'est fixée qu'au 1er janvier 1994 ; le système européen de banques centrales n'entrera normalement en fonction qu'au 1er janvier 1996 ; aucune date, même indicative, n'est retenue pour la phase finale. Et pour la phase intermédiaire, c'est le règne du mark qui est proposé.

Il faut absolument que la France fasse preuve d'une inflexible volonté pour aboutir à un système qui garantisse l'instauration de la monnaie unique bien avant la fin du siècle entre les partenaires qui le peuvent et le veulent ; pour écarter les possibilités de blocage de ceux qui ne le veulent pas ; pour prévoir des périodes transitoires pour certains Etats.

Je soulignerai à ce sujet, au nom de nos collègues des départements d'outre-mer, et en particulier de M. Jean-Paul Virapoullé, les inquiétudes qui sont les leurs quant aux risques d'une assimilation plaquée à l'Europe de 1993 et à l'union économique qui ne tiendrait pas compte de leur évidente spécificité. Pouvez-vous, madame le ministre, nous préciser quelles sont vos actions dans ce domaine et quelle sera la capacité du futur traité à tenir compte de cette spécificité ?

Ensuite, l'union politique.

La nécessité de nous doter de politiques communes en matière de diplomatie et de sécurité n'est plus à démontrer. Cette nécessité est encore plus grande aujourd'hui vis-à-vis de l'Europe centrale enfin libre, pour qui la Communauté constitue à la fois un modèle et une espérance. La Communauté a en effet des devoirs sacrés à l'égard de ces pays qui constituent l'autre moitié de notre unique Europe.

Selon nous, la France a vocation à répondre aux appels de l'Europe centrale. Je regrette donc vivement que notre pays n'ait pas su trouver cette réponse,...

M. Edmond Alphandéry. Très juste !

M. Bernard Bosson. ... et qu'il n'ait fait que des propositions maladroites donnant à ces pays le sentiment qu'ils sont abandonnés par la France.

Les dernières déclarations du Président de la République...

M. François Hollande. Quand il était à Prague !

M. Bernard Bosson. ... consistant à déclarer que l'adhésion des pays d'Europe centrale à la Communauté européenne risque de ne pas pouvoir intervenir avant « des dizaines et des dizaines d'années », constituent une faute politique de première importance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

La France aurait dû, au contraire, être la première à demander l'inscription dans le traité d'union politique des devoirs des Douze vis-à-vis des pays d'Europe centrale afin de les aider dans leur marche vers la démocratie et l'économie sociale de marché. Elle aurait également dû demander que ce traité indique que ces pays d'Europe centrale ont vocation, s'ils le désirent, à être un jour membre à part entière de la Communauté européenne, l'inscription de cette perspective dans les traités bilatéraux en cours de préparation n'étant pas suffisante.

Cette déclaration devrait être concrétisée par des échéances indicatives, car il est évident que cet accès de l'Europe centrale à la Communauté devra se faire dès qu'il sera politiquement et économiquement possible.

Madame le ministre, au lieu de renvoyer aux calendes grecques la possibilité pour ces pays de nous rejoindre, la France devrait au contraire s'attacher à parachever rapidement la communauté des Douze, pour lui donner toute sa dimension politique afin qu'elle soit prête à arrimer l'Europe centrale.

En effet, si la Communauté s'élargissait sans s'être d'abord approfondie, elle n'y résisterait pas. Tout élargissement constituerait alors pour les pays d'Europe centrale une véritable tromperie, puisque la communauté se désagrégerait au fur et à mesure de leur entrée et ne constituerait pour eux qu'un mirage.

La France devrait être à la pointe du combat pour bâtir une communauté fédérale capable demain de s'élargir sans perdre sa force.

M. Alain Lamassoure et **M. Edmond Alphandéry.** Très bien !

M. Bernard Bosson. A cet égard, la déception est vive si l'on examine le contenu actuel du projet de traité d'union politique.

Cette déception, madame le ministre, je regrette de le dire, est pour nous d'autant plus vive que les très timides propositions françaises ne traduisent absolument pas une volonté de créer une véritable communauté politique.

Le dernier *non-paper* luxembourgeois, qui définit les missions de la Communauté, représente un catalogue politiquement décevant, qui ne traduit pas la volonté d'union politique et qui ne correspond pas à la visée fédérale à laquelle on prétend se référer. Nous sommes loin, vraiment loin de la Lettre du président Mitterrand et du chancelier Kohl.

Il faut regretter qu'en matière de citoyenneté, les propositions espagnoles très allantes qui permettraient de progresser dans la voie d'un statut intermédiaire entre le citoyen national et l'étranger n'aient été suivies que trop modestement ; qu'en matière de politique sociale, les avancées soient bien incertaines ; qu'en matière de défense, le texte soit d'une incroyable pauvreté ; qu'en matière institutionnelle, le manque de modernité et d'ambition ne permette pas de combler ce qu'il est advenu d'appeler « le déficit démocratique de la Communauté ».

La France doit être autrement ambitieuse, faire des vraies propositions d'avancées !

D'abord au-delà de la diplomatie et de la sécurité, en matière de défense. Si nous avons besoin au niveau national d'une armée efficace, d'une volonté populaire de défense et de la dissuasion nucléaire, nous avons, à l'évidence, besoin, sur le plan européen, dans le cadre de l'U.E.O., puis de la Communauté tout entière, d'une industrie européenne d'armement qui permette de rationaliser les productions et de ne plus être amenés à vendre nos armes les plus sophistiquées à tous les tyrans de la planète.

M. François Hollande. Facile à dire !

M. Bernard Bosson. Faut-il encore en avoir la volonté !

Nous avons besoin d'un système européen de renseignements pour ne plus être, comme durant la crise du Golfe, totalement dépendants des Américains.

Nous avons enfin besoin d'une force d'action rapide européenne à géométrie variable, ce qui suppose non pas tant l'intégration de forces armées, car c'est un concept aujourd'hui largement dépassé, mais la coopération d'états-majors travaillant ensemble, bâtissant des schémas ensemble, se préparant à agir ensemble, et le faisant de manière qu'il soit possible ensuite de décider librement d'interventions à deux, à trois, à quatre, voire à neuf ou à douze.

M. Jean-Claude Lefort. Qui commande qui ?

M. Bernard Bosson. Pour ce qui est de l'O.T.A.N., nous devons obtenir la réforme de l'Alliance, afin que, dans un véritable partenariat avec nos amis et alliés américains, l'Europe prenne enfin toute sa part de charges et de responsabilités et constitue aux côtés des Etats-Unis d'Amérique le pilier européen de cette Alliance. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

En cette matière, madame le ministre, nous regrettons l'immobilisme gouvernemental. Nous craignons que nous n'ayons laissé passer toutes les possibilités de l'après-Golfe. L'audace et la modernité d'esprit de nos alliés américains faisant naître sous nos yeux une force de réaction rapide dans le cadre de l'O.T.A.N. tranchent cruellement avec notre incapacité d'évoluer vers d'autres schémas que ceux bâtis dans les années 1960.

Au moment où la France risque d'être placée devant le choix redoutable de l'alignement ou de l'isolement, il est urgent d'accélérer notre réflexion, d'ouvrir une discussion franche et approfondie avec la République fédérale d'Allemagne, puis avec le Royaume-Uni et, enfin, avec nos six autres partenaires de l'U.E.O.

Dans ce domaine capital pour l'avenir, qu'attendez-vous ?

En matière institutionnelle, il est essentiel de faire progresser l'ensemble des institutions sans créer de déséquilibre et sans ouvrir d'interminables querelles de principes à l'intérieur de nos Etats et entre nos Etats. Là encore, il faut que la France sorte de sa frilosité.

En ce qui concerne le Parlement européen, il est nécessaire d'accepter une véritable codécision législative étendue à un large champ d'application et de doter ce Parlement du pouvoir de lever un impôt significatif. Faire du Parlement européen un vrai Parlement est une nécessité et devrait être le combat du pays des droits de l'homme. Qu'attendez-vous pour faire des propositions ambitieuses en la matière ?

Il est tout de même curieux que la France soit visiblement parmi les pays les moins engagés en la matière. Curieuse manière de servir le Parlement européen et d'en conserver demain le siège !

M. Adrien Zeller et **M. Alain Lamassoure.** Très juste !

M. Bernard Bosson. En ce qui concerne la Commission, il faut que son président puisse choisir ses commissaires sur une liste de propositions faites par les Etats et que la Commission ne résulte plus de l'addition de hasards.

Il est par ailleurs indispensable que le président de la Commission soit largement « intégré » dans tout le domaine monétaire, la diplomatie, la sécurité et la défense. Il doit être responsable non plus seulement devant le Parlement, mais également devant le Conseil européen.

Il est encore plus essentiel que le président et la Commission soient investis démocratiquement en début de mandat par le Parlement européen, puisque celui-ci peut les renverser.

En ce qui concerne le Conseil européen, il doit demain, dans les nouveaux domaines de compétence de la Communauté, jouer le rôle qui a été le sien hier, quitte à ce qu'il se réunisse de manière plus fréquente.

De telles propositions, madame le ministre, permettraient de bâtir l'Europe démocratique. En effet, il n'est plus possible d'entendre critiquer le caractère trop technocratique des institutions de Bruxelles et de constater en même temps une absence de volonté à leur donner une dimension politique.

J'avoue, madame le ministre, et je le dis du fond du cœur, être triste en voyant la France, patrie de Robert Schuman, aussi peu ambitieuse alors que le parachèvement de la Communauté européenne est indispensable pour répondre aux défis de l'avenir.

Après le changement de siècle qui vient de se produire avec les bouleversement en Europe centrale, un grand rendez-vous nous est donné dans le cadre de la rédaction des deux nouveaux traités. C'est à l'Europe de l'Ouest d'accélérer à son tour le cours de l'histoire.

Comme tout dans ce domaine n'est affaire que de volonté politique, je m'interroge.

Je crains que, au-delà des discours, les hauts responsables politiques français n'aient pas la volonté de parachever la construction de la Communauté.

M. François Loncle. Vous parlez sans doute de ceux du R.P.R. !

M. Bernard Bosson. Je crains que le courage ne manque pour traduire avec suffisamment de force l'ambition affichée dans des propositions concrètes.

M'adressant, à un tel moment, et sur un tel sujet, au représentant du Gouvernement de la France, je voudrais rappeler solennellement à cette tribune que les deux traités que vous nous présenterez dans quelques mois traduiront soit l'idéal, le courage et la volonté, soit l'absence d'idéal, l'absence de courage et l'absence de volonté de nos gouvernants.

Je rappellerai aussi avec Paul-Henri Spaak : que, « pour un homme d'Etat, la réalité de demain est plus importante que celle d'aujourd'hui et un homme qui ne rêve jamais ne construira rien d'important et n'est pas un homme d'Etat » ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. François Loncle. Qu'en pensent vos alliés du R.P.R. ?

M. le président. Je vous remercie.

Au nom du groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, étant donné l'objectif poursuivi par les conférences sur l'union politique et monétaire et sur l'union politique, notre pays se trouve placé devant des projets d'une ampleur considérable. Vous l'avez d'ailleurs reconnu avec honnêteté, madame le ministre, en parlant d'un véritable saut qualitatif en matière d'intégration.

De sorte que si on les suivait, ces projets marqueraient durablement notre pays dans sa subtance, dans sa structure et dans son identité profonde.

C'est la France en tant que telle qui est en jeu !

Ces projets soulèvent des questions quant à l'avenir de notre pays : vers quelle société nous orientent-ils ? Quelle est la perspective pour notre peuple ?

Nous sommes donc placés devant un débat fondamental, au sens fort du terme.

Les choses n'étant pas jouées, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Et pourtant les partisans des projets actuels les présentent comme inéluctables, comme résultant fatalement de l'engrenage du Marché unique, comme s'imposant à nous de manière implacable.

Ils partent d'un postulat qu'ils pensent de surcroît imparable. Selon eux, il n'y aurait en la matière pas d'autre alternative possible que celle-ci : ou bien la France s'engage dans ce processus, ou bien elle s'isole.

Et comme une France isolée, c'est une impossibilité dans le monde d'aujourd'hui – tout le monde, ou presque, l'admet –, alors ne resterait qu'une seule voie possible : celle qu'ils nous proposent. C.Q.F.D. !

Cela n'excluant pas d'ailleurs, comme on vient de le voir, quelques controverses ou disputes portant sur les marges, sur tel ou tel aspect secondaire, sur la vitesse à choisir pour la marche à suivre.

Ce raisonnement nous place en présence du type même de la fausse évidence. En effet, il existe un autre chemin pour la France en Europe, et pour l'Europe elle-même. Un chemin qui refuse tout autant l'isolement que la domination. Un chemin qui dégage une autre perspective que celle qui est au rendez-vous des projets actuels : une perspective de progrès.

De même qu'un postulat n'est pas une démonstration, affirmer n'est pas prouver. Aussi vais-je tenter de prouver.

Il est un premier fait à relever dans le discours de ceux qui nous vantent les projets actuels : l'absence de bilan de la politique européenne actuelle.

Pourtant, c'est une question décisive. On ne peut pas, en effet, proposer de s'engager plus loin sans faire le point, sans regarder si les réalités actuelles sont conformes ne serait-ce qu'à l'esprit des promesses initiales.

Voilà le premier point faible dans la démonstration des partisans du « tout-Europe ». Car bilan, il y a ! Et sauf à être aveugle, on peut dire, sans risquer d'être contredit, que ce bilan est pour le moins contrasté pour notre pays et pour notre peuple ainsi que pour les autres peuples de l'Europe des Douze.

Je ne ferai pas ici l'énumération des différents aspects qui marquent l'actuelle construction européenne. Par ailleurs, le fait que tout un système se soit écroulé à côté de nous – j'y reviendrai – ne doit pas nous conduire à oublier cette vérité première : comparaison n'est pas raison. Car ce que montre précisément le bilan de l'Europe des Douze, c'est l'affirmation de deux tendances dominantes, la première étant la montée en flèche des empires financiers, de leur puissance, et la seconde l'étendue des inégalités, des difficultés sociales et économiques qui tenaillent chaque pays et qui marquent les relations entre eux.

Ces deux tendances ne sont pas une œuvre naturelle. Elles résultent bien du choix opéré au départ, d'un choix qu'on nous propose aujourd'hui non seulement de confirmer, mais d'accentuer profondément.

« L'Europe sera sociale ou ne sera pas », avait affirmé le Président de la République française. Mais où est donc cette Europe sociale ? Où est la promotion « des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès », ainsi que l'envisageait, noir sur blanc, le traité de Rome ?

On en est aujourd'hui à évoquer une charte sociale réduite à un « socle minimum », dont on n'aperçoit même pas encore, dans la vie, le moindre indice concret positif ! Il est vrai qu'on nous explique que, si les choses traînent en la matière, c'est que le sujet est compliqué, très compliqué ! Le reste ? Il est simple, mais ça, c'est très compliqué !

Bref, on déplore un premier absent à l'appel : la justice sociale. Cruelle vérité !

En disant cela, je ne souligne pas seulement l'absence d'une valeur à laquelle nous tenons et qui doit marquer toute perspective de progrès, mais je veux aussi mettre en évidence une donnée contemporaine, qui est absolument décisive et qui fait défaut dans le cas présent : « de même que la croissance économique est nécessaire au développement humain, le développement humain est essentiel à la croissance économique ».

Le développement humain suppose de disposer d'un revenu digne de notre époque, d'accéder à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux soins, à un environnement propre. Il suppose d'utiliser les richesses de manière rationnelle et économique.

Quand le taux de chômage se situe entre 6 et 10 p. 100, voire plus, de la population active, quand la flexibilité, la précarité se répandent comme une véritable gangrène, quand des millions d'habitants de nos pays vivent en-dessous du seuil de pauvreté, quand les salaires féminins sont inférieurs d'un tiers aux salaires masculins, quand les structures sociales éclatent les unes après les autres, quand l'isolement et le repli sur soi supplantent la solidarité, quand tout cela existe – et bien d'autres choses encore – alors, oui, on gaspille un immense potentiel de ressources !

Si bien que le deuxième absent de cette Europe est l'efficacité sociale et économique.

Mais il y en a un troisième : la démocratie.

Là encore, on pourrait traiter de cette question de manière comptable, en alignant des faits dans des colonnes. On pourrait notamment évoquer, madame le ministre, les accords de Schengen, qui sont loin – vous l'avez remarqué – d'avoir recueilli une approbation massive dans l'opinion publique.

Mais ce que je veux surtout souligner une nouvelle fois ici, c'est l'absence de participation de notre peuple, de ses assemblées élues à cette Europe, aux décisions qui se prennent à une allure vertigineuse loin d'eux et de manière opaque.

Là encore, je ne veux pas seulement souligner et défendre une valeur à laquelle nous tenons pour aujourd'hui et pour demain – une valeur universelle, nous dit-on – mais je veux aussi insister sur le fait qu'il ne peut y avoir de développement efficace sans que l'individu, les individus, interviennent et participent pleinement dans les prises de décisions. L'avenir est là. La perspective de progrès passe nécessairement par là.

Enfin, il est un dernier absent que l'on ne peut oublier ce soir : l'état de notre pays.

Mme le Premier ministre nous dit aujourd'hui qu'il faut « muscler notre appareil productif ». C'est donc bien la preuve que nous nous sommes affaiblis, et sérieusement ! Mais le problème qui se pose ainsi est-il seulement un problème de « culture » – sur lequel on peut d'ailleurs agir – des capitalistes français qui ont toujours préféré boursicoter plutôt qu'investir dans la production ? N'est-ce pas aussi le résultat du type même de construction européenne à laquelle on a procédé et que l'on veut encore amplifier ? C'est certain !

Nous touchons là, madame le ministre, au fond des choses.

Si le monde moderne est plus interdépendant que jamais, si le fait de ne pas prendre en compte cette donnée équivaut à un suicide national, l'intégration européenne constitue par contre une réponse typée à ce problème objectif. C'est la réponse des forces économiques et politiques qui dominent cette partie du continent. C'est une réponse libérale.

Or l'intégration à la mode libérale, c'est nécessairement la loi du plus fort, la domination, qui s'imposent en toutes circonstance et en tout domaine.

C'est ce que constate, à sa manière et pour s'en féliciter, le président du groupe Air France, qui déclarait récemment, à propos de l'Europe des Douze : « Certains, ici ou là, se sont crus pendant vingt ans protégés de tout. Ils réalisent maintenant qu'ils sont dans un monde violent. » Il poursuivait : « Je conduis et j'accompagne cette mutation. »

Les choses en sont à ce point qu'une puissance qu'on croyait maîtriser par l'Europe en est maintenant à maîtriser l'Europe. Quel retournement ! Et notre pays en dépend. Ce n'est pas être contre son peuple que d'affirmer que cette puissance triomphante en Europe occidentale, c'est l'Allemagne, une Allemagne qui a avalé la R.D.A. et qui attire bien d'autres pays situés sur son flanc oriental.

Après cela, madame le ministre, comment pouvez-vous nous dire : « Accentuons ce mouvement » ? Et comment le président d'Air France peut-il nous lancer : « Marchons vers un monde encore plus violent » ?

Franchement, est-ce cela ouvrir une perspective nouvelle et humaine pour notre pays et pour l'Europe ?

J'entends bien que des gens, surtout dans les pays en retard, espèrent qu'une union européenne permettrait de résoudre les problèmes. Leurs attentes sont légitimes. Mais ce qui est proposé, c'est tout autre chose.

M. Périgot réclame au nom du patronat l'union économique et monétaire pour garantir l'irréversibilité du marché unique – et cela, c'est clair – pour développer la flexibilité du travail, la concurrence entre salariés, accentuer la circulation des capitaux.

Dans cet esprit, il faut un pouvoir unifié gérant la monnaie et soumettant les économies aux critères des groupes privés et des marchés financiers dominants, ce que vous appelez un « gouvernement économique européen ».

Couplé au projet de défense européenne, votre projet s'inscrit dans cette démarche, dans une Europe fédérale à laquelle la France souscrit sans attendre, une Europe supranationale dissolvant les souverainetés populaires nationales.

On prétend que l'« union économique et monétaire » va faire baisser les taux d'intérêt des emprunts. C'est inexact. La montée des besoins de financement pousse, au contraire, ces taux à la hausse en Allemagne, et donc partout ailleurs.

M. Bérégovoy se plaint déjà, paraît-il, de l'Allemagne à ce sujet. Mais il devrait plutôt se plaindre du système et en tirer les conclusions.

On nous dit que la circulation des capitaux va favoriser par elle-même les rattrapages structurels, les inégalités des pays dominés. C'est un leurre.

Il faut, pour réduire les écarts de productivité et d'efficacité entre nations européennes, développer les capacités humaines en matière de formation, en emplois qualifiés, en services et en équipements sociaux. Pour cela, des masses de fonds publics et de crédits, qui ne visent pas la rentabilité à la mode libérale, sont nécessaires.

Il faut, dans le même esprit, renforcer et moderniser le service public.

Or, comme c'est l'inverse qui est à l'ordre du jour, les écarts ne peuvent que se creuser, comme ils l'ont déjà fait, au détriment de la France et à l'avantage de l'Allemagne depuis une quinzaine d'années. Pouvez-vous, non pas seulement nous affirmer, mais nous démontrer le contraire ?

Bref, après avoir accepté le marché unique aux conditions de Mme Thatcher, notre pays, par une fuite en avant dans une position dominée, s'engage dans l'union économique et monétaire aux conditions de M. Kohl. Et chacun sait bien que ces personnes-là sont des progressistes notoires et notoirement virulentes.

Ce qui est vrai sur le plan économique l'est également sur le plan politique.

Déjà, la France a admis la primauté du droit communautaire sur le droit français.

Déjà, la France officielle a accepté de réduire sa marge d'action pour les politiques salariale, budgétaire et fiscale, ainsi que pour les services publics. La déréglementation qui submerge la vie sociale institutionnalise la déréglementation européenne.

Tout cela pose des problèmes de constitutionnalité. Mais surtout, si l'on veut défendre l'emploi, l'activité en France, il faut, au contraire, se battre pour consolider nos bases économiques. Cela exige que l'on renforce notre maîtrise nationale, non pas dans l'isolement, mais dans une puissante politique de coopération initiant un autre type de construction de l'Europe, sur lequel je reviendrai. Il faut aussi défendre notre monnaie, et non pas travailler à la mise en place d'une monnaie unique qui nous retirerait un des attributs essentiels de notre souveraineté. Il faut encore rechercher un instrument de coopération efficace en la matière.

La souveraineté de notre pays, que je viens d'évoquer, nous y tenons par-dessus tout. Car c'est la liberté première, fondamentale pour notre peuple, de décider de son destin et, tout simplement, de sa vie. C'est vrai pour aujourd'hui et ce sera vrai pour demain.

C'est pourquoi le principe selon lequel la France serait subsidiaire de l'Europe ne peut être acceptable.

Il ne faut jamais l'oublier : si nous sommes européens, c'est d'abord parce que nous sommes français ! Il ne peut y avoir d'Europe en dissolvant la France ! Notre peuple n'y souscrirait pas. De même, un affaiblissement national pourrait entraîner une dangereuse relance du chauvinisme.

Il en va de même sur le plan militaire.

La défense nationale et la politique extérieure de notre pays constituent deux autres fondements de notre souveraineté nationale, à laquelle, je l'ai dit, nous veillons comme à la prunelle de nos yeux.

Si ces fondements sont, par essence, intangibles ils ne peuvent s'examiner de manière intemporelle. Chaque époque pose ses problèmes, ses défis et notre pays ne peut constituer un pôle neutre ou, pire, être absent dans l'arène internationale.

Il a, selon nous, à défendre et à promouvoir, avec des moyens qui sont loin d'être négligeables, des valeurs et des relations progressistes, humanistes et pacifistes à travers le monde.

Parler d'une seule voix ? Si c'est le résultat de convergences, pourquoi pas, quand cela s'avère possible à douze, ou à plus ? Mais si c'est un préalable pour parler, autant dire que la voix de la France risque de s'éteindre et cela ne serait pas acceptable.

De même, si le monde a changé, ce qui nous est proposé en matière de défense constitue un formidable retour en arrière, un atlantisme que l'on peut qualifier de flamboyant. Voilà le fond de la proposition. C'est une véritable impasse et un danger pour notre pays !

C'est une impasse car, si les Etats-Unis entendent rénover l'O.T.A.N., ils n'entendent pas en perdre la maîtrise. Et si la plupart des autres pays européens membres de l'O.T.A.N. entendent rénover ces relations, ils n'entendent pas y renoncer. Les Etats-Unis sont d'ailleurs d'accord avec l'idée d'une défense européenne commune.

Il n'y a pour nous et pour l'Europe qu'une seule voie possible qui soit, de surcroît, au diapason du monde moderne : celle du désarmement. Il n'y a pas d'autre perspective réaliste si l'on veut refuser la domination.

Je vous l'avais dit en octobre dernier, au lieu de la défense commune dans la C.E.E., il n'y a qu'un chemin qui vaille : le désarmement avec la C.S.C.E. Mais, en la matière, il faudrait plus que des déclarations d'intentions : il faudrait une offensive diplomatique et politique d'ampleur.

Il faudrait, pour cela, que l'on cesse de caresser le rêve illusoire qui n'est pas pour autant une perspective acceptable, à savoir celui d'une défense qui ne soit qu'européenne et marquée principalement du sceau de la France.

Il y a un danger car, à s'inscrire dans la vision américaine du nouvel ordre international, notre pays risque de renouer avec les pires aventures. Il risque de perdre tout son capital historiquement constitué dans le monde pour le seul compte des Etats-Unis – voyez la guerre du Golfe et ses suites !

Madame le ministre, il existe donc bien une autre voie que celle que vous proposez pour notre pays en Europe, une voie qui exclue la domination économique monétaire, politique et militaire, une autre voie que la construction d'une sorte d'« Europe forteresse ». C'est la voie de la coopération en Europe entre nations souveraines et associées dans l'Europe des Douze. Mais c'est aussi la voie de la coopération avec toute l'Europe, où c'est nécessaire, à l'évidence – et cessons à cet égard de lier la coopération à des déterminations politiques. C'est aussi la voie de la coopération avec les pays du Sud, qui concerne des milliards d'être humains.

C'est là, madame le ministre – j'insiste –, un défi considérable qui nous est lancé, qui est lancé à nous tous qui vivons dans les pays développés.

Pense-t-on pouvoir aller vers un monde pacifique sans travailler – en France et partout ailleurs – à la justice ? Pense-t-on s'opposer aux pressions migratoires en s'entourant de directives comme autant de barbelés ? Pense-t-on pouvoir se développer soi-même sans travailler au développement de ces peuples et de ces pays ?

Madame le ministre, coopération, souveraineté, solidarité, désarmement forment un tout cohérent, une perspective possible qui soit humaine et civilisée.

Bien que le temps m'ait manqué pour la développer plus avant, on aura compris qu'elle s'oppose à votre projet animé d'une tout autre cohérence.

J'entends bien qu'il faut des forces en France, et en Europe, pour avancer sur cette voie nouvelle que nous proposons. Ces forces existent, qui veulent construire un avenir plus humain. Elles ne se reconnaissent pas dans le socialisme bureaucratique, qui s'est d'ailleurs écroulé, pas plus que dans le libéralisme porteur de tant d'injustices, de tant de souffrances, de tant de blocages et de contradictions. Nous sommes de ces forces-là. Mais si ces forces existent, il leur reste encore à peser de leur poids réel, et il leur faut pour cela savoir se rassembler.

Pour l'heure, devant les dangers que font courir vos projets à notre pays tout en gâchant cette perspective d'un avenir humain, il faut prendre une décision, la seule décision qui soit possible et nécessaire en la circonstance : la France doit faire une pause dans cette course échevelée vers une Europe ultralibérale.

Une pause est nécessaire, en effet, pour pouvoir organiser une maîtrise sociale, publique et civilisée de l'espace européen, pour pouvoir protéger l'homme du profit dévastateur en préservant et en développant les acquis sociaux, pour recomposer nos propres forces.

Encore une fois, c'est l'intérêt de notre peuple et de notre pays, et c'est inséparablement l'intérêt des autres peuples et des autres pays.

C'est une affaire de décision politique. Celle-ci est entre les mains du Gouvernement. C'est la seule décision qui soit vraiment courageuse aujourd'hui. Alors, nous vous le demandons, madame le ministre : prenez-là ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

Au nom du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Madame le ministre, mes chers collègues, depuis des années, l'Europe vit entre à-coups et déceptions, déclarations grandiloquentes et stagnation. Ses habitants ont un peu l'impression d'être poussés à avancer dans un carrefour noyé de brouillard, en pleine nuit, comme cette séance, et je regrette profondément que le Gouvernement n'ait pas réservé un autre moment de la journée à ce débat sur un sujet aussi important.

M. François Loncle. La faute à qui ?

Mme Michèle Alliot-Marie. Les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire sont une occasion d'éclairer l'avenir, de redéfinir notre volonté et de préciser le contour de la construction européenne que nous souhaitons. Cette occasion, la laisserons-nous passer ? Saurons-nous saisir la chance d'exprimer enfin une vision claire de l'Europe que nous voulons ? Saurons-nous manifester notre volonté de la construire nous-mêmes ?

Aujourd'hui, les Français sont dans l'expectative. Ils sentent, vous le savez bien, mes chers collègues, que l'Europe peut être une chance. Mais ils craignent aussi qu'elle ne soit un handicap pour leur situation personnelle, et particulièrement à la suite de certaines décisions qui pèsent lourdement sur certains d'entre eux.

Entre crainte et espoir, ils n'ont pas, madame le ministre, le sentiment que le Gouvernement sache bien ce qu'il veut. Ils ont très souvent l'impression qu'il hésite, ballotté entre la volonté des uns et des autres, entre les intérêts contradictoires exprimés par les autres pays. Or, quand on construit, rien n'est pire que le laisser-faire.

Certes, il serait facile de souligner les déficits gouvernementaux en la matière depuis, notamment, les accords de Fontainebleau, et il serait aisé d'énumérer les retombées négatives pour différentes catégories de Français. Cela ne me paraît ni le plus utile ni le plus urgent pour notre pays et pour l'avenir de l'Europe. Mieux vaut, me semble-t-il, essayer de fixer ensemble, si possible, les lignes de ce que doit être l'avenir de la construction européenne, même s'il faut rappeler les insuffisances du passé.

Les insuffisances de la construction européenne se sont traduites par une double perversion : d'abord une dérive bureaucratique, ensuite un déficit décisionnel.

La dérive bureaucratique ? Elle est évidente dans trois domaines. D'abord, la Commission, qui dispose du monopole du droit d'initiative, joue un rôle excessif dans la prise de décision, notamment dans les matières où il y a « coopération, » et tous ceux qui ont eu l'occasion d'aller à Bruxelles, y compris dans certains conseils spécialisés, le savent bien. Elle s'arroge de plus, de nouvelles compétences non prévues par les traités.

Deuxième dérive bureaucratique : le contrôle des exécutifs nationaux qui sont réunis au sein du Conseil par leurs parlements respectifs est, dans la plupart des Etats membres, mal assuré et c'est la raison pour laquelle cette assemblée a souhaité à de nombreuses reprises être plus régulièrement informée par le Gouvernement, et je vous donne acte, madame le ministre, des efforts que vous faites en ce sens. Mais est-ce là un véritable contrôle ?

Enfin, le Parlement européen lui-même a du mal à trouver sa place dans les institutions. Il n'a pas les attributions généralement reconnues à un Parlement. Son seul véritable pouvoir est la censure de la Commission. Mais cette sanction, vous le sentez bien, mes chers collègues est démesurée et, par voie de conséquence, elle est inefficace. D'ailleurs elle n'a jamais été mise en œuvre.

Le résultat de cette dérive bureaucratique, c'est l'incapacité d'agir dans un certain nombre de domaines. Quand seuls les représentants des peuples peuvent exercer des prérogatives parce que les décisions sont les plus importantes, alors, on s'aperçoit brusquement que les organes de la Communauté ne fonctionnent plus, que rien ne se passe. C'est le déficit décisionnel. Les événements des deux dernières années, hélas ! nous ont en effet révélé l'inexistence de l'Europe dans des moments essentiels. Je ne reprendrai pas la liste que Bernard Bosson a énumérée tout à l'heure, je rappelle simplement que lors de l'unification allemande, l'Europe n'a été

qu'informée – voire désinformée – à propos des décisions prises par le gouvernement allemand. L'Assemblée de Strasbourg a reçu M. Kohl qui, exactement trois jours avant la réunification, nous a annoncé que rien n'allait se passer.

M. Jean-Claude Lefort. Il ne faut pas croire Kohl !

Mme Michèle Alliot-Marie. Si le Parlement européen avait réellement la place que l'on veut lui reconnaître, cela ne se serait pas produit.

Le conflit du Golfe, là aussi – faut-il le rappeler ? – a souligné l'inexistence totale des institutions européennes.

Qu'on ne nous dise pas, comme je l'entends parfois, que cette inertie est venue uniquement du fait que les traités ne prévoyaient pas encore l'intervention de la Communauté dans des domaines de politique étrangère, car on trouve d'autres domaines dans lesquels elle n'intervient pas non plus. Alors même qu'est en train de se mettre en place une véritable zone Deutschemark en contradiction même avec les principes économiques qu'elle affiche, que fait la Communauté ? Rien.

Ces quelques exemples montrent qu'un nouvel équilibre doit être trouvé pour donner à l'Europe un contour net et pour susciter l'adhésion des peuples qui la composent, adhésion sans laquelle elle ne se fera pas.

Tous les projets de statuts de citoyen européen n'aideront pas à construire l'Europe si les citoyens de l'Europe eux-mêmes ne comprennent pas ce qui est en train de se passer. Ils ne comprendront et ils n'adhéreront à une construction européenne que si un nouvel équilibre européen se fait, qui repose sur des principes clairs.

L'avenir ne se fera qu'à condition que la construction de l'Europe se fasse à partir d'un certain nombre de principes élémentaires, les principes de démocratie et d'efficacité.

Le principe de démocratie, d'abord : dans nos sociétés occidentales, le fondement philosophique de nos institutions veut que l'homme soit maître et seul maître de son destin. Il en découle deux conséquences :

La première, c'est que l'individu met en œuvre ce droit inaliénable qu'il possède de décider de son destin en le déléguant à des élus – c'est le principe de légitimité ;

La deuxième, c'est que les pouvoirs ainsi transmis par le citoyen remontent des délégués qu'il s'est choisis jusqu'aux instances supérieures de l'Etat, et au-delà.

Pour les instances européennes, cela signifie d'abord que le pouvoir décisionnel ne peut appartenir qu'à des instances légitimes et responsables, c'est-à-dire le Conseil et le Parlement seuls.

Le Conseil : le Conseil européen – et les conseils des ministres – s'impose à la fois comme instance suprême de décision et comme organe d'arbitrage.

La reconnaissance d'un pouvoir général d'impulsion au Conseil européen s'impose d'autant plus avec l'élargissement des compétences de l'union au secteur de la politique étrangère et de la sécurité. Il faut donc renforcer ses pouvoirs et ses compétences.

Le Parlement, quant à lui, doit subir, certes, un certain nombre de modifications pour renforcer son caractère démocratique. En particulier, il est indispensable que ses membres soient élus dans des conditions au moins semblables dans les douze Etats membres. De même façon, il paraît indispensable que les modalités de son fonctionnement et des votes qui y interviennent soient améliorées. Mais il apparaît également non moins indispensable et urgent, en cohérence ave ce principe de démocratie, que les pouvoirs parlementaires soient corrélativement renforcés, car il est, ne l'oublions jamais, la seule instance élue de la Communauté.

Cette réaffirmation de la liaison entre pouvoir de décision et légitimité doit s'accompagner d'une clarification des compétences entre la Communauté et les Etats membres. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. Mais il me paraît nécessaire que non seulement cette clarification intervienne pour l'avenir, pour les nouveaux pouvoirs, mais encore pour le passé, du fait, notamment, des dérives que je signalais tout à l'heure et qui ont étendu les compétences communautaires de la Commission.

La clarification doit intervenir également pour les compétences entre les institutions communautaires elles-mêmes.

En effet, le Conseil et le Parlement sont des instances politiques, la Commission est un organe d'exécution. De ce point de vue, si l'on peut admettre éventuellement une responsabilité individuelle des commissaires devant le Parlement, il n'en va pas de même de la Commission dans son ensemble et de son président. Nommés par une instance politique, l'une et l'autre doivent demeurer globalement responsables devant le Conseil.

C'est changer leur nature que de les rendre responsables devant le Parlement, c'est leur donner une nature politique qui n'est pas la leur aujourd'hui.

Le principe de démocratie, dès lors qu'il sera clairement reconnu, aura pour corollaire naturel un principe d'efficacité qui me paraît être le deuxième pilier pour la construction de l'avenir de la Communauté.

Le principe d'efficacité est celui qui permet de faire prendre les bonnes décisions par les instances appropriées dans les délais les plus courts possibles. Il faut donc, d'une part, savoir qui fait quoi. Il faut, d'autre part, savoir quels moyens sont nécessaires à celui qui doit décider.

Qui fait quoi ? C'est d'abord le problème de la répartition des compétences entre la Communauté et les Etats. Dans le projet de nouveau traité, un problème se pose. Vous nous avez dit tout à l'heure, madame le ministre, que vous vouliez faire une part importante à la subsidiarité. Or en lisant la liste des compétences transmises à la Communauté, on a l'impression que rien, ou presque, ne lui échappe. Ce n'est pas notre conception.

Mme Nicole Catala. C'est vrai !

Mme Michèle Alliot-Marie. Les Etats et les structures infra-étatiques doivent conserver une compétence générale, et la Communauté recevoir une compétence d'attribution.

Les textes actuels risquent d'aboutir au résultat inverse. Les éléments de la souveraineté exercés en commun doivent faire l'objet d'un transfert négocié. Ces attributions doivent être limitées aux domaines dans lesquels la Communauté est plus efficace que chacun des Etats membres.

Aujourd'hui, la liste que vous avez évoquée, émanant des travaux préparatoires, ne nous donne pas satisfaction.

Qui fait quoi ? C'est aussi le problème de la hiérarchie des normes. Il faut que cesse l'habitude de faire examiner par les mêmes instances et selon les mêmes procédures des questions qui sont parfois des orientations politiques générales et d'autres qui relèvent de la réglementation de détail.

Là aussi, vous avez évoqué tout à l'heure un certain nombre des dérives qui se manifestent au niveau du Parlement. Il est indispensable d'y mettre bon ordre.

L'efficacité, c'est également la capacité de décision.

Il faut donner aux différentes instances concernées les moyens de prendre leurs décisions. En allégeant l'ordre du jour des instances politiques des décisions administratives, on leur redonnera le temps nécessaire pour débattre les orientations politiques. L'intérêt et l'image du Parlement européen y gagneront. Il est tout à fait regrettable de voir trop souvent les débats à Strasbourg se limiter à des questions techniques et de détail alors même que les questions politiques qui, elles, devraient englober ces questions techniques n'ont pas le temps d'y être évoquées. Le Conseil, lui aussi, gagnerait à cette répartition et à cette hiérarchie des normes si lui étaient également alloués les moyens nécessaires à ce nouveau rôle.

Ces moyens sont simples. C'est l'allongement du mandat de la présidence du Conseil. C'est une plus grande régularité de ses réunions. C'est, enfin, la création d'un secrétariat permanent digne de ce nom. Vous ne nous avez rien dit sur ces points tout à l'heure. J'aimerais avoir votre sentiment.

Bien des incertitudes, bien des contradictions demeurent dans les résultats rapportés des différentes rencontres comme malheureusement, me semble-t-il, dans vos intentions. Je souhaiterais que vous soyez plus précise devant l'Assemblée nationale.

La démocratie, dans le processus de la construction européenne, c'est simple si on en a la volonté. C'est la seule façon de rendre l'Europe attractive pour nos concitoyens, en les y associant par l'intermédiaire de leurs représentants. C'est, à terme, défendre la démocratie en France et la primauté des élus sur les fonctionnaires.

Plutôt que de se livrer à des exercices philosophico-médiatiques qui mènent à de lamentables « flops » comme ce fut le cas des « assises de la confédération » de Prague, je souhaiterais vivement que le Gouvernement fasse davantage entendre la voix de la France au moment et dans les instances où cela est vraiment nécessaire.

C'est particulièrement le cas pour la construction de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

Au nom du groupe Union pour la démocratie, la parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Madame le ministre, je voudrais, après avoir entendu votre discours, vous présenter trois remarques au nom du groupe U.D.F. La première tient à la politique européenne de la France, les deux autres visent plus précisément les résultats auxquels devrait aboutir la conférence intergouvernementale.

Ces considérations s'inspirent avant tout, d'une part, du principe d'une Europe fédérale, à laquelle nous voulons parvenir, et, d'autre part, de constatations que j'ai pu faire au cours d'une expérience déjà longue des assemblées parlementaires européennes et, plus précisément, des échos que j'ai recueillis, au cours des dernières semaines, auprès de mes collègues étrangers. Elles tiennent compte aussi, à l'endroit de notre politique extérieure, de mon appréciation de la façon dont vous avez su, au cours de votre exercice de la présidence de l'Union de l'Europe occidentale, prendre l'initiative d'une action européenne dans la crise du Golfe qui mettait en œuvre une politique définie par les Douze, dans le cadre d'une organisation appropriée mais distincte de la Communauté. Vous avez ainsi montré comment pouvait fonctionner le projet que vous alliez, en décembre, présenter à la conférence intergouvernementale, conjointement avec l'Allemagne. Ces propositions concernant la prise en charge par les Douze d'une politique extérieure et d'une politique de sécurité de l'Europe étaient en cohérence avec ce qui a été entrepris et réalisé au Moyen-Orient, tant par la coopération politique que par l'U.E.O.

Il demeure cependant évident que cette cohérence a été souvent mal perçue de nos partenaires, et cela en raison d'une divergence qu'à tort ou à raison ils croient discerner entre un certain discours officiel tenu par la France en matière européenne et la réalité des engagements auxquels son gouvernement se montre disposé à souscrire.

C'est, en effet, dans une très large mesure, à l'initiative de la France que s'est réunie la conférence intergouvernementale. En face de l'afflux des annonces de candidatures à la Communauté européenne, tant de la part d'anciens membres du Pacte de Varsovie que de pays appartenant à l'A.E.L.E., c'est le Président de la République qui a évoqué, notamment dans son discours au Parlement européen, le 25 octobre 1989, la nécessité de poursuivre la construction de l'Europe en suivant deux projets distincts : celui d'une Europe fédérale, dont la Communauté constituerait le pôle, et celui d'une Europe confédérale dont les frontières pourraient s'étendre bien au-delà de celles des Douze. C'est lui aussi qui a insisté pour que cette Europe fédérale soit rapidement et solidement établie et pour que les compétences et l'action de la Communauté soient étendues à des domaines ne relevant pas encore des traités en vigueur, avant que son éventuel élargissement à de nouveaux membres ne soit envisagé, notamment en matière de monnaie, de politique extérieure et de sécurité.

Il apparaît, en revanche, qu'au cours de la conférence intergouvernementale les positions défendues par la France, en tout cas pour ce qui concerne la défense, ont été singulièrement restrictives, au point que certains de nos partenaires croient voir, à tort ou à raison, une convergence profonde entre la France et le Royaume-Uni, lorsqu'il s'agit de s'opposer à tout empiètement effectif de la Communauté sur les prérogatives des Etats en ce domaine. Je sais bien que la plupart de nos partenaires sont trop heureux de pouvoir nous imputer la responsabilité des difficultés dont vous avez vous-même souligné la réalité, alors que celle-ci est pour le moins partagée. Néanmoins, il me paraît regrettable que nous présentions l'image d'un pays dont le propos en matière européenne, énoncé avec solennité par le premier des Français, répond mal à ce qu'il est effectivement décidé à entreprendre ou à accepter.

Je ne suis, personnellement, nullement convaincu qu'il soit actuellement possible à la France de s'en remettre à des institutions de type communautaire pour prendre une part utile à la défense de l'Europe, compte tenu des impératifs liés à la mise en œuvre de l'arme nucléaire et de ceux que nous imposent nos relations et nos engagement à l'endroit de certains pays extérieurs à notre continent. Mais nous n'ignorions pas ces obligations et l'attitude que nous avons adoptée, tant dans un passé récent qu'au cours de la négociation, entretient soit le soupçon que nous dissimulions l'intention d'utiliser la cause européenne comme une machine de guerre dirigée contre l'O.T.A.N., soit celui que nous cherchions à exercer sur l'Europe une hégémonie de fait en l'entraînant dans des aventures où nos partenaires ne sont pas, *a priori*, disposés à nous suivre.

Si, comme j'en suis persuadé, telles ne sont pas les intentions du Gouvernement, il serait important qu'il se montre plus clair dans son discours sur la réalité et sur les limites de ce qu'il propose à l'Europe. La situation de la France, la nature de ses relations avec l'Allemagne, le rôle qu'elle a joué dans l'élaboration de l'Europe communautaire lui confèrent une autorité particulière, et chacun sait que rien ne pourra se faire sans elle, ni dans le domaine économique ni dans celui de la politique extérieure et de la sécurité. Sa politique européenne comme ses options en matière de sécurité et de défense bénéficient d'un consensus national que la plupart de nos voisins nous envient.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Marie Caro. Ses visées sont en tous points avouables. Elle n'a donc aucun besoin de pratiquer la réserve mentale. Pourquoi alors faut-il que son discours européen évoque des perspectives auxquelles nous savons bien que d'autres ne pourront pas se rallier, quitte à les renier nous-mêmes lorsque nous sommes mis au pied du mur ? Il est évident que ce langage affaiblit notre crédit et nuit à nos initiatives les plus raisonnables.

Si, maintenant, j'aborde le contenu même des négociations, tel qu'il se dégage de vos propos, madame le ministre, du « non-papier » luxembourgeois d'avril dernier et des propositions qui nous sont connues, notamment celles que la France et l'Allemagne ont présentées en commun, il apparaît que les convergences qui se dégagent permettent de prévoir les grandes lignes de l'architecture européenne en matière de politique étrangère et de sécurité sur laquelle débouchera la conférence intergouvernementale.

Cette architecture représente, à première vue, un tour de force : elle semble donner une cohérence à des institutions qui ne groupent pas toujours les mêmes pays, qui sont fondées sur des bases juridiques différentes et qui ne procèdent pas selon les mêmes méthodes. On peut, en particulier, admirer la subtilité avec laquelle on permet à l'Irlande de conserver entière sa neutralité tout en ne l'écartant pas de décisions collectives qui auront des effets sur la politique de sécurité commune, voire sur des mesures relevant de la défense collective.

Pourtant, ce sont cette apparente cohésion et cette trop grande subtilité qui donnent à l'ensemble de la construction une dimension inquiétante. Celle-ci a frappé les autorités américaines qui nous ont exprimé leur crainte de voir des pays non-membres de l'O.T.A.N. exercer indirectement une influence sur les décisions de cette organisation.

En fait, la seule question qui se pose est de savoir qui exercera effectivement le pouvoir dans l'édifice que vous allez créer. La réponse qu'il est permis de lui donner, c'est que, contrairement à ce que l'on pouvait espérer, celui-ci connaîtra un nouveau transfert d'autorité de la Commission de la Communauté aux Etats réunis dans le cadre du Conseil européen.

M. Jean-Pierre Brard. Et vous, que souhaitez-vous ?

M. Jean-Marie Caro. Le rapprochement institutionnel de la coopération politique et de l'U.E.O. avec la Communauté ne s'exercera pas au profit de cette dernière, malgré l'autorité qu'elle a su acquérir, malgré la reconnaissance dont elle bénéficie de la part de l'ensemble de la société internationale, malgré l'attrait qu'elle exerce sur toute l'Europe et dont témoignent les nombreuses candidatures qui se sont annoncées au cours des derniers mois.

M. Jean-Pierre Brard. Qu'en pensez-vous ?

M. Jean-Marie Caro. Soumise aux directives d'un Conseil européen qui se superposera au Conseil de la communauté, celle-ci verra s'accroître singulièrement le poids qu'exerceront sur elle les gouvernements et ce sont les méthodes intergouvernementales pratiquées à l'U.E.O. et dans la coopération politique qui ont toute chance de l'emporter sur les pratiques

communautaires de décision et d'action, non seulement en matière de politique étrangère et de sécurité, mais dans l'ensemble des activités de la Communauté.

Si tel devait être le cas, la conférence intergouvernementale n'aboutirait pas à ce renforcement des institutions européennes dont le Président de la République faisait un préalable à tout élargissement, mais au contraire à leur affaiblissement, et d'éventuels élargissements ne pourraient avoir pour effet que de les rendre parfaitement abouliques.

Il ne faut pas, en effet, se faire d'illusions. Les mécanismes de décision, qu'ils fassent appel à l'unanimité ou, dans certains domaines, à des majorités soigneusement pondérées, permettront sans doute à certains d'éviter que leurs intérêts vitaux ne soient négligés par des décisions collectives. Ils ne donneront pas naissance à une véritable volonté politique et encore moins à la continuité de dessein qu'exigerait sa mise en œuvre. De même qu'un Etat a besoin d'un gouvernement pour assurer sa direction, la Communauté a besoin d'un organe qui lui soit propre et qui lui soit totalement dévoué pour faire valoir, au besoin contre les gouvernements, les intérêts de la collectivité. La soumission de ce corps, qu'incarne actuellement la Commission, à un pouvoir intergouvernemental trop lourd et dont l'autorité ne serait pas limitée priverait la Communauté de son moteur essentiel. L'Europe qui se dessine à la conférence intergouvernementale risque donc fort de n'être qu'une association d'Etats, faute d'un pouvoir communautaire assez fort pour lui donner l'impulsion dont elle a besoin.

L'élaboration d'une politique européenne devrait concerner à la fois une sécurité, dont les limites ne sont guère tracées mais qui devrait constituer une sorte de prolongement vers l'extérieur de l'organisation économique communautaire, et une défense qui, jusqu'à présent, ressortit au domaine réservé des Etats. Ceux-ci, dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, disposent d'un utile instrument de concertation. Or tout indique que c'est la décision prise par les gouvernements d'associer, selon des procédures différentes, politique étrangère et de sécurité et politique de défense aux compétences données par le traité de Rome à l'édifice européen qui les a, avant toute autre considération, conduits à limiter l'autonomie des organes communautaires.

Etait-ce une décision sage ? Il est permis de se le demander dans la mesure où la sécurité et la défense ont des impératifs qui leur sont propres. Jean Monnet, l'inventeur du principe communautaire, en était parfaitement conscient et, alors même que les circonstances l'avaient conduit à élaborer le projet qui faillit donner naissance à la Communauté européenne de défense en 1950, il était le premier à déplorer de devoir lancer prématurément l'Europe sur une voie dans laquelle il savait qu'elle n'était pas prête à accepter une véritable limitation de la souveraineté des Etats. L'est-elle davantage aujourd'hui ?

M. Jean-Claude Lefort. La C.E.D. a échoué !

M. Jean-Marie Caro. Il est incontestable que d'importants progrès vers une plus grande solidarité européenne en matière de défense ont été réalisés au cours des dernières années,...

M. Jean-Pierre Brard. Vous appelez ça des progrès ?

M. Jean-Marie Caro. ... parmi lesquels il faut citer l'inclusion des questions de défense dans la coopération bilatérale franco-allemande ou la coordination réalisée dans le cadre de l'U.E.O., ainsi que la participation européenne à l'action navale pour faire respecter l'embargo contre l'Irak décidé par le Conseil de sécurité depuis août 1990. Mais ces progrès ne sont pas suffisants pour que l'Europe puisse constituer une force armée qui lui soit propre et dont elle pourrait décider l'emploi. Comment nous-mêmes, qui ne sommes pas prêts à réintégrer nos forces dans l'organisation militaire de l'O.T.A.N. et qui venons de refuser de participer à sa nouvelle force de réaction rapide, pourrions-nous soumettre ces mêmes forces à une organisation militaire européenne qui serait dominée par les membres de l'O.T.A.N. ? Nos partenaires ne sont pas davantage disposés à substituer une intégration militaire européenne à une intégration atlantique qui les satisfait.

Tant que les divisions du Pacte de Varsovie, déployées le long de l'Elbe, menaçaient l'ensemble de l'Europe occidentale, l'Alliance atlantique constituait l'instrument essentiel de toute défense de l'Europe. Etablir un pilier européen de l'Alliance était l'objectif normal de toute politique extérieure de l'Europe. Désormais, devant des risques plus diffus, ressentis de façon différente et avec une intensité inégale par les sociétés nationales, il paraît bien difficile de fixer les procédures institutionnelles contraignant l'Europe à agir de façon cohérente en cas de crise et rien ne permet de penser que celles qui sont envisagées par la conférence intergouvernementale le permettront. C'est seulement des nations que peut émaner la volonté politique indispensable à toute action diplomatique ou militaire efficace. La Communauté peut inspirer toute la part de la politique extérieure de l'Europe qui répond à sa vocation et à ses compétences, ce qui inclut bien entendu des éléments de ce que l'on appelle la sécurité. Mais elle n'est pas en mesure de se substituer aux Etats nationaux pour décider de l'emploi des armes ni, par conséquent, de tout ce qui, dans la politique extérieure, concerne la paix et la guerre. L'en charger serait condamner cette politique à l'impuissance et à la paralysie. La façon différente dont les Etats membres se sont comportés pendant le conflit du Golfe vient encore d'en témoigner.

L'architecture trop subtile que la conférence intergouvernementale semble être en voie d'édifier relève d'une volonté délibérée de faire passer la cohésion institutionnelle avant la cohésion fonctionnelle. Mon intention n'est pas de contester la légitimité de cette démarche, mais je crains fort qu'en ce moment et dans ce cas, elle ne présente plus d'inconvénients que d'avantages et je pense qu'il eût été bien préférable de parvenir à un bon fonctionnement des institutions européennes telles qu'elles existent, voire de les perfectionner chacune en vertu de sa vocation propre, plutôt que de forcer la réalité pour la faire tenir dans le carcan d'une organisation que l'on a voulu, bien artificiellement, rendre unitaire.

La question de la cohésion de cette construction va se poser immédiatement – en fait elle se pose déjà – puisqu'il s'agit d'envisager l'élargissement prochain de la Communauté ou de l'U.E.O. Faudra-t-il écarter de la Communauté économique les pays qui rempliraient les conditions nécessaires pour y adhérer dès lors qu'un statut ou une politique de neutralité les empêcherait de participer à une défense commune ? Une telle décision ne pourrait sans doute être maintenue bien longtemps.

Par ailleurs, la Turquie, dont le rôle est essentiel pour la défense de l'Europe mais qui ne peut actuellement être admise à la Communauté, notamment pour les raisons économiques...

M. Jean-Pierre Brard. Et pour des raisons qui tiennent aux libertés !

M. Jean-Claude Lefort. Aux droits de l'homme !

M. Jean-Marie Caro. ... ou encore des pays comme la Pologne, la Hongrie ou la Tchécoslovaquie, qui voudraient s'associer, sans nécessairement y adhérer, à un système européen de sécurité, mais qui ne seront pas avant longtemps capables d'affronter la concurrence des membres de la Communauté, devront-ils, pour cette raison, être maintenus à l'écart de l'Europe ? Une conception par trop rigoureuse du parallélisme entre les différentes institutions mises en cause par la conférence intergouvernementale aboutirait, dans ce domaine également, à paralyser l'Europe. Elle la figerait à un moment où, au contraire, tout devrait la porter à tirer profit de circonstances particulièrement favorables pour réaliser des progrès décisifs, aussi bien en ce qui concerne son élargissement que dans chacun des domaines où elle entend son activité.

Ces considérations n'impliquent nullement que les différentes organisations qui constituent l'Europe doivent évoluer comme autant de monades sans portes ni fenêtres. Bien au contraire, la perspective ouverte par la conférence intergouvernementale de multiplier les « passerelles » qui les associent les unes aux autres répond parfaitement à la situation de nébuleuse qui est celle d'une Europe aux dimensions variables, gravitant autour de la Communauté. Il reste à déterminer ce que seront ces « passerelles », car les textes dont nous disposons ne permettent pas d'en avoir une idée bien claire.

Telles sont, madame le ministre, les préoccupations que m'inspirent ce que je crois savoir et ce que vous m'avez appris de l'état des travaux de la conférence intergouvernementale. Je voudrais, en concluant, exprimer le vœu que la France se montre plus rigoureuse dans son discours, qu'elle s'abstienne de trop évoquer l'Europe d'un avenir incertain,

mais qu'elle fasse plus clairement état de difficultés qu'elle-même rencontre devant les étapes qu'il convient de franchir aujourd'hui. Cela ne pourrait qu'inciter nos partenaires à se montrer plus confiants et à rechercher, avec nous, non pas à bâtir un palais européen dont la perfection formelle dissimulerait la fragilité réelle, mais une Europe fonctionnelle, qui devrait sa solidité non aux artifices d'une diplomatie imaginative, mais à un engagement réel et profond des peuples qui la composent. Voilà ce qui devrait caractériser l'édifice à la construction duquel vous participez avec tant d'ardeur.

Quant à la part qui nous revient à nous, membres de la représentation nationale, ne pensez-vous pas, madame le ministre, qu'un débat aussi important pour l'avenir devrait être sanctionné par un vote sur un texte concrétisant la volonté politique du Parlement ? C'est le vœu que je forme en vous demandant de faire en sorte qu'il en soit ainsi à l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

Au nom du groupe socialiste, la parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Madame le ministre, vous représentez ici un Gouvernement qui a fait le choix du renforcement de la construction européenne et qui entend préparer la France à affronter avec succès l'échéance de 1993. Le débat de ce soir fournit l'occasion d'évaluer cette volonté, de faire le point sur le processus institutionnel en cours, d'en mesurer les conséquences et d'en percevoir éventuellement les limites.

En théorie, j'aurais dû me féliciter de l'organisation d'un tel débat. En pratique, au regard de la confidentialité de nos travaux, je m'interroge sur sa pertinence.

Et pourtant, un nouveau traité est en cours d'élaboration. Prévu pour entrer en vigueur au 1er janvier 1993, il sera soumis à la ratification des parlements des Douze l'an prochain. C'est pourquoi nous avions souhaité et nous souhaitons encore qu'une discussion s'engage préalablement à la signature de ce traité, afin que l'Assemblée nationale puisse, avant d'être appelée à la ratifier ou non, dire son mot, préciser ses conceptions, bref fixer les éventuelles conditions de son adhésion à ce processus.

Encore aurait-il fallu, pour que la représentation nationale exprime ses aspirations, manifeste ses sentiments, souligne éventuellement les obstacles, que le débat ne fût pas pollué par une autre discussion, plus franco-française, il faut en convenir, qu'européenne. Il n'empêche – nos mœurs parlementaires sont ainsi faites – que, pour le coup, l'Europe est passée après une réforme hospitalière qui, elle-même, avait disparu sous le choc des procédures et des motions de renvoi.

Depuis six mois, deux conférences intergouvernementales travaillent. Elles ont pour mission d'aboutir, avant la fin de 1991, à la rédaction du traité dont je viens de parler. Elles sont consacrées, chacun le sait, d'une part, à l'union politique, d'autre part, à l'union monétaire. Reprenons ces deux volets majeurs.

L'union politique est un processus indispensable qui, s'il était gelé, mettrait en cause la philosophie même du marché unique ou de l'union monétaire. A quoi auraient donc servi tant de sacrifices demandés aux parlements nationaux, tant d'harmonisations fiscales, tant d'allégements réglementaires si, au bout du compte, l'union politique devait passer à la trappe ?

C'est pourquoi les socialistes partagent, avec vous, madame le ministre, l'objectif d'accélérer la transformation des actions actuellement menées à Douze en une union dotée progressivement de larges compétences et d'attributs de souveraineté. J'oserai même dire que c'est le préalable à tout le reste, même si ce préalable arrive postérieurement à bien des actions européennes.

En ce qui concerne la structure du traité, que vous avez bien voulu nous présenter, un bon compromis semble avoir été acquis à travers le renforcement du « chapeau commun » qui parle désormais « d'une nouvelle étape dans le processus graduel menant à une union à vocation fédérale ». Même si l'utopie fédérale – vous l'avez vous-même souligné, madame – n'aurait rien à gagner d'une improvisation velléitaire, sans retombées effectives, un pas a été franchi, qui nous paraît positif et qui nous rapproche incontestablement de ce que M. Mitterrand et M. Kohl prônaient dans leur lettre commune du 6 décembre dernier.

Avec vous, permettez-moi de réfléchir aux quatre domaines dans lesquels il nous reste encore à faire bouger les choses.

Je parlerai de l'élargissement du vote à la majorité. Nous sommes – je le dis clairement ici – qu'il le soit sur l'essentiel des domaines d'action de la Communauté, par exemple, l'environnement.

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. François Hollande. Dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune, la proposition franco-allemande d'établir un lien entre l'U.E.O. et le Conseil européen doit être, à notre avis, incluse dans le nouveau traité.

Enfin, beaucoup ont, à juste raison, abordé le thème du déficit démocratique. Chacun, sur tous ces bancs, constate le rôle irremplaçable du conseil des douze chefs d'Etat et de gouvernement...

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas exagérer !

M. François Hollande. ... et personne ne veut mettre en cause son rôle d'impulsion.

M. Jean-Pierre Brard. Si ! Nous le mettons en cause !

M. François Hollande. Nous-mêmes, nous y sommes attachés. Mais renforcer la démocratie européenne c'est, à notre avis, associer mieux et davantage des citoyens à la construction européenne. Cela passe par trois impératifs.

Premier impératif : la définition d'une citoyenneté européenne. A ce propos, il est clair que, pour le moment, les textes qui nous sont présentés n'en donnent pas une définition exacte, précise, positive, progressiste devrais-je dire. Nous attendons donc que les travaux des conférences aboutissent à préciser, à éclairer les représentations nationales sur cette notion. En effet, on peut la concevoir de deux manières : une citoyenneté européenne qui serait purement déclaratoire, c'est-à-dire incantatoire – on serait membre d'une communauté sans avoir les droits et les devoirs qui y correspondent – ou, au contraire, une citoyenneté européenne qui permettrait de détenir des droits sur une communauté, fût-elle en construction.

Deuxième impératif : une association plus étroite du Parlement européen aux décisions de la Communauté européenne. Beaucoup y reviendront. Nous sommes conscients que la démocratie repose sur trois règles simples : la loi de la majorité, l'investiture populaire de l'exécutif, le vote de la loi par le Parlement. En d'autres termes, le champ de la codécision qui est proposé au Parlement européen doit coïncider avec le champ de la décision à la majorité du conseil.

Troisième impératif : une meilleure implication des parlements nationaux dans les questions communautaires. Dans ce domaine, il appartient à votre gouvernement, madame le ministre, de veiller à ce que nous soyons au mieux impliqués dans le suivi des négociations. C'est ce que vous faites ce soir, même si c'est dans la confidentialité. Par ailleurs, nous sommes attachés à ce que la tenue de nouvelles assises que vous avez vous-même décrites permette au Parlement européen et aux parlements nationaux de débattre avant la signature des nouveaux traités. C'est là une innovation, une originalité tout à fait intéressante.

Ouvrons un moment une parenthèse pour ce qui nous concerne, nous, parlementaires français. C'est vrai que nos méthodes de travail ont évolué ; j'en veux pour preuve le débat d'aujourd'hui, l'approche par les commissions parlementaires des questions européennes. Mais ne serait-il pas préférable, au-delà de la délégation parlementaire qui existe sous la présidence de Charles Josselin, de créer une commission permanente des affaires européennes ? Il est en effet paradoxal que, au moment où l'Europe prend un rythme de construction bien plus rapide qu'auparavant, il n'existe pas une commission permanente qui examine les conséquences des décisions qui sont prises, même si, je le répète, la délégation spéciale fait ce qu'elle peut avec des moyens d'ailleurs limités.

J'en arrive maintenant à l'union économique et monétaire, deuxième volet du processus.

Nous avons retenu de vos propos la détermination du Gouvernement français de signer le traité d'ici à la fin de 1992 et donc d'aller vers une monnaie unique, vers un système européen de banque centrale et vers un processus qui doit être collectif. Je reviens sur ces termes.

Nous sommes favorables à la monnaie unique, pas à la monnaie commune.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. François Hollande. Et ceux qui proposent la monnaie commune, comme pour gagner du temps, pour aller plus vite vers la monnaie unique,...

M. Jean-Pierre Brard. Pas du tout !

M. François Hollande. ... à mon sens, se trompent d'objectif. Car la monnaie commune, c'est la meilleure façon de ne pas faire la monnaie unique.

M. Alain Lamassoure et **M. Bernard Bosson.** Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes félicité, monsieur Hollande !

M. François Hollande. Hélas ! pas par vous, mais ça viendra !

M. Adrien Zeller. Vous ne voulez pas la stabilité des monnaies, vous préférez l'inflation, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne comprenez rien, monsieur Zeller, je vous expliquerai !

M. François Hollande. Vous poursuivrez sans doute cette conversation dans d'autres instances et la « refondation » qu'appelle de ses vœux M. Brard peut trouver sa place sur tous les bancs de cet hémicycle.

M. Bernard Bosson. On vous approuvait !

M. Adrien Zeller. Vous préférez être approuvé par M. Brard, monsieur Hollande ?

M. Jean-Pierre Brard. J'espère bien !

M. François Hollande. Je vous remercie de l'appui que vous m'apportez, mais je ne cherche pas à recueillir l'agrément des uns ou des autres.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'ose pas vous répondre !

M. François Hollande. Deuxièmement, il est nécessaire d'avoir une autorité monétaire indépendante. Mais cette autorité monétaire doit être accompagnée – tel est notre sentiment – par une autorité politique, non pas pour en faire le contrôle tatillon, mais pour en déterminer les orientations. C'est ce que l'on appelle le contrepoids du gouvernement économique.

Enfin – c'est peut-être le point le plus important –, qui doit participer à l'union monétaire que nous appelons de nos vœux ? Simplement ceux qui sont arrivés à l'état de développement économique qui leur permet d'assurer cette transition ? Il est à craindre dès lors que nous ne soyons peu nombreux dans cette union monétaire. Ou bien tout le monde dans n'importe quelle condition, alors même que nous connaissons les stades différents de développement économique des uns et des autres ? La réponse pourrait être : choisissons une Europe monétaire à plusieurs vitesses. Le bon sens, peut-être, nous y conduirait.

M. Edmond Alphandéry préfère parler de calendrier variable. Mon sentiment est qu'il convient plutôt d'essayer – et c'est ce que fait le Gouvernement français – d'associer le maximum de participants à un processus en cours, sans exclure personne et surtout sans demander à un pays d'infléchir à lui tout seul le rythme de la construction. De ce point de vue, j'ai noté que M. Bosson avait tenu des propos souvent volontaristes, reprochant à Mme le ministre de ne pas aller assez vite pour réaliser l'union monétaire que nous souhaitons, pour certains d'entre nous en tout cas, comme si les Français étaient seuls à décider en matière européenne ; il existe une inclination, verbale au moins, qui nous conduit toujours à faire comme si notre pays devait, le premier, le seul d'ailleurs, prendre les initiatives qui seraient finalement adoptées comme par miracle par nos partenaires.

M. Adrien Zeller, M. Bernard Bosson et **M. Jean-Marie Caro.** Mais oui ! C'est vrai !

M. François Hollande. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas effort de volonté à mener lorsque nous représentons un pays comme la France, mais penser qu'il suffise d'appeler de nos vœux une union monétaire pour qu'elle se réalise, me paraît aller un peu vite en besogne.

M. Bernard Bosson. Le moteur est franco-allemand !

M. François Hollande. Cette union économique et monétaire ne doit pas simplement, à nos yeux, revêtir un aspect purement macro-économique. Certes, les convergences économiques sont indispensables si nous voulons aller vers l'union économique et monétaire, mais il y a deux impératifs à assurer au préalable ou en tout cas parallèlement. Le premier est industriel, le second est social.

L'impératif industriel procède de trois observations.

Premièrement, si la France prône avec vigueur la possibilité d'action commune, aussi bien en électronique que dans l'automobile, c'est bien parce que nous ne sommes plus capables, à nous seuls, dans nos frontières géographiques actuelles, de mener de telles politiques sectorielles. Dès lors, il y aurait quelque contradiction à vouloir un marché européen sans des entreprises européennes fortes et ne pas préparer la constitution d'ensembles industriels européens serait une faute à partir du moment où nous nous orientons vers l'ouverture générale des frontières.

Deuxième observation : un marché commun, un marché unique exige une politique commerciale commune. Elle existe, mais elle doit elle-même afficher des objectifs. Je ne dis pas qu'elle doit devenir agressive ni même purement défensive, mais elle doit exprimer une volonté claire et sans doute moins de naïveté qu'aujourd'hui.

Troisième observation : l'abandon des aides nationales, qu'implique nécessairement l'accélération du marché unique, doit, à mon avis, conduire à une politique sectorielle faisant davantage apparaître la préférence européenne. Pierre Joxe l'a souligné récemment pour l'industrie aéronautique, mais cela vaudrait également pour l'industrie de défense.

Au total, s'il n'y a pas une politique industrielle parallèlement à l'union économique et monétaire, cela revient à faire simplement confiance aux critères macro-économiques, aux indicateurs globaux, en ignorant le fonctionnement de l'économie réelle.

Le deuxième impératif est social. Il est vrai que l'Europe des entreprises est en marche. Le marché unique, la convergence économique, l'intégration financière, l'harmonisation fiscale sont en bonne voie. Mais tout cela ne fait pas l'Europe, en tout cas ne fait pas toute l'Europe. La véritable finalité du marché de 1993 est d'aboutir à une utilisation plus efficace de toutes les ressources disponibles et donc, à une plus juste répartition des bénéfices en découlant. En d'autres termes, l'Europe économique doit se faire aussi par l'amélioration des conditions de travail, par des perspectives d'emploi plus favorables et par l'amélioration du bien-être collectif.

Il convient de rappeler que les Etats membres en adoptant l'Acte unique – que certains ont peut-être tendance à oublier – ont accepté rien de moins que l'achèvement simultané du marché intérieur et la cohésion économique et sociale qui doit conduire à une Europe sociale. L'ensemble forme un tout et l'on ne saurait privilégier l'un des engagements aux dépens de l'autre ou d'un autre. Pourtant, au cours du débat de ce soir, on a davantage entendu ceux qui demandent la construction monétaire, l'achèvement de la cohésion économique et monétaire, et peu ceux qui proclament l'urgence de l'Europe sociale.

M. Adrien Zeller. Cela viendra, monsieur Hollande !

M. François Hollande. J'espère que les prochains intervenants s'engageront sur ce chemin.

M. Adrien Zeller. Sûr !

M. François Hollande. Je m'en réjouis !

Force est néanmoins de constater que cette Europe sociale est en panne...

M. Adrien Zeller. Exact !

M. François Hollande. ... et que l'un des enjeux des conférences intergouvernementales est de la faire ressurgir. Si notre débat de ce soir peut y contribuer, j'en serai pour ma

part heureux. Mais, là aussi, n'imaginons pas que la France seule puisse faire triompher ce principe-là et faire prévaloir l'Europe sociale.

M. Bernard Bosson. Mais si !

M. François Hollande. Si elle l'exprime déjà fortement, tant mieux !

M. Adrien Zeller. L'Espagne freine !

M. François Hollande. En conclusion, lorsqu'on aborde l'Europe, il y a deux risques qui sont souvent difficiles à conjurer.

L'Europe est en effet un thème qui se prête à toutes les incantations. Les uns y mettent leurs utopies, les autres leurs angoisses. Chacun ici demande à la France de prendre des initiatives – et elle en prend – oubliant, je le rappelais, qu'elle ne fait pas l'Europe à elle seule et qu'il y a même quelque injustice à imputer au Gouvernement français les retards européens, voire les insuffisances d'un processus, alors même que nos partenaires ont des volontés spécifiques et des schémas qui leur sont propres.

Ne faisons pas comme si nous décidions seuls ! Ne faisons pas comme si nos partenaires étaient forcément d'accord avec nous !

M. Bernard Bosson. Le moteur est franco-allemand !

M. François Hollande. Le verbe, monsieur Bosson, n'est pas un traité !

L'Europe constitue également – c'est le deuxième risque – un ensemble dont les complexités de procédure, l'opacité des décisions, la difficulté et la lenteur des évolutions l'éloignent toujours davantage, et peut-être à son corps défendant, des citoyens. Il faut donc souhaiter que, à l'occasion du futur traité, les enjeux européens se retrouvent clairement identifiés : la monnaie unique, la citoyenneté européenne, la gestion de l'environnement sont tout de même tout sauf des abstractions. Car – et ce sera mon dernier mot – il n'y aurait rien de pire que de franchir une étape aussi fondamentale que celle du futur traité dans l'indifférence des peuples et l'absence, comme ce soir, de leurs représentants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Madame le ministre, mes chers collègues, ce débat sur les conférences intergouvernementales vient à une heure et dans un contexte, ce soir, qui laisse mal augurer de ses vertus pédagogiques.

M. François Loncle. On ne sait jamais !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* En effet !

Je souhaite cependant qu'il ne soit pas seulement l'occasion, pour nous, d'obtenir des informations, comme celles que vous avez données, madame le ministre, sur l'état des travaux et des positions défendues par la France, mais qu'il soit aussi un moyen d'affirmer l'accord le plus large possible de notre assemblée autour de certaines options de la politique européenne de la France.

Je sais bien, tout en disant cela, que l'Europe est depuis longtemps, en France, un sujet de passions,...

M. Jean-Marie Caro. Oui !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* ... de tradition. Le débat européen est vif. Il fait parfois apparaître des clivages et des rapprochements originaux : ceux du R.P.R., par exemple, avec M. Bosson dont le discours nous laissait rêveur sur ce qu'il a pu faire lorsqu'il était le ministre de M. Chirac.

M. Bernard Bosson. Plus que vous ne pensez, merci ! Plus qu'avec Chevènement et le P.C. !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Je le dis gentiment, monsieur Bosson.

M. Bernard Bosson. Mais je réponds gentiment !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Nous avons tous en mémoire le récent examen par notre assemblée de la convention de Schengen. Les choix européens de la France, définis par le Président de la République, suscitent çà et là – c'est inévitable – des réticences chez ceux qui persistent à voir dans tout progrès de la construction européenne un abandon de la souveraineté nationale. Cependant, ces courants sont de plus en plus isolés et l'immense majorité de notre peuple soutient la politique que vous venez, madame le ministre, de nous exposer.

Il est, en tout cas, au moins un point sur lequel existe, à mon sens, un accord unanime sur nos bancs et, au-delà, dans le pays, je veux parler de la nécessité de mieux associer le Parlement français au contrôle, mais aussi à la définition même de la politique européenne.

De ce point de vue, d'incontestables progrès ont été accomplis depuis deux ans. Je pense tout spécialement au renforcement des délégations parlementaires pour les communautés européennes et aussi à l'organisation régulière de débats en séance publique sur les affaires européennes.

L'habitude ainsi prise est heureuse. Le Parlement français devra, l'année prochaine, comme ses homologues des onze autres pays, autoriser la ratification des traités qui marqueront l'aboutissement des deux conférences intergouvernementales. Quelle que soit la qualité du débat que nous aurons alors, il ne pourra se conclure que par un vote global sur chacun des deux traités. Dans ces conditions, rien n'aurait été plus désastreux que de mettre les parlements nationaux devant le fait accompli, en leur soumettant des textes déjà achevés, dont ils n'auraient jamais eu auparavant à connaître. Ce ne sera pas le cas pour le Parlement français, grâce notamment à notre discussion de cette nuit à mi-parcours du processus des conférences.

Il ne faut toutefois pas cacher que, pour les parlements nationaux, la conférence sur l'union politique contient en germe un motif grave d'inquiétude. Nous avons déjà longuement débattu, en octobre dernier, du déficit démocratique et du rôle des parlements nationaux dans les futures institutions de l'Europe des Douze. C'était dans la perspective des « assises » qui se sont tenues à Rome au mois de novembre. Un sentiment général s'était dégagé de ce débat : le déficit démocratique ne peut être comblé par le seul accroissement des pouvoirs du Parlement européen. Les parlements nationaux doivent figurer d'une manière ou d'une autre dans le nouveau schéma institutionnel. D'où l'idée, que j'avais personnellement défendue avec beaucoup de conviction en tout cas, d'un « congrès » ou d'une « diète » associant à intervalles réguliers des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la démocratie qui est à la diète !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Je ne reviendrai que sur l'une des raisons qui conduisent à souhaiter une telle participation des parlements nationaux : la nécessité d'accompagner l'opinion publique européenne dans une étape difficile de la construction communautaire. Il faut que les parlements nationaux puissent jouer un rôle déterminant, ne serait-ce que pour les raisons pédagogiques que vous avez évoquées tout à l'heure.

Ces idées sont largements répandues dans notre assemblée, mais aussi au Sénat. Elles inspirent le Gouvernement. Bref, il s'agit d'une position de la France. Ce n'est pas pour autant, comme certains de nos partenaires feignent de le croire, une « lubie » française. On ne saurait, en effet, oublier que le Conseil européen, lors de sa réunion de Rome en décembre 1990, a précisément fixé, entre autres, comme objectif à la conférence sur l'union politique que les parlements nationaux puissent jouer « pleinement leur rôle dans le développement de la Communauté ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Je crains que notre préoccupation ne soit pas suffisamment prise en compte par la plupart des autres États membres et que finalement les parlements nationaux n'apparaissent comme les laissés-pour-compte de l'union politique. Je ne mets absolument pas en cause votre détermination, celle du Gouvernement, à faire aboutir une telle idée. La France souhaite que la réforme institutionnelle fasse progresser chacun des organes de la Communauté, sans en privilégier ni en négliger aucun. Cette attitude sage l'a conduite à défendre, à certains moments de la négociation, les prérogatives du Conseil européen, expression privilégiée des identités nationales. Elle la conduit de la même manière à appuyer le thème d'un congrès des parlements de la Communauté.

Je crois cependant que ce problème met en lumière les limites du caractère intergouvernemental de l'exercice. Pour promouvoir le rôle des parlements nationaux, un effort de pédagogie est indispensable et il doit être d'abord le fait des parlements nationaux eux-mêmes.

Il reste encore six mois, ce qui est à la fois peu et beaucoup, pour accomplir cet effort. Il implique sans aucun doute la réunion avant la fin de cette année de nouvelles assises comparables, sinon identiques, à celles tenues à Rome en décembre dernier. L'idée en a déjà été émise par le président Fabius. Elle a été reprise par la délégation française à la conférence des organes spécialisés de Luxembourg. Vous avez vous-même, madame le ministre, accueilli cette proposition avec faveur, vous le rappeliez tout à l'heure.

A quoi pourraient servir de telles assises ? Il est vrai que l'expérience de Rome paraît pousser à un certain scepticisme quant à l'utilité de la procédure.

M. Bernard Bosson. Surtout avec le vote que vous avez émis !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Je rappelle qu'à Rome les ambiguïtés et les insuffisances du projet de déclaration finale, monsieur Bosson, avaient amené la majorité de la délégation française à s'abstenir.

M. Bernard Bosson. Les seuls socialistes d'Europe à l'avoir fait !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* C'était cela la signification de notre abstention.

Il est vrai aussi que les débats de procédure – c'est un reproche que vous voudrez bien partager avec moi, monsieur Bosson – y ont occupé une place trop importante. Mais je ne crois pas qu'il faille pour autant tirer des conclusions pessimistes de cette première expérience. De nouvelles assises, bénéficiant des leçons de la conférence de Rome, seraient un forum irremplaçable pour cette action pédagogique que j'évoquais à l'instant. Il faut mieux faire comprendre au Parlement européen que notre projet n'est pas dirigé contre lui mais que, bien au contraire, il lui rend service : ou bien tous les parlements de la Communauté progresseront de concert ou bien ils stagneront, en fait ils régresseront, ensemble. Il faut faire comprendre aussi aux autres parlements qu'ils ne sont pas à même, pris isolément, de participer pleinement au fonctionnement de la Communauté.

Quel projet présenter avec des chances de succès ? J'ai l'impression que la formule du congrès – ne parlons pas de diète – de conférence des parlements de la Communauté, que nous avions envisagée n'est pas comprise. Il suffit, pour s'en convaincre d'examiner les travaux du récent conseil « affaires générales » de Luxembourg. J'ai peur que certains de nos partenaires n'arguent de cet échec pour proposer de pseudo-solutions de repli qui ne répondent absolument pas au problème. Je pense à l'idée, récemment avancée, selon laquelle la participation des parlements nationaux à la vie de la Communauté pourrait se réduire à des échanges, plus ou moins réguliers, plus ou moins organisés, entre certaines de leurs commissions et leurs homologues du Parlement européen. Pareil succédané est d'autant plus inopérant qu'une telle pratique existe déjà, et depuis longtemps. Il est impératif que nous mettions à profit les six mois qui restent pour imaginer des solutions adéquates et susceptibles de recevoir l'agrément de nos partenaires. Le déficit imaginatif serait le meilleur moyen de laisser perdurer le déficit démocratique.

En tout cas j'envisage de proposer à ceux de nos collègues de la commission des affaires étrangères de cette assemblée qui le voudront de se rendre en missions ponctuelles auprès de nos collègues des onze autres parlements nationaux de la Communauté pour expliquer nos préoccupations et tenter de mieux préparer les prochaines assises alors que nous nous sommes présentés aux dernières dans un état de grande impréparation politique par rapport à nos collègues du Parlement européen qui, eux, avaient une machine bien huilée et un propos bien précis dans leur tête.

M. Jean-Marie Caro. C'est vrai !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Je voudrais dire encore un mot de ce que j'appellerai la lisibilité des futurs traités.

Nous savons tous – ou sinon, nous imaginons – ce que peut être une négociation intergouvernementale à douze, entre des pays dont les langues ne sont pas les mêmes, dont les cultures juridiques et politiques diffèrent, avec des discussions à des niveaux variés et la nécessité permanente de trouver des compromis.

Il ne faudrait cependant pas se dissimuler que cette forme de négociation comporte un risque, celui d'aboutir à des textes de traités techniquement achevés, sans doute, mais dont les subtilités seront difficiles à saisir par nos opinions publiques, sinon par nous-mêmes. Là aussi un important travail pédagogique est indispensable.

Il est vrai que ce sont les parlements nationaux qui seront amenés à ratifier les futurs traités, mais, à travers eux, c'est l'avenir des peuples de la Communauté qui se trouvera engagé. Il est dès lors très important que les traités ne soient pas marqués à l'excès par une écriture technocratique, mais qu'au contraire, ils expriment dans leur forme même le formidable enjeu de la construction européenne.

Sans doute ne sera-t-il pas possible de rédiger tous les traités en formules fortes, à l'instar des grandes déclarations politiques qui fondent notre tradition républicaine et démocratique. Mais ne peut-on tenter, au-delà d'un toilettage des textes, d'un « acte unique bis » que vous rejetiez tout à l'heure, madame le ministre, de dessiner à cette occasion le cadre juridique d'une grande ambition ?

Je ne peux pas terminer sans mentionner mes inquiétudes au sujet des régions périphériques de la Communauté.

Je suis très préoccupé de voir qu'au sud, la Communauté a été jusqu'à ce jour incapable d'une démarche solennelle pour manifester sa solidarité avec le Maghreb, pour tenter d'écarter les menaces qui pèsent sur les équilibres économiques et sociaux fragiles de ces peuples qui sont, plus que nos voisins, nos partenaires incontournables pour notre propre épanouissement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos frontières. Or les événements qui s'y déroulent semblent servir de prétexte à repousser précisément les solutions qui empêcheraient ces événements ou qui pourraient contribuer à les empêcher.

M. François Hollande. En effet !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* J'ai été également très inquiet de voir, vendredi dernier à Prague, lors des assises pour la Confédération, tant de réticences à envisager une démarche, cependant prudentissime, qui permettrait à certains pays de l'Europe centrale et orientale, à la fois de ne pas être isolés – même si cela ne doit pas durer des dizaines d'années – dans l'attente de leur entrée dans la Communauté et de dessiner dès à présent, parmi d'autres espaces de solidarité, notamment avec les États-Unis d'Amérique, une Europe politique aux dimensions de l'Europe géographique, historique et culturelle.

M. Jean-Pierre Brard. Les États-Unis n'en font pas encore partie !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* C'est justement ce que je suis en train de dire ! Si vous m'écoutiez !...

M. Jean-Pierre Brard. Je vous écoute, mais je ne vous suis pas bien !

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Il faut espérer que les projets de confédération européenne comme les projets de codéveloppement et de partenariat euromaghrébins seront abordés avant et non pas après que des événements fâcheux ne fassent regretter à nos partenaires de la Communauté leur scepticisme ou leur défaut de jugement.

En tout cas, pour ce qui la concerne, la France, à l'initiative du Président de la République, a une politique qui s'inscrit, elle, dans une vraie perspective historique. Comme telle elle devrait recueillir, madame le ministre, l'assentiment de la grande majorité de cette assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Excellent !

M. le président. Merci, monsieur le président.

La parole est à M. Charles Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.

M. Charles Josselin, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les communautés européennes.* Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, voici à nouveau un débat sur l'Europe au moment où l'avenir de celle-ci occupe une place singulière dans l'actualité. Le président de la délégation ne peut que s'en réjouir.

Mais d'entrée, il voudrait exprimer un regret qui n'est pas seulement dicté par le désir, au demeurant légitime, de tout orateur d'avoir un public un peu plus important.

M. Michel Vauzelle, *président de la commission des affaires étrangères.* Peu nombreux, mais de qualités !

M. Jean-Pierre Brard. On n'est jamais trahi que par les siens !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* Nous sommes ridiculement, dangereusement, peu nombreux ce soir.

M. Jean-Marie Caro. C'est vrai !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* Je ne crois pas que ce soit seulement dû aux incidents qui ont bouleversé l'ordre du jour cet après-midi ou aux rappels au règlement de ce soir. En réalité, cela est révélateur d'une situation inquiétante : pour l'immense majorité des députés français, les questions européennes continuent d'être des affaires étranges et étrangères. Etrangères et donc relevant du domaine réservé dans lequel le législateur ne s'aventure que pour ratifier des textes préparés, négociés, arrêtés dans le secret des cabinets ou des conseils des ministres, étranges parce qu'à la complexité des situations correspond souvent une singulière, mais parfois inévitable, complication des solutions. Seuls les spécialistes osent désormais s'en saisir, les autres ayant peur de paraître trop ignorants.

C'est vrai aussi dans d'autres domaines : combien de parlementaires osent ici parler sans complexe de fiscalité ?

Pourtant, les questions soulevées par les conférences intergouvernementales sont trop lourdes, trop transversales, trop politiques en un mot, pour que les généralistes que nous sommes, par essence, puissent s'estimer délivrés en quelque sorte de l'obligation de s'y intéresser au prétexte qu'elles seraient trop techniques.

Mes chers collègues, en dépit de l'heure tardive, je ne résiste pas à l'envie de vous conter une histoire qui illustre, de manière plaisante, la difficulté qu'il y a souvent à distinguer le rôle du politique et celui du technicien. Cette histoire met en scène un mille-pattes qui a mal aux pattes, situation extraordinairement douloureuse compte tenu de sa conformation. Il a tout essayé sans succès. Apprenant qu'une chouette accomplirait des miracles, il va la voir. Elle l'examine longuement et laisse tomber sa conclusion : « On peut réduire la douleur en réduisant le nombre de pattes. Transformez vous en poulet ! ». Il ose poser la question : comment ? La chouette, un peu irritée par tant d'impertinence, consent tout de même, avec superbe, à répondre : « Je suis un politique, je ne suis pas un technicien ». *(Sourires.)*

Mes chers collègues, la perversion technocratique menace sans doute les institutions communautaires. Mais, que je sache, les institutions françaises n'en sont pas préservées.

M. Jean-Pierre Brard. Autocritique judicieuse !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* En tout cas, pour faire pièce à l'eurocratie, et donc pour renforcer la démocratie, il faut certes des institutions qui en garantissent les principes, qui en définissent les modalités, mais il faut assurément que notre comportement et notre investissement dans l'Europe soient à la mesure de cet immense chantier.

J'en suis arrivé à la conclusion qu'il faut « déspécialiser » l'Europe. Après avoir pendant longtemps, caressé l'espoir d'arriver à repousser les limites constitutionnelles ou réglementaires pour obtenir la mise en place dans nos institutions d'une commission européenne, je suis arrivé aujourd'hui à une autre position. La délégation pour les communautés s'efforce de témoigner de cette position.

Plutôt que de réclamer l'exclusivité de la relation avec l'Europe, l'exclusivité de la réflexion sur les questions européennes, la délégation s'efforce de mieux informer l'ensemble des parlementaires au moyen de rapports qui sont souvent de bonne qualité...

M. Jean-Claude Lefort. Très souvent !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* ... mais aussi d'impliquer toutes les commissions permanentes avec la complicité, récente sans doute mais active, et je m'en félicite, de leur président et de leur secrétariat. Nous poursuivrons dans cette voie d'autant plus que l'urgence le commande.

De fait, les normes communautaire se multiplient et, comme le souligne le dernier rapport semestriel que j'ai présenté au nom de la délégation et qui vient d'être distribué, les deux tiers des textes prévus par le Livre blanc de 1985 sont désormais adoptés. Il n'est presque pas de jour, en tout cas, pas de semaine sans que nous ayons, au détour de tel ou tel projet de loi, à transposer des directives communautaires : la semaine dernière le D.D.O.E.F., avec son train de mesures d'harmonisation fiscale ; hier encore, la modification de la loi sur la liberté de communication.

Selon les derniers recensements effectués, une quarantaine de directives ou propositions de directives européennes nécessiteront d'ici à 1993, une trentaine de projet de lois pour assurer leur transposition en droit interne.

Certes, face à ces textes, nous ressentons tous un certain malaise, celui d'être mis souvent devant le fait accompli et de rester sans grande prise sur la réalité d'autant que bien des règles communautaires ne nécessitent pas une transposition législative et sont rendues applicables en droit interne par voie réglementaire.

Ce malaise, convenons-en, est aggravé pour beaucoup d'entre nous, si on s'intéresse au contenu des normes communautaires, par une logique trop exclusivement économique, voire mercantile.

Si la libéralisation des échanges est nécessaire à la mise en place d'un grand marché intérieur, chacun doit y trouver son compte, le consommateur sans doute mais le producteur aussi. L'on comprendra que l'élu breton que je suis songe aux agriculteurs qui savent ce qu'ils doivent à l'Europe, pour ce qu'elle a permis hier, mais qui la redoutent aujourd'hui pour ce qu'elle propose pour demain.

M. Jean-Claude Lefort. Ils n'ont pas tort !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* En ce qui concerne les salariés, la délégation a noté dans son dernier rapport semestriel les retards pris dans le domaine social. L'immobilisme règne depuis la fin de la présidence française. En réalité, bien des Français, bien des groupes sociaux, pourtant convaincus du besoin d'Europe ont une perception négative du processus de décision communautaire.

M. Jean-Pierre Brard. Il y a de quoi !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* Il est urgent de « positiviser » – pour employer un mot à la mode –...

M. Jean-Pierre Brard. Quel horrible néologisme !

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* ... l'Europe par une réforme du Traité qui, en étendant la règle de la majorité au domaine social comme à l'environnement, permette de faire progresser les droits des travailleurs comme ceux de la nature.

Politiques industrielles et commerciales communes apparaissent désormais comme les impératifs que le nouveau traité doit assumer, de même que le besoin d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Et nous, députés français, dans tout cela ?

Les négociations en cours sur l'Union politique, comme sur l'union économique et monétaire, sont pour nous l'occasion d'affirmer le rôle des parlements nationaux dans l'architecture institutionnelle de la Communauté. Le Parlement européen – Michel Vauzelle a eu raison d'insister tout à l'heure sur ce point – doit comprendre que notre légitimité, notre représentativité constituent un atout pour la démarche communautaire et que notre volonté de garder un rôle dans le processus de décision européenne ne traduit pas le souci de le concurrencer.

Bien au contraire, c'est par une étroite collaboration entre les parlements nationaux et un Parlement européen doté de pouvoirs renforcés en matière législative comme en matière de contrôle de la commission que nous pourrons ensemble réduire le déficit démocratique. La réflexion engagée sur la hiérarchie des normes communautaires, en laissant espérer enfin une distinction réelle entre lois et règlements, devrait d'ailleurs faciliter le dialogue entre eux et nous.

Dans le cadre des négociations sur l'Union politique, trois points devraient à nos yeux faire l'objet d'une attention particulière : la définition du principe de subsidiarité et son respect, le contrôle démocratique du conseil des ministres, enfin, une meilleure association entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

La répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres est une question clé. Cette répartition doit reposer sur une définition précise du principe de subsidiarité. Mais, au-delà de la définition retenue, les procédures destinées à en assurer le respect donneront ses véritables contours à l'Union.

Faut-il confier cette régulation des compétences à la seule Cour de justice ? Certains ont fait observer que la jurisprudence traditionnelle de cette instance interprète de façon plutôt restrictive les compétences des Etats membres et pourrait conduire à une extension trop systématique des compétences communautaires. Ne risque-t-on pas, en confiant cette régulation à cette seule instance, d'en modifier la nature ? Serait-il alors nécessaire d'en tirer les conséquences au niveau de sa composition et de sa saisine ? Ne serait-il pas opportun, par exemple, de permettre aux présidents ou aux bureaux des assemblées parlementaires des Etats membres de saisir la Cour de justice ?

M. Adrien Zeller. Ce serait la guéguerre permanente !

M. Charles Josselin. *président de la délégation.* Faut-il aller au-delà du contrôle juridictionnel ? Peut-on laisser aux seules institutions communautaires le soin de décider de l'application du principe et de son contrôle ? Qui mieux que la conférence réunissant parlements nationaux et Parlement européen pourrait répondre à ces différentes questions, en tout cas en débattre ?

Le contrôle du conseil des ministres est la deuxième question centrale de l'avenir des institutions. Même s'il est souhaitable de procéder à un accroissement sensible du champ de la décision majoritaire, nous ne saurions accepter de voir le Conseil érigé en législateur communautaire, sans que les parlements nationaux puissent exprimer leur avis. Je renvoie à cet égard à la contribution du Parlement britannique à la conférence intergouvernementale sur le rôle des parlements nationaux, mais je pourrais citer aussi bien le projet de loi adopté à l'unanimité, le 8 mai dernier, par la Chambre des députés belge. Il y a là, je crois, matière à réflexion.

Enfin, il convient d'assurer une meilleure association entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Certes, les conférences des présidents, les réunions régulières des organes spécialisés dans les affaires communautaires permettent déjà de mieux coordonner notre action et de substituer à une condescendance réciproque une estime partagée, mais certaines questions communautaires nous paraissent justifier une procédure particulière : la tenue, à intervalles réguliers, d'une conférence réunissant le Parlement européen et les parlements nationaux. Une telle réunion devrait intervenir notamment à la veille de chaque Conseil européen. En tout cas, et je cite là une conclusion adoptée récemment par la délégation, il paraît utile que se tienne une nouvelle conférence des parlements de la Communauté afin d'évaluer les travaux des conférences intergouvememmentales.

Madame le ministre, je n'entrerai pas dans le détail des travaux de ces deux conférences.

La délégation, après avoir examiné le rapport sur la politique étrangère et la sécurité commune, ainsi que celui sur l'union politique présenté hier par notre collègue Bachy, a adopté à une large majorité des conclusions favorables aux positions défendues par le chef de l'Etat et le gouvernement français.

Au demeurant, les orateurs des différents groupes se sont déjà exprimés et je ne pense pas utile d'insister sur la parfaite identité entre ma propre analyse et celles que viennent de présenter François Hollande au nom du groupe socialiste, ainsi que Michel Vauzelle, le président de notre commission des affaires étrangères.

Mes chers collègues, ainsi que je le soulignais en commençant mon propos, le rôle de notre assemblée dans le processus de décision communautaire dépend dans une large mesure de notre volonté.

Evitons ce paradoxe qui ne grandirait pas notre institution : alors que de nombreux chefs d'entreprises sont entrés hier déjà de plain-pied dans la réalité européenne, les députés vont-ils se demander encore longtemps s'il convient d'y entrer demain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Adrien Zeller. Très bien.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le président.

Mes chers collègues, je propose que nous suspendions la séance quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 20 juin 1991 à une heure trente-cinq, est reprise à une heure cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, madame le ministre, le débat a été jusqu'à présent fort intéressant, même s'il ne rencontre pas une grande audience.

Une chose est frappante : nous sommes confrontés, d'une certaine manière, à une course à l'abdication nationale.

La palme est certainement détenue par M. Caro. Et, en l'entendant, je me demandais si nous étions au Parlement français.

Quant à M. Bosson, je ne résiste pas au plaisir de lui rafraîchir la mémoire. Il a participé à la conférence des parlements de la Communauté européenne...

M. Bernard Bosson. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Brard. ... et il a dit : « Il convient ensuite de souligner combien nous sommes nombreux à nous réjouir des conclusions du Conseil européen de Rome sur l'union économique et monétaire, qui nous conduira vers une monnaie européenne unique. »

M. Bernard Bosson. Oui !

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas la place pour une feuille de papier à cigarette entre ce que vous avez dit et les positions gouvernementales. N'est-ce pas ?

M. Bernard Bosson. Si !

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai qu'il y a des échéances électorales qui vous obligent à essayer de trouver une identité que vous avez bien du mal à affirmer sur ces questions.

M. Jean-Claude Lefort. Effectivement !

M. Bernard Bosson. Vous nous faites vraiment rire !

M. Jean-Pierre Brard. J'ai noté la timidité de Mme Alliot-Marie, où l'on peut reconnaître la volonté, certainement, d'être fidèle à l'identité gaulliste. Mais, de mon point de vue, cela mériterait d'être mieux affirmé, car ce serait un paradoxe que les communistes soient les seuls à cultiver l'héritage du général de Gaulle en la matière. Encore ne serait-ce qu'un demi-paradoxe puisqu'il y a une tradition historique. N'est-ce pas, madame Alliot-Marie ?

Une nouvelle organisation économique et monétaire de l'Europe est indispensable. Le chômage est élevé, le travail de plus en plus précaire, les écarts de productivité, de maîtrise des nouvelles technologies sont énormes d'une région à l'autre, d'un pays à un autre. Pourtant, les besoins, les aspirations sociales expriment partout l'exigence d'un emploi de qualité, stable et correctement rémunéré, d'une riche insertion de chacun, sans rejet ni exclusion.

Beaucoup espèrent légitimement que l'union européenne sera à même de résoudre ces problèmes par une coopération permettant le développement des capacités humaines et de la productivité dans un monde interdépendant à la recherche de nouvelles solidarités actives. A l'évidence, ces attentes sont justifiées.

Aussi, une organisation nouvelle est-elle nécessaire pour stabiliser les rapports monétaires en Europe. C'est, en effet, sur son contenu, qu'il y a des divergences, voire des affrontements entre les Etats, non sur le principe.

A cet égard, le projet Delors constitue une tentative de réponse aventuriste par de nombreux côtés, qui, par l'instauration d'une monnaie unique et d'une direction unique des banques centrales, ou plus précisément d'une banque centrale

européenne disposant du pouvoir de création monétaire, vise à éliminer les risques et les contraintes de change intracommunautaires – ou plus exactement à casser le thermomètre qui permet de mesurer les distorsions et les inégalités de développement.

Mais, déjà, le marché financier unique avance. Le contrôle des changes a disparu. L'accord et la réglementation bancaires sont en place. De sévères disciplines salariales, budgétaires et fiscales sont imposées aux Etats qui y consentent en pressurant ainsi leur peuple, tout en se dissimulant derrière la Commission de Bruxelles.

Et, madame le ministre, il faut bien constater que, si l'on est allé très vite dans certains domaines, cela contraste singulièrement avec la modestie des avancées en ce qui concerne, par exemple, l'Europe sociale, dont vous avez évoqué quelques aspects tout à l'heure, modestie telle qu'elle ne peut même pas servir d'alibi.

Sur de telles bases et avec de tels critères, les risques d'aggravation des problèmes de l'emploi et des disparités économiques sont considérables, d'autant que l'excès de la croissance financière au détriment des facteurs de croissance réelle et durable entraîne une récession généralisée.

Les écarts structurels ne cessent de se creuser dans la Communauté, entre les Etats, entre les régions.

L'Allemagne est plus dominatrice que jamais et tolère sur son sol les parades nazies, comme dimanche dernier à Dresde.

Madame le ministre, permettez-moi d'ouvrir une brève parenthèse.

Je regrette que le gouvernement français n'ait pas cru utile, à ce propos, de formuler une opinion, pas plus qu'il n'en a formulé quand, à Berlin, le nom de Jean-Pierre Timbaud, qui fut fusillé par les nazis, a été enlevé d'une rue de ce qui peut redevenir la capitale allemande.

Jean-Pierre Timbaud qui avait, dans son dernier cri, dit à la face de ses fusilleurs : « Imbéciles, c'est pour vous que je meurs ! » On ne peut pas tolérer aujourd'hui que l'Allemagne du chancelier Kohl fusille Jean-Pierre Timbaud une seconde fois. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Marie Caro. Oh !

M. Jean-Pierre Brard. Je crois qu'il est du devoir du gouvernement français de réagir.

Monsieur Caro, je comprends. Il en est d'autres avant vous qui ont dit : « Plutôt Hitler que le Front populaire ! »

M. Jean-Marie Caro. Je vous en prie !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part.

M. Alain Lamassoure. Vous n'avez pas à en donner.

M. Jean-Pierre Brard. Oh si ! A vous, en particulier ! Et sur ce sujet, en particulier !

M. Jean-Marie Caro. Vous êtes insultant !

M. Jean-Pierre Brard. Je peux vous donner des leçons et je suis prêt à vous en donner autant qu'il vous en faudra...

M. Jean-Marie Caro. Je n'accepte pas vos insultes !

M. Jean-Pierre Brard. ... pour que vous défendiez la dignité nationale.

M. Bernard Bosson. C'est intolérable ! De quel droit dites-vous ça ?

M. Alain Lamassoure. C'est scandaleux !

M. Jean-Marie Caro. Mesurez vos propos, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Peu me chaut, messieurs !

M. Bernard Bosson. Restez poli !

M. Jean-Pierre Brard. Je suis toujours poli et courtois,...

M. Bernard Bosson. Non ! Vous ne l'avez pas été !

M. Jean-Pierre Brard. ... mais il est des vérités qui choquent vos chastes oreilles – n'est-ce pas ?

M. Jean-Marie Caro. Je vous en prie ! Cessez vos insinuations !

M. Bernard Bosson. Soyez correct !

M. Jean-Pierre Brard. Je poursuis mon propos.

L'Allemagne, disais-je, plus dominatrice que jamais, continue de défendre son emploi productif, tandis que la France importe et lui achète les équipements qu'elle produit et qui contribuent à sacrifier nos capacités productives.

Faut-il rappeler ce qui s'est passé dans le domaine de la machine-outil, par exemple ?

Certes, l'Allemagne connaît aujourd'hui des difficultés financières. Mais en travaillant moins à une monnaie unique qu'à une refondation de la domination du mark, elle poursuit une politique de puissance planétaire en utilisant la Communauté comme une aire de domination économique. Elle prétend déterminer le rythme et les formes de l'union monétaire. Elle était plutôt pour une union à deux vitesses. Et, madame le ministre, je suis étonné que vous n'ayez pas évoqué la rencontre entre M. Kohl et M. Major, parce que l'Allemagne, compte tenu de ses difficultés propres aujourd'hui, change son fusil d'épaule, méprisant complètement sa première démarche, parce que sa logique n'est pas celle de la Communauté économique européenne, c'est celle de l'Allemagne, et d'elle seule.

Pour leur part, les députés communistes pensent que la France peut jouer un rôle important dans la négociation sur l'Union économique et monétaire pour contribuer à définir une autre idée de l'Europe, libérée de toute conception hégémonique, une Europe de la coopération véritable, capable d'infléchir profondément les projets actuels et de faire avancer d'autres orientations.

En France, comme ailleurs en Europe, c'est sur l'emploi, la formation, l'insertion des populations qu'il est possible de mobiliser pour rompre avec la guerre économique, avec l'exacerbation des dominations dans la concurrence effrénée afin de construire un grand marché où les protections des hommes seront puissamment étendues et où des coopérations sociales et publiques rénovées permettront de s'attaquer aux causes des écarts de productivité entre les pays, dans le cadre d'une véritable économie mixte nouvelle, qui reste à définir.

C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons à l'idée d'une monnaie unique, qui ne se conçoit pas sans de larges abandons de souveraineté, alors même qu'il n'y a pas d'unité des peuples européens. Elle supposerait au préalable une mise à niveau des capacités humaines et de la productivité des peuples qui sont aujourd'hui économiquement dominés.

En réalité, l'union économique et monétaire est conçue comme l'instrument essentiel d'une démarche brutale vers une union politique que les peuples ne demandent pas mais que vous voulez leur imposer en les dessaisissant de leur droit d'intervenir dans leur propres affaires, en éloignant les centres de décision, en étendant à l'ensemble de l'Europe le régime de la monarchie républicaine que nous subissons chez nous.

C'est le sens, d'ailleurs, de la prééminence que vous voulez donner au Conseil européen. N'avez-vous pas dit, madame le ministre, tout à l'heure, que le Conseil européen devait se trouver au sommet de l'architecture institutionnelle de la Communauté ? L'adoption de la monnaie unique dans un contexte marqué par l'accroissement des inégalités entre les pays empêcherait de percevoir concrètement les effets des politiques économiques gouvernementales. N'est-ce pas là l'un de ses objectifs ?

Comment, dans ce contexte, prétendre venir efficacement en aide aux Etats les plus défavorisés ou les plus en retard, aux pays en voie de développement ? Il est nécessaire de repenser complètement les rapports entre les Etats de la zone franc, par exemple. Ce n'est pas dans ce sens que vous allez. La zone franc sera asservie à la monnaie unique. Pouvez-vous, madame le ministre, me démontrer le contraire ?

Ainsi, pour demain, il faudrait renoncer à reconstruire ces rapports Nord-Sud spécifiques dans le cadre de la zone franc et les enserrer dans l'étau d'une monnaie unique, facteur de contrainte et d'exploitation des plus faibles, qu'il s'agisse des Etats ou, par voie de conséquence, des individus. Bien sûr, il existe déjà une monnaie unique, qui ne se substitue pas aux monnaies nationales, mais s'ajoute à elle : l'ECU. Pourquoi, d'ailleurs, traiter avec un tel mépris la proposition britannique d'ECU fort ?

Aujourd'hui, ce sont le dollar et le mark qui servent de monnaies communes de référence, de crédit et de réserves, et l'ECU n'est qu'un très petit supplétif.

L'expérience montre qu'une monnaie nationale servant de monnaie commune – comme le dollar ou le mark – conforte la puissance du pays concerné au détriment des autres pays.

Quant à la prétendue indépendance d'une banque centrale européenne, celle-ci relève en l'état actuel d'une pure et simple fiction : la vraie banque centrale européenne, aujourd'hui, c'est la Bundesbank, qui n'est pas autre chose que la cogestion du pouvoir monétaire par les capitaux financiers allemands, qui subordonne les pouvoirs politiques nationaux de la C.E.E. pour faire appliquer sur le terrain des choix décidés par elle seule. C'est efficace pour accélérer la circulation et l'accumulation des capitaux, mais le risque est bien réel de voir la banque centrale européenne être le nouvel habit de la Bundesbank, absorber progressivement les fonctions des banques centrales nationales et se doter d'un pouvoir discrétionnaire pour déterminer la masse monétaire, obligeant les Etats à se doter de budgets et de politiques financières, élaborés en dehors d'eux, à supporter des décisions qu'ils auront accepté de ne pas choisir pour mieux s'y soumettre, afin de mieux faire accepter par leur peuple une sorte de fatalité de l'intégration et du nivellement par le bas.

Madame le ministre, dans votre intervention tout à l'heure, vous avez dit qu'il ne fallait contraindre personne, que vous refusiez l'Europe à deux vitesses et qu'il fallait accepter de la souplesse, que l'objectif final était l'union économique et monétaire et qu'il fallait des périodes adaptées. Mais vous avez ajouté après qu'il fallait un assainissement préalable, avec des programmes de préparation à la convergence et redresser les finances publiques. Mais qui détermine les critères ? Pour quels objectifs sociaux ? Vous n'en avez pas parlé, parce que, en réalité, vous vous reconnaissez dans la logique dominante de la Communauté aujourd'hui, qui aboutit au résultat que nous connaissons.

Les questions de la légitimité démocratique de la banque centrale européenne, du rôle du Parlement européen et des parlements nationaux restent entières. Vous faites des déclarations sur le déficit démocratique.

Il se trouve qu'avec d'autres collègues de la commission des finances j'ai participé à la mission sur l'Union économique et monétaire. Cela nous a valu d'aller dans plusieurs capitales rencontrer les gouverneurs des banques centrales ou vos collègues membres des gouvernements qui s'occupent de ces questions. Mais le problème du déficit démocratique n'est pas du tout leur préoccupation, ni aux uns ni aux autres ! Et l'on sent bien ici, chez nous, une volonté d'accélérer le processus qu'on ne sent pas ailleurs, mais que vous éprouvez le besoin d'« habiller » parce que, chez nous, il y a un contexte politique spécifique qui n'existe pas ailleurs. Une véritable monnaie commune, ayant une définition indépendante, serait utile pour favoriser la coopération des nations entre elles, d'égale à égale, pour mieux résoudre les problèmes d'emploi, de formation, d'insertion et de développement tout en préservant la liberté de chaque Etat de maîtriser sa création monétaire, contrairement à ce que propose le projet Delors, en préservent la liberté budgétaire, donc la liberté pour chaque pays, en particulier la liberté pour la France de déterminer sa politique.

Qu'en est-il sinon de la démocratie ? Qu'en est-il même du suffrage universel ? Certes, madame le ministre, vous avez un ton avenant pour nous présenter vos perspectives, mais, en fait, vous voulez passer un véritable corset, une véritable camisole de force aux peuples qui ne sont pas véritablement consultés, tant le débat est confidentiel, tant il est l'affaire des technocrates et des politiques dans des cénacles très restreints.

Une autre voie est possible, excluant la contrainte, préservant l'autodétermination des peuples : la voie de l'harmonisation positive des politiques fiscales, budgétaires et du crédit, qui permettrait l'élimination des facteurs de domination et des déficits structurels intra et extra-européens, qui permettrait d'étendre les politiques de formation, les politiques sociales, les politiques culturelles, les politiques d'emploi, les plus avancées.

Par l'impact propre de ce système de coopération européen, par les rapports nouveaux qui pourraient dès lors s'établir entre l'Europe, l'Est et le Sud, s'attaquer à une réforme du système monétaire international deviendrait ainsi une perspective concrète.

L'organisation d'une coopération en Europe est indispensable et est une nécessité irréversible. Ce qui ne l'est pas, c'est son contenu et sa forme. Ni les politiques ni les institutions actuelles ne parviennent à faire émerger des solidarités nouvelles, parce que les pouvoirs en place ne veulent pas le permettre.

Je comprends bien, madame le ministre, que nos collègues de droite ne puissent se retrouver avec nous sur de telles perspectives. Mais dois-je vous rappeler qu'il existe dans cette assemblée une majorité de gauche pour ouvrir des perspectives positives, y compris pour l'Europe. *(« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française . de l'Union du centre.)* Pourtant, c'est vrai !

Si cette majorité de gauche ne se manifeste pas, convenez, mes chers collègues, que cela ne dépend pas des députés communistes. Ceux-ci font pourtant ce qu'il faut !

M. François Loncle. Sur l'Europe ce sera dur !

M. Jean-Pierre Brard. Certes, sur l'Europe, ce sera dur. Mais il ne tient qu'à vous que ce soit plus facile. Si vous avez bien écouté ce que j'ai dit – si vous le voulez, je vous donnerai mon intervention –, vous savez qu'il est possible de construire quelque chose qui soit utile non seulement pour le peuple français, mais aussi pour les peuples de la Communauté.

Il est plus que temps, madame le ministre, que s'engage enfin un processus d'inflexion et d'alternative. Il y va de l'intérêt des peuples d'Europe et du peuple français ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. le président. Mon cher collègue, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais chacun a pu s'apercevoir que vous avez très largement dépassé votre temps de parole !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne m'en suis pas aperçu. Je vous prie de m'en excuser, monsieur le président.

M. le président. Ce faisant, vous avez rallongé le débat pour ceux de vos collègues qui vous suivent sur la liste des orateurs à cette heure très avancée de la nuit !

La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Madame le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, deux conférences intergouvernementales doivent, à la fin de cette année, conduire à modifier les traités qui fondent la Communauté européenne de manière à y inscrire l'union économique et monétaire d'une part, l'union politique, d'autre part. Chacun sent bien que, si cette étape est franchie, la Communauté actuelle changera non seulement d'organisation, mais aussi de nature.

Un devoir de lucidité nous assujettit donc : jusqu'où le Président de la République et le Gouvernement veulent-ils conduire la France ? Où est l'intérêt national ? L'union des Etats de l'Europe est une nécessité de notre temps. Mais quelle union et quelle Europe la France doit-elle vouloir ?

M. Jean-Claude Lefort et M. Jean-Pierre Brard. Très juste ! Bonne question !

Mme Nicole Catala. Vous me permettrez tout d'abord de déplorer à mon tour que nous examinions cette question majeure à la sauvette, au milieu de la nuit, ...

M. François Loncle. A qui la faute ?

Mme Nicole Catala. ... devant un hémicycle quasiment vide...

M. Adrien Zeller. Hélas !

Mme Nicole Catala. ... et, en tout cas, dépourvu de députés socialistes...

M. François Loncle. Et M. Josselin ! Et moi !

Mme Nicole Catala. .. à l'exception de ceux qui sont assis en ce moment au banc des commissions.

M. Charles Josselin, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes.* Ce ne sont pas les moindres !

Mme Nicole Catala. Il aurait été préférable, madame le ministre, que le Gouvernement choisisse un autre jour, une autre heure pour ouvrir ce dossier si important. Nous déplorons tous qu'il ne l'ait pas fait.

www.luratech.com

Cette question majeure – quelle union pour l'Europe ? – il est difficile de la poser en termes clairs car l'architecture de la Communauté est complexe, ses compétences imbriquées avec celles des Etats nations, et la façon dont ces Etats voient leur avenir commun souvent divergente.

Ce manque de lisibilité, tout à fait regrettable pour les citoyens, est aujourd'hui accru par le fait qu'on nous présente à la fois un projet d'union économique et monétaire et un projet d'union politique, alors que les deux sujets sont pourtant bien distincts dans leur nature et par les problèmes qu'ils soulèvent.

Mais, chacun le sait, notre voisin allemand a voulu que ces sujets soient liés, escomptant que les concessions qu'il pourrait être amené à faire dans l'ordre monétaire seraient compensées par les avantages qu'il pourrait retirer de l'union politique. Et la France est entrée dans ce jeu, sans débattre d'un point pourtant fondamental : quel que soit le degré d'intégration de la Communauté, l'Allemagne ne sera-t-elle pas, demain, en mesure de la dominer ?

Dès lors, ses voisins ont-ils intérêt à ce qu'elle la domine au sein d'un ensemble unifié dans lequel l'autonomie des Etats sera fortement réduite, ou au sein d'une union d'Etats dans laquelle chaque nation conserverait suffisamment d'indépendance pour défendre ses intérêts propres, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté ? Cette question, madame le ministre, aurait mérité d'être discutée. Elle ne l'a pas vraiment été.

Pourtant, comme le faisait observer récemment un de nos collègues du Sénat, on ne peut pas continuer à nier le fait allemand dans les instances européennes et poursuivre le même bonhomme de chemin, comme si la nouvelle Allemagne s'identifiait à la R.F.A. de naguère. Je regrette que ce changement n'ait pas été davantage analysé et davantage pris en compte dans les discussions actuelles.

Pour la clarté du débat de cette nuit, en tout cas, il convient d'envisager distinctement le projet d'union économique et monétaire et celui d'union politique.

Le projet d'union monétaire peut être légitimement présenté comme le corollaire du « grand marché » dont l'Acte unique a prévu la réalisation. Il y a une certaine logique, il faut bien le reconnaître, à considérer que, dans un espace économique unifié, les échanges doivent pouvoir être réglés dans une même monnaie . Mais faut-il que cette monnaie soit une monnaie unique ?

Les avantages d'une telle monnaie ne seraient certes pas négligeables, du point de vue, par exemple, de la transparence des prix, de l'élimination des mouvements spéculatifs sur les taux de change et des coûts de transaction. Mais les implications d'une monnaie unique sont lourdes. J'emprunterai, pour les évoquer, les termes employés ici même par l'un de mes collègues socialistes, M. Planchou, lors d'un précédent débat sur l'Europe, en 1990 : « Le choix en faveur d'une monnaie unique est assurément lourd de conséquences pour les politiques économiques des Etats. Il signifie une politique budgétaire contraignante, des politiques fiscales très convergentes et des réductions sensibles des dépenses publiques. Le choix est donc décisif pour chaque communauté nationale, et il faut y regarder de près. »

Parce que nous avons justement regardé de près les perspectives évoquées par M. Planchou, nous souhaitons, madame le ministre, la transformation de l'ECU en une véritable monnaie commune, mais pas – à court terme tout au moins – en une monnaie unique. L'utilisation d'une monnaie commune répondrait largement aux besoins actuels de la Communauté sans comporter les conséquences contraignantes et quasi irréversibles de la monnaie unique. Cette approche pragmatique n'exclut évidemment pas qu'au fil du temps, si elle s'impose dans les faits, la monnaie commune devienne monnaie unique.

L'adoption d'une monnaie unique, si elle intervenait, mettrait en tout cas en cause l'étendue de la souveraineté nationale et postulerait donc une modification de la Constitution. Cela ne fait guère de doute, à mes yeux, non seulement à la lecture de cette Constitution, mais aussi au regard de l'interprétation qu'en a donnée le Conseil constitutionnel, notamment dans son arrêt du 29 avril 1978 à propos d'un problème concernant le F.M.I.

Quant au projet d'union politique, il apparaît comme le levier de changements essentiels en Europe, mais la complexité de ses dispositions les rend malheureusement, peu accessibles à l'opinion. Sans vouloir être péjorative, on peut dire, je crois, qu'il se présente comme un fourre-tout englobant tant l'élargissement des compétences de la Communauté et la redéfinition des pouvoirs de ses organes, qu'une innovation distincte, mais qui est mise sous le même chapeau : la mise en œuvre d'une politique extérieure et de sécurité commune.

Ces différents sujets appellent, bien sûr, des réflexions distinctes.

En ce qui concerne, d'abord, l'extension des compétences de la Communauté à des domaines nouveaux – protection de la santé, protection des consommateurs, éducation, politique sociale, entre autres, – je formulerai deux observations.

En premier lieu, des réserves s'imposent, à l'égard d'une telle extension des compétences, accompagnée du jeu de la majorité qualifiée au détriment de l'unanimité, dès que l'on touche à des domaines où les spécificités nationales sont importantes et vives. Je pense notamment aux relations sociales, qui sont dans chaque pays le fruit de l'histoire, le fruit de rapports de forces qui ont évolué dans le temps et qui ont débouché sur des équilibres parfois fragiles. Prenons garde à ne pas ébranler ces derniers.

Dans d'autres domaines, comme l'environnement par exemple, je crois, en revanche, que l'extension des pouvoirs de la Communauté peut avoir des conséquences positives.

En second lieu, l'extension des compétences de la Communauté va conduire inévitablement à une imbrication croissante de ces compétences avec celles des Etats membres. Il serait donc souhaitable, pour ne pas dire indispensable, que soit posé un principe clair de répartition des compétences entre chaque Etat et le pouvoir supranational de la Communauté. Or le principe de subsidiarité, qu'on nous propose pour opérer cette distribution des compétences, ne répond pas à cet impératif de clarté, ce qui, de toute évidence, ne pourra manquer de susciter des conflits de pouvoirs.

La définition de ce principe à l'article 3 A du projet de traité demeure en effet très floue et très insuffisante du point de vue de l'analyse juridique. Il est indiqué que : « Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté intervient, conformément au principe de la subsidiarité, si et dans la mesure où les objectifs qui lui sont assignés peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire qu'au niveau des Etats membres œuvrant isolément, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée. »

Peut-on réellement, à partir d'une formule aussi floue, tracer une ligne de partage entre les compétences nationales et les pouvoirs des organes supranationaux ? Ma réponse est très clairement non !

Le principe de subsidiarité n'a au demeurant jamais été mis en œuvre dans des relations internationales ; il joue aujourd'hui à l'intérieur d'ensembles qui ont déjà la nature d'un Etat fédéral, ce qui n'est pas encore – tout au moins je le crois – le cas de la Communauté. D'ailleurs, on peut s'interroger sur les effets que produirait la mise en œuvre d'un tel principe à l'intérieur même d'un Etat, par exemple si on l'utilisait pour répartir les compétences entre l'Etat et les régions ou les départements : on aboutirait certainement à des conséquences assez curieuses.

Compte tenu de l'imprécision de ce concept de subsidiarité et des conséquences qui ne manqueront pas d'en découler, il est particulièrement important de créer une instance chargée d'assurer le respect des compétences nationales comme des compétences communautaires.

Etant donné le caractère hautement politique de ce problème, il n'est pas souhaitable de confier ce rôle à la Cour de justice, de la transformer en une cour constitutionnelle de la Communauté. Une telle tâche doit être confiée à une instance politique. Après tout si l'idée de former une deuxième chambre communautaire composée de représentants des Parlements nationaux était retenue, cette deuxième chambre pourrait être cette instance veillant à la répartition et au respect des compétences.

Quant à la redéfinition des pouvoirs des différents organes de la Communauté proposée par le projet luxembourgeois, elle n'appellera de ma part que quelques observations.

J'approuve pleinement la prééminence reconnue au Conseil européen. Je souhaite vivement, comme tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune, que les parlements nationaux soient plus et mieux associés au processus de décision communautaire. A cet égard, il me semble que l'idée d'une réunion régulière des représentants des parlements nationaux avec des

députés européens devrait être concrétisée. Pour ma part, j'y suis favorable. Toutefois, je reconnais que cette question de l'amélioration du processus de décision par une implication accrue des parlements nationaux dépend aussi de nous-mêmes.

M. Adrien Zeller et **M. Alain Lamassoure.** Très bien !

Mme Nicole Catala. L'extension des pouvoirs du Parlement européen est sans doute dans la logique de la construction communautaire. Mais, pour ma part, je souhaiterais qu'elle ne s'effectue que parallèlement à l'adoption d'un mode de scrutin unique et, en tout cas, pour la France, d'un mode de scrutin autre que la représentation proportionnelle à l'échelon national, qui n'établit aucun lien entre le député européen et ses électeurs ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Quelle appréciation, enfin, doit-on porter sur le projet d'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune ? Là encore, on touche à des points fondamentaux.

D'après les déclarations formulées depuis un an, et notamment d'après la lettre Mitterrand-Kohl, l'Union politique aurait une vocation généraliste : elle se substituerait à l'actuelle coopération politique et engloberait toutes les relations extérieures communes, telles que les relations avec les pays de l'Est et avec les pays méditerranéens, le processus C.S.C.E., les négociations sur le désarmement, autant de sujets cités dans le projet luxembourgeois et qui seraient traités par le pouvoir communautaire, à l'exclusion des compétences des Etats.

L'union politique aurait plus largement vocation à couvrir tous les domaines où les Etats ont en commun des intérêts essentiels.

Eu égard à l'originalité de la formule, comment doit-on comprendre le concept de subsidiarité en ce domaine ? Bien sûr, les déclarations formulées reprennent toujours ce principe de subsidiarité, mais celui-ci est extrêmement flou et l'imprécision qui en résultera sur des sujets fondamentaux me semble tout à fait préoccupante.

La prudence s'impose donc, d'autant plus que, là où une politique extérieure commune existe déjà, à savoir pour les relations commerciales avec les pays tiers, les institutions communautaires ne me semblent pas défendre avec une énergie suffisante les intérêts des Etats membres, notamment par rapport au Japon. Sur ce point, je rejoins les déclarations de Mme le Premier ministre...

M. Bernard Bosson. Lesquelles ? *(Rires.)*

Mme Nicole Catala. Je partage en tout cas ses regrets, et je me réjouis de l'hilarité que suscite ce sujet grave.

Qu'en serait-il demain pour la sécurité des Douze si la Communauté en était responsable ? L'efficacité de ses institutions est-elle vraiment à la hauteur de cet enjeu ? J'ai quelques doutes à ce sujet. La cohésion des Etats est-elle suffisante pour qu'ils se plient tous à des choix communs ?

De toute évidence, les moyens comme la volonté de disposer d'une défense forte varient d'un Etat à l'autre. L'un des Douze, l'Irlande n'est partie d'aucun arrangement militaire, ce qui pose – on l'a dit avant moi – un véritable problème.

Il apparaît par ailleurs, qu'en cimentant une union politique plus étroite des Etats de l'Europe de l'Ouest, on risque fort de fermer la porte à une intégration ultérieure des pays de l'Est. Pourtant, il faut prendre en compte les aspirations de ces pays, mais la prise en compte des aspirations de ces peuples, récemment libérés, comme de leur situation économique actuelle, devrait conduire à dissocier Europe économique et Europe politique, contrairement à ce qui semble résulter du choix fait actuellement. Si l'Europe économique doit rester l'affaire des douze Etats et des institutions communautaires, il faut, à mon avis, trouver d'autres formules, un autre cadre pour accueillir au moins certains des pays de l'Est.

Notre choix, c'est celui de la grande Europe et, parce que nous faisons ce choix, nous souhaitons que soit plus clairement dissociée de la Communauté existante, à laquelle ces pays ne peuvent actuellement accéder, une union politique interétatique moins contraignante et qui pourrait leur être plus rapidement ouverte.

Pour cette raison, entre autres, les problèmes posés par la mise en œuvre d'une politique étrangère communautaire, d'une part, et ceux de la sécurité des pays membres, d'autre part, appellent des réflexions séparées.

Le germe d'une politique extérieure commune a été inséré dans l'Acte unique avec l'institutionnalisation d'une coopération politique entre les Douze. N'aurait-il pas été souhaitable de s'en tenir, un certain temps, à cette coopération et d'en dresser le bilan avant d'envisager une autre formule institutionnelle inévitablement plus contraignante ?

Les bouleversements dont l'Europe vient d'être et demeure le théâtre devraient inciter à une attitude plus pragmatique et plus prudente : achever la réalisation du grand marché, oui ; mais faire de la Communauté une union politique qui se substituerait aux Etats membres pour une part importante de leurs relations internationales est probablement prématuré.

A fortiori, on doit être réservé sur la mise en œuvre d'une politique de sécurité communautaire qui comprendrait les prérogatives énumérées dans le projet luxembourgeois.

Des discussions en cours, il ressort que les pays membres continuent d'avoir sur ce sujet des positions sensiblement divergentes. A ma connaissance, le point de vue de la Grande-Bretagne, par exemple, a été jusqu'à maintenant fort éloigné de celui de l'Italie. Il y a toujours le problème de l'Irlande et il se posera demain un problème identique pour l'Autriche ou pour la Suisse, si ces deux pays entrent dans la Communauté.

Ce n'est donc probablement pas la Communauté qui offre le cadre le plus approprié pour édifier le pilier européen de l'Alliance atlantique. Edifier ce pilier suppose avant tout une étroite coopération entre trois Etats membres : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Au-delà, c'est l'U.E.O. qui apparaît comme le cadre normal de la coopération européenne en matière de défense. Loin d'admettre, en effet, l'éventualité de sa disparition, envisagée par certains au profit de la Communauté, je veux au contraire, pour ma part, affirmer la nécessité, en l'état actuel des choses, de maintenir et même de renforcer l'U.E.O. Toutefois, il faut bien le reconnaître, la réorganisation annoncée de l'O.T.A.N. pose en des termes nouveaux la question de la défense de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, et ce sera ma conclusion, s'agissant de l'ensemble des questions que soulèvent les discussions en cours et de tous les sujets qu'englobe l'idée d'union politique, la gravité des décisions envisagées comme le caractère très évolutif, pour ne pas dire instable, du contexte international devraient nous inciter tous à une très grande prudence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Madelin.

M. Alain Madelin. Madame le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous dire que je me suis réjoui de votre nomination. J'y voyais un gage de compétence, de sérieux et de professionnalisme. Mais cette appréciation personnelle n'exclut bien évidemment pas un certain nombre de désaccords sur le fond.

Je n'évoquerai qu'un seul sujet : la monnaie européenne.

Le groupe auquel j'appartiens, le groupe U.D.F., a depuis très longtemps affirmé son attachement à l'institution, dans les délais les plus brefs, d'une monnaie commune à tous les Européens.

M. Jean-Pierre Brard. Commune ou unique ?

M. Alain Madelin. Je ne reviendrai pas sur les avantages que peut représenter pour ceux-ci une telle monnaie.

Mais si nous sommes partisans d'une même monnaie pour tous les Européens, d'une monnaie « unique », comme vient de dire un de nos collègues,...

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous avez dit « commune » !

M. Alain Madelin. ... nous ne sommes pas partisans de n'importe quelle monnaie. Celle-ci ne devra pas non plus être instituée n'importe comment.

Premier point : pas n'importe quelle monnaie !

Il ne suffit pas d'avoir une monnaie unique pour tous les Européens : encore faut-il que ce soit une bonne monnaie !

L'un des avantages d'une monnaie unique est de permettre une économie des coûts de transaction. Mais si cette économie devait s'accompagner d'un surcoût d'inflation car la

monnaie choisie serait plus médiocre que la meilleure des monnaies que connaissent aujourd'hui les Européens, nous passerions un marché de dupes. Il faut donc une bonne monnaie.

Mais une bonne monnaie, qu'est-ce que c'est ? L'Allemagne nous en fournit l'exemple : c'est une monnaie « dépolitisée ». J'insiste sur ce mot car la principale menace qui pèse sur une monnaie, c'est la convoitise des hommes politiques. Jacques Rueff avait d'ailleurs très bien illustré ce phénomène, avec la recette du gouvernement gratuit : grâce à la planche à billets et au prélèvement de l'« impôt d'inflation », on peut distribuer plus que l'on ne prélève réellement par l'impôt. Et cette recette de facilité ; cette politisation de la monnaie ; est la cause essentielle de l'inflation.

Si je dis cela, c'est parce que le groupe U.D.F. ne considère absolument pas la monnaie comme un attribut naturel de la souveraineté nationale. Elle ne l'est d'ailleurs ni historiquement, ni théoriquement. Pratiquement, elle l'est de moins en moins aujourd'hui, où les marchés financiers sont mondialisés, instantanés et où la notion de souveraineté monétaire n'a évidemment pas du tout la même signification qu'il y a quelque temps. Et, au nom de la souveraineté monétaire, que d'erreurs n'a-t-on pas faites !

Nous pensons que la condition la plus réaliste d'une offre de monnaie dépolitisée est l'indépendance de la banque centrale. L'indépendance, mais pas exclusivement, car celle-ci n'est pas une fin en soi !

Il faut également donner à la banque centrale la mission de veiller exclusivement – j'insiste sur cet adverbe – sur la stabilité de la monnaie : on ne peut lui fixer plusieurs objectifs contradictoires, à moins de dénaturer l'objectif essentiel de la banque centrale ; qui est de veiller à la stabilité de la monnaie, de protéger les citoyens – ici les Européens – contre l'inflation.

Cette banque centrale indépendante doit en outre voir son activité encadrée autant que faire se peut par des règles de fonctionnement automatiques et prévisibles, de façon qu'il y ait des contreparties prévisibles à la création monétaire.

Dans cet esprit, nous affirmons qu'une banque centrale européenne doit être pleinement indépendante. Nous rappelons aussi – et j'y reviendrai peut-être tout à l'heure – que préparer aujourd'hui une banque centrale en Europe suppose que l'on donne l'exemple, en commençant par accorder un véritable statut d'indépendance à la Banque de France.

Il ne faut pas n'importe quelle monnaie, mais il ne faut pas non plus le faire n'importe comment !

Si nous avons une monnaie européenne unique, nous renonçons du même coup, en cas de différence de productivité avec un de nos partenaires, que cette différence soit structurelle – du fait des écarts entre les populations actives, par exemple – ou conjoncturelle du fait, notamment, d'un choc intérieur ou de réactions à un choc pétrolier – à faire varier, pour rétablir l'équilibre, les parités monétaires ou les taux d'intérêt.

Dans un système de monnaie unique, alors que des différences de productivité ne peuvent manquer d'apparaître quelles que soient les convergences, où est la variable d'ajustement ?

Pour l'U.D.F., l'ajustement doit alors se faire par les forces du marché, ce qui suppose une assez grande flexibilité sociale. Chacun peut ainsi agir sur ses facteurs de production, et donc jouer complètement de son avantage comparatif.

Mais il faut aller un peu plus loin sur ce point.

Une Europe monétaire dotée d'une monnaie unique n'est pas compatible avec une Europe non pas « sociale », mais « des rigidités sociales ». S'il devait y avoir trop de rigidités sur le plan social au nom de l'Europe sociale – je dois dire que je me fais une autre idée de l'Europe sociale le fonctionnement ultérieur d'une monnaie unique pour tous les Européens serait rendu impossible.

A défaut d'un ajustement par les forces du marché, un autre ajustement peut être réalisé par le biais de transferts publics massifs. C'est d'ailleurs l'idée qui est apparue en filigrane dans le premier rapport Delors et chez nombre de ses commentateurs. On procéderait ainsi, au niveau européen, à des transferts comme on en réalise pour les régions moins développées de France ou d'Italie. N'avez-vous pas évoqué, madame le ministre, la création d'un grand fonds de compensation, qui rejoignait un peu cette idée ? Mais nous entrerions là dans un autre type d'Europe, qui n'aurait plus rien à voir avec le principe de subdidiarité. Cela supposerait un budget européen considérable qui n'aurait plus rien de commun avec les quelque 3 p. 100 de P.I.B. – ou un peu moins – prévus pour 1992.

Nous aurions une Europe qui ne serait en tout cas pas conforme au modèle que nous voulons. Il s'agirait à nos yeux d'une sorte d'Europe. Providence qui ne serait pas saine. Nous pensons qu'il vaut mieux permettre aux uns et aux autres de jouer de leurs avantages comparatifs.

C'est là un point de divergence avec le rapport Delors, du moins dans ses premières moutures, et avec les analyses qui sont les vôtres.

Si nous avons la même volonté d'aboutir à une monnaie commune pour les Européens, je ne pense pas que nous parlions exactement de la même chose. En effet, vous n'entendez pas vraiment dépolitiser la monnaie. Dans un premier temps, vous étiez contre une banque centrale indépendante, à moins de la doter d'un conseil démocratisé, où siégeraient donc des personnalités désignées politiquement. Je sais que l'on a renoncé à cette idée, mais, maintenant, la dernière idée à la mode est de contrebalancer le pouvoir monétaire par un pouvoir économique – c'est la fameuse idée du « gouvernement économique ». Et vous avez vous-même parlé tout à l'heure de contrepoids à l'autorité économique, et d'une politique monétaire qui ne prenne pas exclusivement en considération l'aspect monétaire.

Il me semble que l'on se tromperait si l'on voulait politiser l'offre de monnaie. Nos partenaires n'accepteraient d'ailleurs pas ce combat d'arrière-garde.

Vous ne pouvez multiplier les objectifs contradictoires au sein de la banque centrale indépendante. A mon sens, on commettrait une erreur très grave en dissociant la politique des changes de la politique monétaire de la banque centrale car ce serait conduire une voiture avec deux pilotes, deux volants, deux systèmes complets de commandes, et il y aurait peu de chance que cela soit efficace.

Au début du mois de mai, M. Poehl, le président de la Bundesbank, déclarait que la France freinait la création d'une banque centrale européenne : « L'une des principales difficultés réside dans l'attitude de la France qui n'est pas prête à accepter l'indépendance d'une banque européenne. »

La voie que vous choisissez n'est pas la bonne et, en adoptant les positions qui sont les vôtres, vous êtes en train de vous fourvoyer dans le concert européen.

Quelle voie choisir pour parvenir à cette monnaie unique, et tout de suite ? Il n'est pas simple de répondre à cette question, qui fait l'objet de débats très complexes. Sur un plan théorique, il n'y a aucun obstacle. Je m'explique. En 1965, le général de Gaulle avait proposé de faire un étalon-or. Etendu à l'ensemble des pays européens, ce dernier menait inéluctablement à une monnaie commune, à une monnaie unique, à des taux de change irrévocablement fixes, à l'identité des taux d'intérêt. Décider du passage à ce système est très rapide. Je laisse cela à l'histoire. Mais si nous le voulions, il suffirait de laisser flotter pendant quelque temps les monnaies européennes de façon à parvenir au taux de change véritable et puis de demander à chaque gouvernement de s'engager à un change à taux fixe.

Si celui-ci est crédible politiquement, ce qui est une autre histoire, l'alignement des taux d'intérêt sera automatique, et une monnaie unique devient possible. Il n'y a donc pas d'obstacle théorique, mais, bien évidemment, des obstacles pratiques. En effet, il y a un double choc, un choc d'ajustement économique et un choc politique parce que cela impose immédiatement des disciplines extrêmement fortes. L'Italie du Nord, par exemple, ne pourra pas continuer à « faire marcher la planche à billets » pour payer l'Italie du Sud, avec toutes les conséquences politiques et économiques que cela comporte. Aussi, pour éviter ce choc, l'idée la plus communément admise c'est une certaine graduation très étalée dans le temps. C'est la thèse de la Bundesbank, qui n'est peut-être pas très pressée d'avoir cette monnaie unique. Selon elle, elle sera le couronnement d'un long processus de convergences.

En réalité, notre groupe est très méfiant à l'égard d'une longue phase de transition, une phase II du plan Delors qui se prolongerait on ne sait trop combien de temps. Pourquoi ? Parce que, d'abord, cette phase comporte plusieurs contradic-

tions. Elle n'est pas claire : les politiques monétaires resteraient encore rattachées aux autorités nationales au moment même où en 1993 on créerait le système européen de banque centrale. Il y aura des dualités. On ne voit pas très bien comment se feront les arbitrages. Bref, il y a beaucoup d'incertitudes sur la phase II elle-même et puis surtout une immense incertitude sur la façon dont on passe de la phase II à la phase III. L'essentiel des décisions est reporté en fin de période et comme il n'y a pas une transition naturelle entre la phase II et la phase III, et même comme il y a une véritable rupture, il y a peu de chances que les décisions soient prises réellement. D'où une assez grande méfiance sur une longue phase II.

Notre méfiance se justifie également pour la raison suivante : que se passera-t-il en réalité ? A mon sens, il y a deux scénarios possibles : premier scénario, c'est celui où l'ensemble des banques centrales et des gouvernements, le cas échéant, font pression sur la Bundesbank pour atténuer sa politique un peu rigoriste et cogérer le système monétaire européen. Mais comme tous les pays n'ont pas la même appréciation rigoureuse du danger de l'inflation, seraient érodée la rigueur de gestion et atténuées les valeurs des monnaies européennes.

Deuxième scénario, nous poursuivons ce que nous connaissons mais comme, progressivement, nous rapprochons les taux de change, réduisant la marge de fluctuation dans le système monétaire européen, nous nous retrouvons dans un super système monétaire européen, bâti autour d'un super Deutschemark. Je n'ai rigoureusement rien contre le Deutschemark. Le système monétaire européen a été une discipline utile à de nombreuses périodes de notre histoire. Un pays comme l'Angleterre, qui avait pratiqué un certain laxisme monétaire, avait cru bon de se rattacher au S.M.E. pour importer un peu de rigueur. Donc, c'est une bonne chose en soi.

Le Deutschemark est une bonne monnaie, grâce, d'une part, au travail des Allemands – je le rappelle à certains de nos collègues qui l'auraient peut-être oublié –, grâce, aussi, aux pleines libertés économiques de l'économie sociale, dite de marché. Nous n'avons connu nous la liberté des prix que trente-huit ans plus tard, en 1986. Cela fait quand même un « retard à l'allumage » important par rapport au système économique allemand ! Donc, je n'ai rien contre le Deutschemark en soi, mais il se trouve – et nous le constatons tous aujourd'hui – que l'Allemagne mène une politique monétaire purement allemande, qui nous entraîne dans une politique de parité monétaire, sans doute, et sûrement dans une politique de taux d'intérêt dépourvue de tout lien avec les besoins de l'économie française. Les entreprises européennes, et tout particulièrement les entreprises françaises, doivent faire face à des taux d'intérêt réels et nominaux qui sont les plus élevés au monde, et les taux de change sont sans doute assez discutables, du moins en terme de parité de pouvoir d'achat.

En conclusion, si nous devions entrer dans une phase II longue, ce que, pour notre part, nous ne souhaitons pas – je le rappelle pour que les choses soient claires –, il serait sans doute préférable de la construire autour d'un ECU devenu véritable monnaie, et non plus un panier de monnaies. Cela serait peut-être possible – je n'entre pas dans le détail – grâce à la méthode de l'ECU lourd qui a été proposée ; mais cela ne suffit pas, il faut aussi la discipline des banques pour la constitution de réserves. De cette façon, l'Ecu serait une monnaie à part entière, et serait utilisé largement par les différents pays dans leurs opérations intérieures. Je crois que nous atténuerions ainsi le risque d'une longue phase II, le groupe U.D.F. étant partisan d'aller peut-être plus vite vers cette monnaie unique, sous les conditions que j'ai évoquées tout à l'heure.

Si la France devait donner l'exemple, elle devrait faire trois choses.

Premièrement, doter la Banque de France d'un statut exemplaire de banque centrale indépendante.

Deuxièmement, mener une politique économique et fiscale qui prépare une véritable convergence des prélèvements obligatoires en Europe.

Troisièmement, dépolitiser la monnaie européenne.

Hélas ! Je ne pense pas que ces choix soient les vôtres et vous risquez de nous entraîner vers des rivages autres que ceux que veut atteindre le groupe U.D.F. Nous voulons, je le répète, une monnaie européenne, une monnaie unique dans les meilleurs délais, mais aussi la meilleure des monnaies possibles pour tous les Européens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Europe : que d'inquiétude et de peur provoque le seul énoncé de ce nom au sein des populations des départements d'outre-mer !

Acte unique européen, Europe 92, Communauté : tous ces mots se fondent en un amalgame effroyable qui annonce sinon la fin du monde, du moins la fin d'une certaine époque, d'un certain mode de vie.

Dans l'esprit de ces populations, au 1er janvier 1993, tout basculera et plus aucun repère ne subsistera. A des habitudes de vie connues, se substituera un monde nouveau dans lequel la concurrence particulièrement rude imposera à tous ceux qui veulent survivre des efforts d'adaptation importants.

Fort heureusement, cette vision quasi apocalyptique et mythique tend peu à peu à s'estomper et incite les acteurs économiques à des efforts d'imagination et de créativité. Elle produit des effets positifs qu'il faut mettre à profit pour assurer le développement économique de ces départements.

Il convient toutefois qu'ils avancent avec prudence dans leurs relations avec l'Europe, la perception de ces relations restant marquée par une forte subjectivité.

Ainsi, parler d'intégration à l'Europe suscite des réactions de rejet – la difficulté des négociations entre les Etats membres le prouve – alors que l'intégration ne signifie nullement le refus de prendre en compte telle ou telle spécificité.

Mieux vaut parler d'insertion, ce terme permettant de satisfaire un besoin de protection très fortement ressenti.

Le Gouvernement a bien pris la mesure de cette vision de l'Europe et il en tient compte. A preuve les accords de Schengen relatifs à la suppression des contrôles des personnes qui ne s'appliquent pas aux départements d'outre-mer. A preuve les propositions de M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, pour la banane et le rhum, en particulier.

Mais il faut progresser dans la construction européenne, car telle est la voie qui s'offre à la France pour sauvegarder son identité et sa place dans le monde. Cette construction « ne doit pas être vécue comme un abandon de souveraineté mais comme la mise en commun par ses membres des éléments de souveraineté qu'ils ne pourront plus demain exercer seuls avec efficacité ». J'ai cité là un extrait d'une déclaration, que j'approuve, du bureau exécutif du parti socialiste français. Les Domiens doivent bien s'imprégner de cette notion de mise en commun, afin de s'associer sans complexe à l'édification européenne.

Sur le plan institutionnel, au moment où nous cherchons à faire bénéficier nos produits – la banane, notamment – de la préférence communautaire, il serait inopportun de procéder à une modification de nos liens avec la France. La nécessité s'impose cependant de donner une impulsion économique forte et de mieux faire connaître à tous les réalités européennes. Elle nous conduit à revendiquer la mise en place d'une assemblée unique exerçant les compétences du département et de la région.

Une telle réforme ne modifie en rien les liens institutionnels, mais présente l'avantage de mettre en place un exécutif unique, interlocuteur de l'Etat et de la Communauté économique européenne. Cette simplification permettra la mise en place d'un service des affaires européennes, chargé de faciliter l'accès de tous, à l'information – avec le concours des Euro-Info Centres – mais surtout, l'accès aux programmes européens.

La complexité des procédures limite en effet considérablement la consommation des crédits mis à notre disposition pour le développement économique des départements d'outre-mer.

Ce service des affaires européennes, à la diposition des communes et des particuliers, aurait pour tâche de mieux faire connaître les programmes européens, d'aider à l'élaboration des dossiers, de réaliser l'articulation avec des programmes de coopération caribéenne dans le cadre des accords de Lomé.

Il préparerait matériellement et psychologiquement l'insertion des départements d'outre-mer dans la Communauté.

www.lura-telecom

L'union économique européenne ne saurait se concrétiser sans avancée significative de l'union politique.

Chacun mesure l'ampleur de la tâche et par conséquent la difficulté des négociations. Se sentant peu concernés à l'époque, les départements d'outre-mer ont raté l'occasion que leur offrait le traité de Rome de voir reconnue leur situation particulière.

La renégociation en cours leur offre une seconde chance. Grâce à l'écoute attentive du Gouvernement - en particulier la vôtre, madame le ministre, - les régions d'outre-mer peuvent faire valoir les mesures qu'exige leur situation particulière.

Le soutien des productions traditionnelles, bananes, sucre, rhum, n'impose-t-il pas d'adopter des règlements particuliers ?

La monnaie unique, symbole de l'union européenne, doit-elle concerner d'emblée les départements d'outre-mer ?

La volonté de coopérer avec les Etats A.C.P. de leur environnement n'exige-t-elle pas pour se concrétiser des dispositions particulières dans le traité ?

N'entraîne-t-elle pas des conséquences liées à l'immigration en matière d'application de la législation sociale ?

A toutes ces questions et à bien d'autres, les élus peuvent vous apporter des réponses, madame le ministre.

Il est important, vital de les associer, au moins par voie de consultation, aux négociations en cours.

La stabilité politique des régions d'outre-mer, condition fondamentale du développement économique, est à ce prix.

Pour atteindre l'objectif de cohésion économique contenu dans le traité de Rome, la Communauté doit accepter de payer ce prix. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, d'autres l'ont dit avant moi, la Communauté européenne est à la croisée des chemins et l'Europe tout entière avec elle. J'adhère, bien entendu, totalement aux positions prises au nom du groupe de l'U.D.C. par Bernard Bosson, par conséquent, je me limiterai à évoquer avec plus de détails trois ou quatre aspects qui me paraissent essentiels, sur lesquels j'estime que les positions françaises devraient être infléchies et, surtout, renforcées dans un sens plus démocratique, plus dynamique et plus européen.

A propos de l'action française pour l'Europe dans le cadre des deux conférences intergouvernementales, et après vous avoir écoutée, je note quatre insuffisances majeures, à nos yeux.

La première concerne le fameux déficit démocratique dont le système communautaire est à l'évidence atteint et qu'il faut sûrement réduire.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas avec vous que ça va s'arranger !

M. Adrien Zeller. Je note le caractère timoré, voire dangereux, des positions françaises. Chacun admet que les représentants des peuples doivent pouvoir participer aux décisions européennes qui les concernent et que les citoyens doivent pouvoir sanctionner leurs représentants s'ils ne traduisent pas leurs sentiments.

Il découle de cette affirmation deux réformes qui me paraissent indispensables. Premièrement, l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen. La France a, dans ce domaine, un profil bas face aux positions de beaucoup de ses voisins immédiats. Vous les connaissez mieux que moi. Et, d'ailleurs, M. Dumas a eu, à l'égard du Parlement européen, des paroles surprenantes pour un homme de sa culture politique. Il est vrai que, marqué par la situation française et par les traditions parlementaires de la Ve République,...

M. Alain Lamassoure. Hélas !

M. Adrien Zeller. ... qui laissent peu de choix à la démocratie parlementaire, nous avons peut-être de la peine à imaginer d'autres modes de fonctionnement que celui de notre Assemblée nationale.

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. Adrien Zeller. La deuxième réforme, qui me paraît indispensable, dans l'esprit de la démocratie, c'est la réforme du mode de scrutin des élections européennes dans notre pays. Il faut le mettre en chantier maintenant tellement le système des listes nationales, qui date de 1976 et qui était un système frileux, il faut le dire, me paraît dépassé, et même dangereux car il contribue à couper le citoyen de l'Europe, les citoyens étant aujourd'hui représentés par des élus que, la plupart du temps, ils ne connaissent pas faute de proximité et qui, en réalité, sont désignés par les états-majors des partis. Ce ne sont pas les quelques députés français et européens ici présents qui me contrediront ! J'adhère à ce qu'a dit tout à l'heure Nicole Catala sur ce point.

J'attends une réponse claire du Gouvernement et je crois que d'autres parlementaires partagent mes soucis, Alain Lamassoure, mais sûrement aussi quelques collègues d'autres groupes et, notamment - pourquoi pas ? - du groupe socialiste.

L'idée française de créer un congrès des parlements nationaux et européen m'apparaît, dans le contexte évoqué, comme une idée ambiguë et peut-être même dangereuse. Je suis allé à Rome et j'ai participé aux travaux des assises. J'ai trouvé très utile et même historique cette rencontre. J'ai d'ailleurs noté qu'un certain nombre de socialistes français, dont le président Fabius, n'ont, curieusement, pas approuvé la déclaration finale. Ce qui reste, d'ailleurs, pour moi totalement incompréhensible, je n'hésite pas à le dire.

Des assises de ce type peuvent être utiles et peuvent sûrement être répétées. Mais de là à instituer un véritable congrès, il y a un pas qu'il ne faut sûrement pas franchir. C'est, à mes yeux, une fausse réponse aux besoins légitimes de notre assemblée de suivre la construction européenne et de peser sur elle.

La bonne réponse, c'est l'européanisation du travail. C'est, par exemple, que chacune de nos commissions spécialisées puisse suivre les décisions du conseil des ministres dans son champ de compétence. C'est, par exemple, que le ministre des affaires sociales rende régulièrement compte à la commission des affaires sociales des positions qu'il entend défendre à Bruxelles. Il faut le dire, après Charles Josselin et Nicole Catala, une partie du déficit démocratique de l'Europe réside dans le fonctionnement inadapté ou insuffisant de notre propre assemblée.

Le président Jefferson a dit un jour que le seul moyen de résoudre un problème de démocratie, c'était d'instaurer davantage de démocratie. Puissiez-vous, madame le ministre, vous en inspirer et inspirer la position française lors des prochaines rencontres et du prochain sommet.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'avez pas besoin de Jefferson pour trouver ça !

M. Adrien Zeller. La deuxième des insuffisances concerne les positions de la France en matière d'union économique et monétaire. J'allais formuler à ce propos des remarques proches de celles qu'a faites Alain Madelin ; je n'y reviendrai donc pas. Mais j'estime nécessaire de dire aux Français, plus clairement que vous ne le faites, que la marche vers la monnaie unique, loin d'être un abandon ou loin d'être une contrainte, à la manière dont le dit M. Bérégovoy,...

M. Jean-Pierre Brard. Ni contrainte, ni abandon : c'est une aberration !

M. Adrien Zeller. ... doit être une grande ambition nationale, susceptible à la fois d'éviter le développement d'une zone deutschemark et d'être avantageuse pour nos concitoyens, qu'ils soient consommateurs, épargnants ou chefs d'entreprise. C'est aussi une réalisation capable de nous redonner collectivement plus d'autonomie et plus de force sur le plan monétaire mondial, face au dollar et face au yen, comme l'a dit Bernard Bosson.

M. Jean-Claude Lefort. Pourriez-vous le démontrer ?

M. Jean-Pierre Brard. On n'a rien compris !

M. Adrien Zeller. Le troisième déficit, la troisième insuffisance française et européenne que je perçois dans vos propos, concerne le manque de prise en compte dans la marche en avant européenne des préoccupations concrètes de nos concitoyens.

Madame le ministre, nous vivons sur le terrain. Vous avez évoqué tout à l'heure l'Europe sociale et l'Europe des citoyens. Je partage vos soucis sur l'Europe sociale et sur la

nécessité d'édicter des réglementations plus efficaces et mieux acceptées. Mais je pense que le mal et le risque sont plus grands encore. Le risque de voir une partie de l'opinion publique concevoir l'Europe comme une source d'inquiétude, une sorte de menace sur son existence, ne me paraît pas mince, et il est aujourd'hui plus grand qu'hier. Personnellement, je ne me résous pas à voir beaucoup de nos concitoyens modestes craindre cette Europe que nous sommes en train d'édifier.

Dans cet esprit, j'ai fait deux propositions qui peuvent inspirer une action concrète. L'une est symbolique, mais importante. L'autre est de nature différente.

La première de ces idées, c'était – pourquoi pas ? – qu'à côté de nos cartes bancaires, nous puissions, demain, avoir dans nos poches une carte d'assuré social européen, qui démontrerait à tous les citoyens qu'être membre de la Communauté, c'est avoir des droits sociaux dans l'ensemble de la Communauté, et notamment avoir accès au système de soins dans chacun des Etats qui la composent.

La deuxième idée que j'avais émise concernait la mise en place d'un système européen de réassurance chômage qui viserait à démontrer que l'Europe est solidaire, qu'elle se préoccupe aussi des personnes en situation d'échec qui subissent les mutations et que l'Europe n'est pas seulement faite pour ceux qui gagnent.

On peut imaginer d'autres propositions, peut-être moins avancées ou moins ambitieuses, mais qui doivent, en tout cas, parler clairement à nos concitoyens tout en évitant l'Europe duale et les risques de dislocation sociale que pourrait entraîner l'accélération incontrôlée des mutations.

Le quatrième déficit que je voudrais évoquer se situe au niveau des affirmations. Le modèle institutionnel communautaire est, malgré des imperfections dont nous sommes conscients, la seule véritable démarche qui réussisse, à l'heure actuelle, à rapprocher les nations et à établir entre elles de nouvelles formes de solidarité, à leur assurer paix, prospérité et démocratie.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Adrien Zeller. C'est le modèle inventé par Robert Schuman et Jean Monnet. La France n'est pas seule à le défendre dans la Communauté, mais elle est la seule qui puisse, avec l'Allemagne, le faire avancer de manière décisive.

La vocation fédérale de la Communauté européenne est évidente. Pourquoi ne pas le dire clairement à nos concitoyens ? En leur disant aussi que l'organisation fédérale, ce n'est pas la fin des nations, ce n'est pas leur subordination à un pouvoir extérieur ; c'est leur association pour atteindre des buts qui, s'ils restent isolés, ne seront plus à leur portée.

M. Jean-Pierre Brard. Vous renoncez à l'unité nationale !

M. Adrien Zeller. Qu'il s'agisse de la sécurité énergétique de l'Europe de l'Est, du défi du Sud, du défi de l'immigration, de l'indépendance économique dans le monde, du dialogue avec le monde arabe ou qu'il s'agisse de la conquête spatiale, à l'évidence les Etats européens ne peuvent plus affronter ces problèmes et ces défis isolément, et nos concitoyens le savent bien.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes défaitiste !

M. Adrien Zeller. C'est dans ces convictions et dans l'identité croissante de nos intérêts essentiels qu'il convient, madame le ministre, de puiser des forces pour faire le saut qualitatif nécessaire à l'édification de l'union européenne. « Il faut voir loin pour voir juste », dit un sage et vieux proverbe. Puissent tous ceux qui, comme vous, dessinent dans les négociations en cours le visage de l'Europe de demain s'en souvenir et le manifester sans complexe et sans calcul électoral. C'est la voie du succès de la France et du succès de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est la voie de la faillite !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Madame le ministre, à cette heure avancée de la nuit, et après que mes collègues Alain Madelin et Jean-Marie Caro ont expliqué la position de l'U.D.F. respectivement sur l'union monétaire et sur l'union politique, je centrerai mon propos sur deux points pour essayer de donner la parole à deux types d'acteurs muets dans notre débat : les citoyens eux-mêmes, d'abord, ceux de l'Europe des Douze ; l'autre Europe, ensuite, celle du Nord, du Centre et de l'Est, car j'ai eu l'impression que nous la traitions comme un autre continent, voire un autre monde.

Les citoyens devraient être au centre de la construction de l'Europe et, curieusement, ils en sont exclus. Voilà un phénomène extraordinaire ! La construction de l'Europe est la grande tâche de notre génération, la grande affaire de ce demi-siècle. Tous les sondages et tous les propos que nous tiennent nos électeurs montrent qu'une très large majorité de Français est totalement favorable à la construction européenne. Chez les jeunes, c'est même de l'enthousiasme ! Quant à l'ECU, la très grande majorité se prononce également en faveur de son utilisation immédiate.

M. Jean-Pierre Brard. Les gens ne savent même pas ce que c'est !

M. Alain Lamassoure. Trois semaines après les exploits et la chevauchée fantastique de la division Daguet, 74 p. 100 des Français répondaient à un sondage B.V.A. *Paris-Match* qu'ils étaient partisans, désormais, de la constitution d'une défense européenne.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Très dangereux !

M. Alain Lamassoure. Or ces citoyens tellement enthousiastes, nous nous abstenons de les solliciter, de leur demander leur avis, de les associer à la conception de l'Europe.

Comparons avec le débat sur la décentralisation qui avait eu lieu il y a quelques années. On en avait parlé dans tous les conseils municipaux et dans tous les conseils généraux ; les élus locaux, les agents publics, les associations y avaient été associés ; près de deux millions de personnes y avaient participé. Comptons, autour de nous, ceux qui participent au grand débat sur la construction de l'Europe, qui est au moins aussi important : il n'y a pas deux mille personnes en France qui s'y intéressent. Ici même, nous ne sommes qu'une vingtaine !

M. Adrien Zeller. En comptant double ! *(Sourires.)*

M. Alain Lamassoure. Ce manque d'intérêt est très regrettable et il explique que nous soyons lancés dans un processus qui ne concerne que les spécialistes. La négociation actuelle est une négociation d'experts, par les experts, et donc pour les experts. Nous aboutissons, à ce stade de la négociation, à l'addition de tous les corporatismes. Le corporatisme du Conseil veut donner plus de pouvoir au Conseil ; le corporatisme de la Commission, plus de pouvoir à la Commission ; le corporatisme du Parlement, plus de pouvoir au Parlement. Quant au corporatisme des parlements nationaux, il réclame que les parlements nationaux aient aussi un mot à dire, et l'on ajoute donc aux institutions existantes celle du Congrès, où seront représentés les parlements nationaux. Ensuite, on prévoit un gouvernement économique, puis une confédération, parce qu'il faut penser aux autres, etc.

Or la solution n'est pas de renforcer les pouvoirs de tout le monde, elle est de revenir aux citoyens, c'est-à-dire de poser le principe que, s'il y a union politique, elle doit être gérée par un système démocratique.

La démocratie est un système simple, dans lequel les gens à qui les décisions s'appliquent choisissent ceux qui décident et peuvent les sanctionner. A cet égard, il y a trois défauts dans le système communautaire actuel : ils portent sur le pouvoir exécutif, sur le pouvoir législatif et sur le pouvoir monétaire. Le reste fonctionne bien. Mais – excusez du peu ! – l'essentiel marche mal.

Pourtant, en l'état actuel des négociations, rien ne nous garantit que l'on progressera dans chacun de ces domaines.

Prenons le pouvoir exécutif. La crise du Golfe a tourné à l'humiliation pour la formule de la troïka communautaire. Or le hasard alphabétique fera qu'à compter du 1er juillet prochain cette troïka sera représentée, si je ne me trompe, par trois pays dont l'addition représente moins de 10 p. 100 de la population communautaire. Si un nouveau Saddam Hussein se lève dans les six prochains mois autour de la Méditerranée...

M. Jean-Pierre Brard. On peut compter sur vous pour cela !

M. Alain Lamassoure. ... ou un nouveau Ceausescu dans les Balkans, tremblera-t-il devant cette force de frappe diplomatique que représentera cette troïka communautaire ? Je fais hélas ! le pari que, si une nouvelle crise de ce type éclate, la France agira seule, à son initiative, comme elle l'a fait l'année dernière. Elle ne s'en remettra pas à cette troïka, et qui de nous pourrait lui en faire grief ?

Nous constatons donc qu'il ne suffit pas d'étendre les compétences de la Communauté à la politique étrangère et à la défense qui, d'ailleurs, y sont déjà incluses. Il faut aussi que cette politique puisse être appliquée par une autorité unique, responsable, crédible. Les moyens d'y parvenir peuvent être variés. On peut le faire à travers le Conseil en ralentissant la rotation de sa présidence. On peut le faire du côté de la Commission en confiant cette fonction éminente à son président, à condition que celui-ci soit, par exemple, responsable devant le Conseil. D'autres méthodes sont également envisageables, mais force est de reconnaître que, dans le compromis luxembourgeois, rien n'est prévu sur ce point essentiel.

Prenons maintenant l'exemple du pouvoir législatif. Je suis très surpris, comme de précédents orateurs, de la pusillanimité de la délégation française à l'égard des pouvoirs du Parlement européen. Il faut évidemment que le Parlement, seule institution européenne à devoir rendre directement des comptes aux citoyens, participe pleinement au pouvoir législatif.

Avec deux corollaires.

Le premier a déjà été évoqué, notamment par Nicole Catala et Adrien Zeller : le Parlement européen ne peut prétendre au pouvoir législatif que s'il a une authentique légitimité démocratique. Or, force est de reconnaître qu'en France le régime de désignation des parlementaires européens manque de contenu démocratique... et ma formule est une litote !

Madame le ministre, nous avons présenté des propositions de loi pour modifier le mode de scrutin aux élections européennes : celle d'Adrien Zeller, celle que j'ai moi-même déposée au nom de l'U.D.F. Toutes deux visent à choisir la circonscription régionale sur la base de la proportionnelle. On peut imaginer d'autres systèmes. Nous sommes ouverts à tout, y compris à des systèmes majoritaires uninominaux. Ce qui importe, c'est qu'avant le renouvellement du Parlement européen, à froid et le plus tôt possible, nous nous mettions d'accord, dans un esprit de consensus entre majorité et opposition, sur une formule démocratique. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Vous nous direz, madame le ministre, si le gouvernement français envisage une réforme de ce genre.

Le deuxième corollaire – et je suis un peu surpris que personne n'en ait parlé, pas même vous – c'est la nécessité d'une autre pondération des représentations nationales au sein du Parlement européen, problème qui se pose dans des termes nouveaux depuis la réunification allemande. Sur ce sujet, j'espère que vous nous donnerez également la position officielle du gouvernement français, car nous avons été très surpris de constater que le groupe socialiste, au Parlement européen, était favorable à une augmentation unilatérale, et sans contrepartie d'aucune sorte, du nombre des députés européens allemands.

Notre position, à l'U.D.F., est la suivante. Depuis l'origine, la répartition des représentants des divers Etats au sein du Parlement obéit à une logique d'équilibre politique qui s'applique d'ailleurs à l'ensemble des institutions. En vertu de cette logique, qui remonte à la C.E.C.A., en 1951, les quatre « grands » d'Europe ont le même nombre de députés européens – 81 – bien que leur population soit assez différente puisque, entre la République fédérale d'Allemagne et la France, l'écart est allé jusqu'à 10 millions d'habitants.

Alors, de deux choses l'une : ou bien nous en restons à cette logique de l'équilibre politique à laquelle, d'ailleurs, le chancelier Kohl, l'année dernière, s'est engagé à se tenir ; ou bien nous considérons qu'il faut désormais adopter une logique de pondération démographique, de proportionnalité démographique. Nous ne l'excluons pas *a priori*. C'est la logique des chambres basses dans les régimes fédéraux, et on y arrivera tôt ou tard. Mais, si on l'adopte, il faut qu'elle s'applique à tous les Etats d'Europe et non pas à un seul d'entre eux, fût-ce nos amis d'Allemagne fédérale.

Je vous annonce donc dès maintenant que l'U.D.F. n'accepterait pas de ratifier un traité dans lequel il y aurait, en tout et pour tout, un seul changement numérique dans la composition du Parlement, en faveur d'un seul Etat membre. Si l'on veut appliquer la règle de la proportionnalité démographique, faisons-le tout de suite, mais faisons-le pour tout le monde.

Voilà pour la première catégorie d'acteurs trop muets : les citoyens. Essayons de bâtir une Europe dans laquelle les citoyens se retrouvent. Essayons de donner à l'Europe un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif.

La deuxième catégorie est constituée par les pays d'Europe du Nord, du Centre et de l'Est.

En indiquant, de manière un peu méprisante et assez blessante, que ces pays ne pourraient adhérer à la Communauté que dans « des dizaines et des dizaines d'années », le Président de la République n'a pas eu simplement une formule malheureuse, il a commis une erreur politique. En effet, quels que soient nos sentiments personnels, il faut prendre conscience que la pression en faveur de l'entrée de ces pays devient de plus en plus irrésistible. Elle a d'ailleurs des fondements juridiques et historiques. Dès 1957, l'article 237 du traité de Rome promettait : « Tout Etat européen peut demander à devenir membre de la Communauté. »

En outre, cette pression va revêtir – prenons-y garde – des formes migratoires et démographiques. L'Europe agit comme un aimant sur tous ces peuples qui accèdent à la démocratie et à l'économie de marché. Si elle ne s'ouvre pas assez vite aux Etats, craignons qu'elle ne s'ouvre très vite, involontairement mais massivement, aux individus et aux peuples.

Cette pression est si forte que nos principaux partenaires y ont succombé. Mme Thatcher a été la première à souhaiter un très grand élargissement de l'Europe, pour des raisons très différentes des nôtres. Le chancelier Kohl, pour sa part, qui assume courageusement le lourd passé de son pays, se fait le champion de l'entrée de la Pologne et de la Tchécoslovaquie dans la Communauté européenne, parce que planent les ombres du ghetto de Varsovie ou des accords de Munich, et de l'entrée également de la Hongrie, pour remercier ce pays du rôle courageux qu'il a joué pour la libération des Allemands de l'Est il y a deux ans.

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Nous-mêmes qui sommes si fiers de nos bicentenaires et qui rappelons sans cesse nos responsabilités historiques, sommes-nous sûrs que nous n'avons pas quelques dettes à honorer vis-à-vis de ces Etats ?

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Après tout, Munich, c'était nous aussi ; on s'en souvient à Prague !

M. Bernard Bosson. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Et les traités de Versailles, de Saint-Germain, du Trianon, c'était nous d'abord !

M. Jean-Pierre Brard. Pas « nous », vos prédécesseurs !

M. Alain Lamassoure. On ne l'a oublié ni à Budapest ni à Belgrade.

Plusieurs de ces pays doivent leur existence à la diplomatie française. Ils lui doivent aussi, hélas, quelques-uns de leurs pires malheurs.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ignorez l'histoire ! Vous étiez pour Munich, pas nous !

M. Alain Lamassoure. C'est la raison pour laquelle nous devons faire entrer en ligne de compte le fait que les élargissements seront plus rapides qu'on ne le pensait il y a un an. Si bien que la logique dans laquelle nous avons travaillé les uns et les autres : « approfondissons d'abord, élargissons ensuite » se transforme. Nous devons savoir que l'approfondissement auquel nous sommes en train de procéder actuellement, avec les deux conférences intergouvernementales, sera le dernier avant les prochains élargissements. En quelque sorte, c'est la dernière station avant l'autoroute : faisons le plein d'union politique maintenant, avant l'élargissement qui aura lieu dans les prochaines années.

Quelles conséquences devons-nous en tirer ?

On se rend compte que si l'Europe doit devenir très vite un système à vingt ou à vingt-cinq partenaires, on ne peut pas conserver les mêmes institutions, les mêmes compétences.

Par exemple, il faut impérativement, dès cette conférence intergouvernementale, donner à l'Europe des compétences de défense – et pas seulement en matière de sécurité – de manière que l'Autriche, la Suède, la Suisse sachent à quoi elles s'engagent lorsqu'elles déposent une demande d'adhésion.

On se rend compte que le principe de subsidiarité, qui est nécessaire pour une Europe déjà hétérogène à douze, devient un impératif catégorique pour une Europe à vingt ou à vingt-cinq pays, non seulement de niveaux économiques très différents mais de cultures très différentes, de philosophies, de religions, de traditions historiques différentes.

On se rend compte enfin que les institutions elles-mêmes seront différentes. Nous vivons à l'heure actuelle dans des institutions qui ont été conçues pour un Marché commun à six, qui ont du mal, malgré l'Acte unique, à fonctionner pour une Communauté économique à douze et qui ne fonctionneront plus pour une union véritablement politique de vingt ou de vingt-cinq partenaires. Prenons l'exemple de la Commission : à vingt ou à vingt-cinq, on ne pourra plus désigner un commissaire par Etat membre, et ce sera un autre type d'institution. Prenons l'exemple du Conseil : à vingt ou à vingt-cinq, l'unanimité du Conseil sera impossible, ce qui changera la nature politique du Conseil qui deviendra une chambre des Etats d'un système fédéral et perdra le caractère de conseil des ministres.

Quelle conclusion devons-nous tirer de ces perspectives d'élargissement relativement rapide ? Ce n'est pas : « Arrêtons les conférences gouvernementales et repartons de zéro », mais : « Sachons que nous allons vers une Europe avec un nombre de partenaires beaucoup plus grand qu'on ne l'avait envisagé au départ, donc, définissons dès maintenant ses finalités ultimes et mettons en place des institutions pouvant s'adapter à ce plus grand nombre. »

Il ne s'agit pas de provoquer l'avortement de l'enfant que nous sommes en train d'essayer de mettre au monde. Il s'agit de modifier son code génétique pour l'adapter à ce monde nouveau. Soyons de bons et de clairvoyants biologistes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'avortement garanti !

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, je répondrai à l'ensemble des intervenants en essayant de le faire brièvement, parce que je crois que nous sommes tous un peu fatigués à cette heure avancée de la nuit. Pour me concentrer sur l'essentiel, je sélectionnerai un ou deux points par intervention.

Monsieur Bosson, vous vous êtes d'abord attaqué aux propos du Président de la République sur l'Europe de l'Est. Je rappelle qu'il a, lors de sa conférence de presse après les assises de Prague, précisé ainsi sa position : « Le schéma idéal, c'est que la Communauté, telle qu'elle existe, ou plutôt telle qu'elle devient, recouvre finalement toute l'Europe démocratique. C'est ça l'idéal. Si ce chemin devait être le plus court, ce serait le meilleur. » Par conséquent, le point de vue est clair. Il n'y a pas de rejet de l'intégration des pays de l'Est dans l'Europe centrale et orientale, au contraire, nous la souhaitons et nous la faciliterons. Mais nous avons tous le devoir de dire que ce ne sera pas chose facile. Nous savons que l'Europe communautaire a de fortes ambitions et, pour s'y intégrer, il faudra être en mesure de les partager. Or l'Europe communautaire, telle qu'elle existe aujourd'hui, laminerait, ruinerait les pays de l'Europe de l'Est qui voudraient s'y engager, parce qu'il s'agit pour eux de faire bien plus que l'Espagne et le Portugal, qui devaient rattraper un retard de développement : reconstruire les bases entières d'une économie.

Je ne peux pas non plus imaginer, monsieur Bosson, connaissant votre engagement européen, que vous souhaitiez que la Communauté renonce à ses propres règles pour accueillir plus rapidement ces pays. Compte tenu de ces deux éléments, on ne peut qu'adopter l'attitude raisonnable qui est la nôtre : politique de rapprochement, accords d'association sur lesquels je ne m'étendrai pas ; vous les connaissez.

Quant au traité de Rome, je ne crois pas qu'il y ait lieu de le modifier. M. Lamassoure vient à l'instant de rappeler que son article 237 prévoit la possibilité pour tout pays européen d'y adhérer. Par conséquent, le principe est admis. C'est une question d'opportunité et de possibilité.

Je m'étonne plus encore, monsieur Bosson, de votre pessimisme sur les deux conférences. Les objectifs que vous avez indiqués sont pour l'essentiel les nôtres.

M. Jean-Pierre Brard. Je l'avais bien dit !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je crois les avoir rappelés dans mon discours : une perspective fédérale, davantage de démocratie, de nouvelles compétences, une politique sociale, une politique étrangère. Certes, le traité luxembourgeois ne nous satisfait pas entièrement, mais nous pensons qu'il couvre l'essentiel et nous nous attacherons à l'améliorer.

Vous êtes assez familier des négociations européennes pour savoir que, lorsqu'on est à mi-chemin d'un parcours, les oppositions sont les plus fortes parce que, d'une part, on a quitté les généralités du début pour toucher aux problèmes les plus difficiles et, d'autre part, l'échéance finale est encore loin pour sentir l'aiguillon de l'obligation de conclure.

On fera certainement l'Europe, mais il faudra la faire avec les pays européens tels qu'ils sont et tels qu'ils veulent bien la faire. Je ne pense pas que la France puisse faire cette Europe toute seule. Je ne vois pas d'ailleurs ce que l'Europe aurait à gagner à une fuite en avant et à de la surenchère verbale. Chaque fois que l'Europe s'est engagée dans cette voie, chaque fois cela a été un échec.

Je répondrai en même temps à M. Lefort et à M. Brard parce qu'ils ont au fond tenu le même discours avec des mots différents.

Oui, c'est un débat fondamental. Oui, l'Europe sociale ce n'est pas assez, non pas que ce soit trop compliqué, monsieur Lefort, mais parce que nous n'avons pas de vote à la majorité. C'est ce que nous voulons et c'est ce que nous avons proposé.

Vous avez également tous deux beaucoup parlé de l'Allemagne : la puissance dominante,...

M. Jean-Pierre Brard. Et arrogante !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... le risque de l'hégémonie allemande. Je vous pose une question : préféreriez-vous une Allemagne, avec la puissance que lui donneront les provinces orientales arrivées au même niveau que la partie occidentale, complètement libre et autonome au milieu de l'Europe ?

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas se soumettre à cette Allemagne.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de combattre le risque de l'hégémonie allemande.

M. Jean-Claude Lefort. On n'a pas parlé de cela !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Quant à l'union économique et monétaire, vous vous êtes émus, l'un et l'autre, du fait que les taux d'intérêt n'évoluaient pas comme nous le voulions. C'est précisément parce que nous ne voulons pas continuer à ne pas avoir le droit à la parole en matière de fixation de taux d'intérêt que nous voulons faire l'union économique et monétaire. Nous voulons pouvoir décider à Douze et ne pas continuer à nous voir imposer des décisions de l'extérieur.

M. Alain Lamassoure. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez dit : « La France ne doit pas être subsidiaire de l'Europe. » C'est une jolie formule, je vous le concède. Mais permettez-moi de vous dire que je me sens aussi française que vous en faisant l'Europe, parce que, pour moi, il n'y a pas de contradiction entre l'intérêt de la France et l'intérêt de faire l'Europe.

M. Alain Lamassoure. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je crois y avoir assez insisté dans mon discours pour ne pas y revenir.

M. Jean-Marie Caro. Qu'on se le dise !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il ne faut pas confondre fierté nationale – et je la défends dans les négociations – avec chauvinisme et esprit de clocher !

M. Jean-Pierre Brard. Et la zone franc !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Certaines constations nous rapprocheront peut-être davantage : l'Europe, c'est la paix. Nous avons fait l'Europe, pour qu'il n'y ait plus jamais de guerre. Précisément si nous voulons faire la confédération, c'est pour lutter contre tous ces germes inquiétants, ces menaces, ces risques que nous voyons surgir dans les pays de l'Europe de l'Est.

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne protestez pas contre ces manifestations.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez, l'un et l'autre, souligné la nécessité pour l'Europe d'être solidaire avec les pays les plus démunis, avec les plus pauvres. Je suis entièrement d'accord avec vous. Nous ne nous contentons pas de le dire, nous agissons.

Voici quelques chiffres : le montant des aides aux régions pauvres de la Communauté de 1988 à 1993 a représenté 60 milliards d'ECU, soit 420 milliards de francs ; la recherche : 42 milliards de francs ; les pays de l'Est jusqu'à présent : 21 milliards de francs ; Lomé : 84 milliards de francs.

L'Europe, c'est aussi, pour moi, une façon de peser sur les affaires du monde et, en particulier, de faire en sorte que cette union économique et monétaire dont vous ne voulez pas puisse inspirer la réforme du système monétaire international dont vous vous plaignez beaucoup.

M. Jean-Claude Lefort. Pas de la réforme !

M. Jean-Pierre Brard. Et la zone franc !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Pour la zone franc, rien ne sera changé. J'aurai l'occasion d'en parler en répondant à l'intervention de M. Lordinot.

Madame Alliot-Marie, vous avez beaucoup parlé de clarification. Vos propos m'ont paru plutôt marqués par la confusion ; pardonnez-moi de vous le dire aussi clairement que cela. Je prends un exemple. Vous avez voulu tirer les leçons des erreurs du passé – très bien ! – en disant qu'il faut éviter les dérives d'une intégration trop poussée. Je vous rappelle simplement que la politique agricole commune, qui est aujourd'hui la politique la plus intégrée de la Communauté, a été instituée en 1957-1958 et que les règlements d'application ont été adoptés au début des années 60. Cela fait donc trente ans que la commission des communautés gère les marchés agricoles. Même si les agriculteurs se plaignent que l'on ne fait pas assez, je ne crois pas qu'il s'en trouve un seul en Europe – en tout cas certainement pas en France – qui désire remettre en cause cette politique commune intégrée.

Mme Michèle Alliot-Marie. Venez au Pays basque, je vous en montrerai !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Sans doute ne faisons-nous pas assez, mais si l'on parlait de la supprimer, ce serait autre chose !

Je ne partage pas votre analyse institutionnelle ; cela ne vous étonnera pas. Bien sûr, la commission a des défauts dont nous nous plaignons souvent, mais elle a au moins le mérite – c'est ce qui a fait une grande partie de la force de la Communauté – d'être en permanence un élément d'initiative et un aiguillon. C'est un élément de dynamisme de la Communauté. Elle n'exercera pas en exclusivité ce droit d'initiative dans les nouveaux domaines, elle le partagera avec les Etats membres.

Je me félicite de l'intérêt que vous avez marqué pour le renforcement des pouvoirs du parlement européen. Je souhaiterais évidemment que ce sentiment soit plus largement partagé au sein du groupe politique et parlementaire auquel vous appartenez.

Monsieur Caro, vous avez évoqué le problème crucial de l'élargissement. Sans me lancer dans de grands discours, je dirai simplement que c'est précisément en raison de ces pressions à l'élargissement, qui deviennent de plus en plus irrésistibles, que nous devons accélérer la construction de l'Europe que nous voulons, d'une Europe politique, que nous devons éviter de nous réfugier dans des surenchères. Si nous voulons faire l'idéal, nous n'aurons rien, tout simplement parce que la France ne peut pas faire l'Europe toute seule, parce qu'elle doit compter avec ses partenaires et avec les opinions publiques.

Par conséquent, si nous voulons tenter d'imposer un idéal – il faut des idéaux, je suis d'accord –, le risque est précisément que nous ne fassions rien. Je vous demande vraiment d'y réfléchir. J'ai quelquefois l'impression que, dans la Communauté, parmi les « militants du fédéralisme », certains – ce n'est pas votre cas – ne s'aperçoivent pas que l'on risque, au final, de se retrouver sur le pré carré de l'Europe économique, tout cela pour avoir voulu protéger le dogme.

Je ne veux pas d'une Europe qui soit simplement une grande zone de libre échange. Je veux une Europe où nous ayons des politiques communes, dans tous les domaines – je dis bien dans tous –, pas seulement l'économie, mais la défense, la politique étrangère, le social, l'industriel, le culturel.

M. François Loncle. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez beaucoup parlé des pays du Golfe. Vous êtes très présent à l'U.E.O. qui a été très utile. Nous déplorons tous que l'Europe n'ait pas pu faire davantage, en tant que telle.

Sur les questions de défense européenne, que vous avez abordées – mais vous n'avez pas été le seul – j'ai quelquefois l'impression qu'il y a une réticence, même parmi les plus « proeuropéens », à envisager une véritable identité européenne de défense. On éprouve souvent de la crainte à envisager quoi que ce soit qui pourrait être, non pas contre l'Alliance atlantique – ce n'est pas imaginable – mais, si peu que ce soit, à côté. Nous devons essayer de nous en départir. Là encore, je ferai la même remarque : si nous voulons éviter le même échec qu'au début des années 50, ne mettons pas la charrue devant les bœufs, commençons par faire la politique, la diplomatie, puis la sécurité, la défense. Je crois qu'une démarche progressive est la bonne façon de faire.

J'ai apprécié que M. Hollande refuse la frilosité à la fois sur l'U.E.O., sur l'union politique et que, en même temps, il insiste beaucoup – il n'a pas été le seul – sur la citoyenneté européenne. C'est un sujet qui me tient à cœur. J'en ai beaucoup parlé dans mon discours ; je n'y reviendrai pas. Nous soutenons complètement les idées espagnoles sur ce sujet et nous aurons – j'en suis convaincue – des résultats concrets.

François Hollande a su aussi être réaliste. Il a dit, sans doute mieux que je ne l'ai fait à l'instant, que nous ne ferons rien tout seuls, qu'il ne servirait à rien de vouloir caracoler devant, mais qu'il vaut mieux essayer de convaincre, d'entraîner nos partenaires aussi loin qu'il est possible pour avoir une Europe qui couvre tous ces domaines, qui ne soit pas simplement abstraite, mais qui s'intéresse aussi à l'industrie et au social. Il a refusé aussi l'Europe bouc émissaire de toutes les angoisses de l'avenir. Mais oui ! L'avenir c'est difficile ! Soit on choisit de se réfugier dans un passé confortable, même s'il n'est pas toujours très gai non plus, soit l'on choisit de regarder devant. Pour moi, l'Europe c'est l'avenir. Par conséquent, il faut accepter aussi les difficultés qui sont réelles, mais, si nous le voulons, nous pouvons les surmonter.

M. François Loncle. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. C'est un acte de foi ! La foi du charbonnier.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. De temps en temps, il faut en faire, parce que vous avez été nombreux ce soir à souligner à quel point la volonté politique comptait, et vous n'étiez pas le dernier. Il faut un minimum de cohérence dans les discours que l'on tient.

M. Jean-Pierre Brard. Mais nous l'avons !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Le président de la commission des affaires étrangères a su lui aussi élever le débat – c'était bien difficile ce soir – au-dessus des querelles partisanes.

Vous avez insisté, monsieur le président, sur le rôle irremplaçable des parlements nationaux. Comme vous, je pense que ce n'est pas une lubie mais une nécessité. Vous avez redit tout l'intérêt que présenterait la tenue, le plus tôt possible, de nouvelles assises. Elles seront, en effet, un élément clé pour le succès de notre initiative.

J'ai été particulièrement intéressée par votre proposition d'envoyer des missions de parlementaires expliquer un peu partout en Europe notre position. Oui, c'est ainsi que nous

arriverons à mieux faire passer nos idées, si chacun d'entre nous se sent responsable d'une partie de la négociation. Roland Dumas a proposé de nouveau, lundi, à Luxembourg, une conférence des parlements. Soyez sûr que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire aboutir cette proposition.

Vous avez à juste titre insisté sur l'aide de la Communauté à ses voisins immédiats, le Maghreb et les pays d'Europe centrale et orientale. Souvenez-vous, nous avons fait plusieurs propositions, notamment celle d'un fonds multilatéral réunissant les fonds arabes, les contributions des pays de l'O.C.D.E. et les crédits multilatéraux du fonds monétaire international et de la Banque mondiale. J'espère que cette idée fera son chemin. Mais, la Communauté est loin d'être restée inactive puisqu'elle était à l'origine, dès 1989, de plus de 30 p. 100 de l'ensemble des crédits de coopération accordés aux pays méditerranéens ; nous avons décidé en décembre dernier de presque tripler l'ensemble de ces crédits.

C'est vrai, l'argent ne fait pas tout. Bien sûr, nous aurions intérêt à rénover nos politiques de coopération et à demander aux pays, du sud comme de l'est, de commencer par s'appliquer eux-mêmes des réformes internes substantielles. Rappelons simplement que l'aide occidentale aux pays de l'Est approche la somme de 250 milliards de francs dont 80 p. 100 sont assurés par la Communauté.

Monsieur Josselin, vous avez également abordé ce sujet fondamental qu'est l'information sur l'Europe, voulant surtout témoigner de la nécessité de « déspécialiser » l'Europe. Vous n'imaginez pas à quel point je souscris à ce propos. L'Europe concerne chacun d'entre nous. Il existe une façon qui n'est ni ennuyeuse ni trop technique de faire comprendre le pourquoi et le comment de l'Europe à nos concitoyens. Nous ne pourrons accomplir ce travail de longue haleine que si les Européens convaincus s'y attèlent et s'ils savent, le temps de parler de l'Europe, mettre de côté les rivalités traditionnelles.

Je salue, monsieur Josselin, l'action que vous menez en faveur d'un décloisonnement des travaux à l'intérieur de cette assemblée, ainsi que les efforts consentis par cette même assemblée pour mener à bien la transposition dans notre droit des directives européennes. J'ai le plaisir de vous annoncer que, après être descendus bien bas un temps, nous sommes revenus au deuxième rang derrière le Danemark, toujours premier depuis des années, pour ce qui concerne la transposition des directives européennes.

M. Jean-Pierre Brard. Bons élèves pour une mauvaise cause !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Brard, quand vous laissez parler votre spontanéité, il m'arrive de temps en temps de bien aimer votre humour !

M. Jean-Pierre Brard. Nous en reparlerons, madame le ministre !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Pour parler de l'Europe, je suis toujours disponible !

M. Jean-Pierre Brard. Nous avons au moins un point commun !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Il n'y a aucune raison que nous ne tombions pas de temps en temps d'accord. J'ai souligné moi-même, aujourd'hui, un point d'accord fondamental, comme je l'avais fait à l'occasion du débat Schengen pour une partie de l'intervention de M. Lefort. Il y avait d'ailleurs davantage de points d'accord dans le précédent débat que dans celui-ci.

Je réponds maintenant à Mme Catala.

Oui, nous avons une perspective fédérale. Mais notre démarche sera progressive. Nous franchissons en ce moment une étape, il y en aura d'autres.

Mme Catala a beaucoup parlé de subsidiarité. C'est une vraie question qu'on peut traiter de plusieurs façons. En tout cas, il ne faut pas grossir exagérément ce problème. Nous avons une idée claire de la subsidiarité que nous voulons voir fonctionner pour l'union économique et monétaire, par exemple. Certes, en matière de politique économique, il devra y avoir convergence mais les Etats membres garderont l'essentiel de la responsabilité sur le plan budgétaire. Il sera certainement nécessaire de limiter les déficits budgétaires. Mais après tout, c'est déjà la politique économique que nous menons aujourd'hui. Nous n'aurons donc pas de contraintes supplémentaires à nous imposer. Par ailleurs, le Parlement gardera toute latitude pour décider des recettes budgétaires, des dépenses et de leur affectation. Sans oublier naturellement la politique salariale, la politique familiale et toutes les politiques qui resteront du ressort national. Evitons donc, là encore, la surenchère et la démagogie.

M. Madelin a parlé de monnaie commune et de monnaie unique. J'avais envie de lui dire de choisir car ce n'est pas la même chose. Il a fini par choisir la monnaie unique, je ne peux que m'en féliciter.

Il s'est ensuite livré à des considérations très savantes...

M. Jean-Pierre Brard. U.D.F. oblige !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... assez peu politiques, sur la Banque centrale entr'autres. Qu'il sache bien que l'indépendance de la Banque centrale est acquise depuis deux ans. Elle sera une réalité lorsque la banque centrale existera, dès le début de la troisième phase, dans la plénitude de ses attributions.

M. Madelin a fait référence, pour les reprendre immédiatement à son compte, aux propos du président de la Bundesbank selon lequel la France ne voulait pas faire l'union économique et monétaire.

Comment peut-on, après avoir consacré de longs développements à la nécessité de dépolitiser le discours, se précipiter sur de telles accusations sans réfléchir, sans essayer de les replacer dans le contexte où elles ont été prononcées ni chercher les motifs que pourrait éventuellement avoir la Bundesbank elle-même de freiner l'Union économique et monétaire. A M. Madelin comme à d'autres orateurs, je dis que, nous Français, avant de reprendre à notre compte ces accusations sur notre insuffisante volonté d'avancer, nous devons rechercher si ceux qui les portent n'ont pas d'arrière-pensées que nous pourrions utilement combattre dans les contacts que nous avons avec les groupes politiques étrangers.

M. Charles Josselin, *président de la délégation.* Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. M. Lordinot, il n'y aura aucun changement pour les départements et territoires d'outre-mer qui resteront liés par les accords d'association. Entre 1989 et 1993, six milliards de francs ont été consacrés aux départements d'outre-mer. Vous connaissez l'action que nous menons pour le rhum et pour la banane. Soyez sûr que sur ces questions – sur lesquelles Louis Le Pensec et moi-même travaillons de concert et auxquelles le ministre des départements et territoires d'outre-mer consacre la plus grande partie de son temps – nous resterons très vigilants.

Vous avez formulé des propositions constructives pour mieux faire connaître, dans les départements d'outre-mer, l'Europe et ses implications et pour que les élus de ces régions se sentent plus concernés. J'ai pris soin de les noter. Je les transmettrai à Louis Le Pensec qui, j'en suis sûre, travaille déjà dans cette voie, car ce sont des propositions à retenir.

Monsieur Zeller, vous me pardonnerez de ne répondre qu'à l'un des points de votre discours, la réforme du mode de scrutin. Je suis entièrement d'accord avec votre diagnostic : le mode de scrutin que nous avons actuellement fait qu'il n'y a pas de lien suffisamment personnel et direct entre la population et les parlementaires européens. Un mode de scrutin uniforme dans l'ensemble des pays européens serait souhaitable. Le traité de Rome prévoit, dans son article 138, que l'on attende des propositions du Parlement européen.

M. Alain Lamassoure. Il n'y en a pas !

Mme le ministre délégué aux affaires européenne. Chacun doit agir pour que le Parlement européen adopte un point de vue uniforme sur ces questions. Je suis la première à regretter qu'il n'en soit pas ainsi.

S'agissant de l'union économique et monétaire, j'ai eu la désagréable impression que vous ne m'aviez pas écoutée. Vous êtes pourtant fort assidu. Je croyais m'être assez exprimée sur la vocation fédérale et sur l'idée qu'elle ne représentait pas la fin des nations. Mais comme vos propos ressemblait beaucoup à ceux que j'ai pu tenir, je ne peux que vous en féliciter !

Monsieur Lamassoure a beaucoup évoqué la crise du Golfe. Effectivement, il n'existe pas de politique étrangère européenne. Aussi faut-il la créer, pour que l'Europe compte davantage dans le monde. Cependant, attention à la fuite en

avant ! Je ne reviens pas sur la réponse que j'ai faite à M. Caro. Aujourd'hui aucune opinion publique, aucun gouvernement, n'est prêt à remettre à la Commission la responsabilité de sa politique étrangère. La Commission elle-même ne le demande pas. L'autorité politique supérieure que vous appelez de vos vœux verra sans doute le jour. Pour l'instant, ce n'est pas possible. Pour passer de la coopération politique telle qu'elle existe à ce que vous souhaitez, il reste beaucoup à faire. C'est ce à quoi nous nous employons.

Vous avez soulevé la question très particulière de la représentation des différents pays au Parlement européen et de l'augmentation du nombre des députés consécutive à l'unification allemande. Ma position est très claire : nous maintiendrons l'équilibre politique. Il n'a jamais été question jusqu'ici dans la conférence intergouvernementale, et il n'en sera pas question, de le modifier ni au Parlement européen ni dans les autres institutions de la Communauté.

Quelle est l'impression que je retire du débat de ce soir ?

Il y a d'un côté ceux qui disent : « Ce n'est pas assez, la France n'est pas assez volontaire. » A ceux-là, je réponds : Avez-vous examiné de près les positions de nos partenaires ? Vous êtes-vous interrogés sur des habilités tactiques destinées à repousser le calendrier ? Pourquoi imaginer que la France a toujours tort alors que nous avons constamment démontré, par des actes concrets, notre volonté de prendre des initiatives en faveur de l'Europe ?

Hélas ! ce soir l'autoflagellation et le gallocentrisme ont fait quelques ravages, même chez ceux que l'on aurait pu croire immunisés ! Si nous écoutions ce langage, nous ferions peut-être l'Europe fédérale, mais nous la ferions seuls. J'avoue que je n'ai aucun goût pour le donquichottisme.

Il y a, d'autre part, ceux qui disent : « On en fait trop, faisons une pause ».

M. Jean-Pierre Brard. On ne fait pas trop, on fait mal !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sont les mêmes qui s'inquiètent de l'hégémonie allemande alors que, précisément, l'Europe a pour vocation d'encadrer les volontés de puissance, d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient.

M. Jean-Claude Lefort. Mais c'est l'inverse qui se produit, madame le ministre !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. C'est grâce à sa prospérité économique que l'Europe peut aider aussi massivement les pays du Maghreb et les pays de l'Europe de l'Est.

Enfin, il y les raisonnables...

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes très partiale !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... ceux qui veulent l'Europe et qui, parce qu'ils la veulent vraiment, et dans des domaines nouveaux qui touchent au cœur des souverainetés – la monnaie, la défense – et des domaines concrets – le social, l'industrie, l'environnement, la culture – savent qu'une démarche progressive est nécessaire et qu'il faut pouvoir convaincre.

Il est bien tard ! Je déplore que ce débat n'ait pas eu lieu plus tôt, dans l'après-midi, ainsi que c'était prévu, mais, comme vous, je m'adapte.

Je vous remercie, et je remercie également les fonctionnaires, ainsi que les quelques journalistes qui ont peut-être assisté au débat jusqu'au bout. Bonne nuit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Madame le ministre, merci à vous.

Le débat est clos.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu le 19 juin 1991 de M. Edmond Alphandéry un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur l'état des négociations relatives à l'union économique et monétaire.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2128 et distribué.

5

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 19 juin 1991, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.

Le projet de loi est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2130 et distribué.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 19 juin 1991, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée par le Sénat relative à l'organisation départementale du tourisme.

La proposition de loi est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 2129 et distribuée.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 20 juin 1991, à quinze heures, première séance publique :

Questions à M. Pierre Joxe, ministre de la défense.

Discussion du projet de loi n° 2061, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (rapport n° 2121 de M. Michel Pezet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 20 juin 1991, à quatre heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 20 juin 1991)

GROUPE SOCIALISTE

(253 membres au lieu de 252)

Ajouter le nom de M. Pierre Victoria.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(21 au lieu de 22)

Supprimer le nom de M. Pierre Victoria.

OPPOSITION À UNE DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

En application de l'article 104 du règlement, M. le président du groupe U.D.F. fait opposition à l'examen selon la procédure d'adoption simplifiée du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal (n° 2130).

www.luratech.com

En conséquence, l'examen de ce projet de loi, inscrit à l'ordre du jour du mardi 25 juin 1991, ne donnera pas lieu à l'application de cette procédure.

MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR L'ÉVALUATION DES LOIS DE DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION NATIONALE

Composition du bureau

Dans sa séance du mercredi 19 juin 1991, la mission a nommé .

Président : M. Didier Chouat.

Vice-présidents : MM. Bruno Bourg-Broc, Jean-Pierre Brard, Léonce Deprez, Jean-Pierre Foucher.

Rapporteur : M. Bernard Derosier.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉFENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 18 juin 1991

Aprés l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du mercredi 19 juin 1991, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

Questions orales inscrites à l'ordre du jour du vendredi 21 juin 1991

Questions orales sans débat

Question nº 444. – M. Bernard Schreiner *(Bas-Rhin)* appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'artisanat, résultant de la désaffection des jeunes vis-à-vis de l'apprentissage. Certes, de récentes déclarations de Mme le Premier ministre ont traduit la volonté de reconnaître l'apprentissage comme une filière à part entière, mais les modalités de mise en œuvre d'un nouveau programme pour l'apprentissage ne sont toujours pas connues. Il lui demande donc de bien vouloir lui exposer clairement les objectifs du Gouvernement en vue de favoriser l'apprentissage et de lui indiquer s'il n'y a pas une incompatibilité entre le désir de mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et le souhait de voir les jeunes s'orienter vers les filières professionnelles.

Question nº 450. – M. Germain Gengenwin expose à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle le problème des contrats d'apprentissage et des contrats de qualification. La situation actuelle met en cause la qualité même de la formation. Un choix s'impose : soit harmoniser beaucoup plus ces deux préparations à la qualification ; soit les différencier davantage. Si la réponse aux besoins réels du marché de l'emploi est prioritaire, toute concurrence devient insupportable. Une grave incohérence s'est progressivement créée. Des mesures urgentes s'imposent en vue d'œuvrer pour la qualité de la formation. Quelles propositions compte prendre le Gouvernement dans ce sens ?

Question nº 447. – Sous prétexte de rendre l'accord sur la couverture sociale conforme à la loi nº 83-635 du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la direction de la Régie nationale des usines Renault voudrait remettre en cause une grande partie des droits des femmes inscrits dans la convention collective et conquis par elles depuis de nombreuses années. Si ces mesures devaient être appliquées, elles auraient pour conséquence la négation du rôle social de la maternité comme du droit au travail des femmes, du fait de la remise en cause de toutes les mesures leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Ces objectifs sont plus en harmonie avec le plan de suppression des 4 622 emplois chez Renault en 1991 qu'avec la volonté affirmée par le Gouvernement et la direction de la régie Renault de remuscler notre économie. C'est pourquoi Mme Muguette Jacquaint demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle quelles mesures elle entend prendre pour le maintien de toutes les dispositions acquises aux femmes de chez Renault, pour leur droit au travail et pour l'application de la loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Question nº 451. – M. Claude Lise attire l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les retards apportés à l'indemnisation des sinistrés de la tempête tropicale *Klaus*. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire accélérer les procédures d'indemnisation et conforter l'effort des collectivités locales en faveur, notamment, des producteurs du secteur agriculture-élevage-aquaculture, durement frappés par cette tempête survenue en octobre 1990.

Question nº 454. – M. Guy Lordinot attire l'attention de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur l'urgence de modifier la répartition du produit de l'octroi de mer entre les communes de la Martinique. Depuis 1975, les communes dites pauvres se partagent 5 p. 100 de la totalité du produit. Les sommes ainsi versées leur ont permis de combler très largement leur handicap originel et d'augmenter leur potentiel fiscal. Le mode de répartition n'ayant subi aucune modification, on en arrive aujourd'hui à la situation absurde où ces communes reçoivent une dotation bien supérieure à celle d'autres communes dont le potentiel fiscal est plus réduit. Il lui demande s'il ne lui semble pas urgent de corriger cette injustice.

Question nº 455. – M. Claude Lise attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur la situation des candidats admissibles au C.A.P.E.S. En effet, une fois les résultats des épreuves d'admissibilité de 1991 connus en Martinique, le rectorat de l'académie Antilles-Guyane a fait savoir aux candidats admissibles que, faute de crédits, ceux-ci devraient assurer eux-mêmes leurs frais de transport jusqu'à Montpellier, lieu où se dérouleront les épreuves d'admission. Il faut rappeler que ces frais de transport, qui s'élèvent à plus de 7 000 F par personne, ont toujours été pris en charge par le rectorat pour les candidats relevant de l'éducation nationale depuis au moins dix mois. L'annonce tardive de la décision de non-prise en charge des frais de transport constitue un sérieux handicap pour beaucoup d'admissibles de situation modeste. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre afin que dans les D.O.M. les conditions dans lesquelles se déroulent les épreuves d'admission du C.A.P.E.S. respectent le principe d'égal accès de tous les citoyens aux emplois publics.

Question nº 453. – M. Guy Lordinot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation du cinéma et de l'audiovisuel dans les départements d'outre-mer. La loi du 25 octobre 1946 instituant le Centre national de la cinématographie (C.N.C.) n'est pas applicable dans les départements d'outre-mer. Aussi, les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de ces départements se voient privés du bénéfice des dispositions de cette loi, ce qui entrave fortement la production et la gestion de l'image dans les D.O.M. Il lui demande s'il n'estime pas que l'application de la loi instituant le C.N.C. devrait être mise en œuvre dans les départements d'outre-mer.

Question nº 448. – M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur les graves atteintes portées à l'environnement et au cadre de vie à Marseille. Un plan national pour l'environnement ayant été présenté à l'Assemblée nationale en octobre 1990 et un plan écologique ayant été adopté par le conseil municipal de Marseille en janvier 1991, il souhaiterait connaître sa position sur quatre dossiers : la rocade Fleming, implantée en 1970 et qui n'a à ce jour fait l'objet d'aucune mesure malgré l'importante nuisance sonore qui gêne près de 5 000 personnes ; la rocade L 2 dont la municipalité prévoit l'ouverture sans tunnel en plein cœur de noyaux villageois ; la décharge d'Entressen, décharge non contrôlée, en fonctionnement depuis 1912 ; l'usine d'évacuation d'air usé du tunnel Prado-Carénage, prévue en plein cœur d'un quartier très peuplé, sans espaces verts et avec, dans l'entourage immédiat, des établissements hospitaliers et scolaires.

Question nº 443. – M. Christian Spiller demande à Mme le ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer quelles sont les suites que le Gouvernement entend donner aux propositions d'ordre fiscal et social, d'une part, relatives à la présence des joueurs étrangers dans les clubs de football français et, d'autre part, contenues dans le rapport sur la situation de ce sport de haut niveau élaboré à la demande de son prédécesseur par M. Fernand Sastre.

Question nº 449. – M. Denis Jacquat, à la demande d'une association d'accédants à la propriété, souhaite obtenir de M. le secrétaire d'Etat au logement diverses précisions à la suite de la réponse faite à sa question écrite nº 14474 du 19 juin 1989, parue au *Journal officiel* du 5 mars 1990. Le prix de revient prévisionnel ou définitif des H.L.M. qui est visé aux articles L. 411-1, R. 411-1 du code de la construction et de l'habitation est-il limité pour les locataires attributaires par le prix plafond (toutes dépenses confondues) de l'arrêté du 21 mars 1966 ? Les locataires attributaires ont-ils la garantie de payer à la coopérative H.L.M. ce prix de revient définitif visé à l'article R. 422-20, qui ne peut dépasser ce prix plafond (toutes dépenses confondues) respecté au dossier de la direction départementale de l'équipement ? Dans la négative, à quoi sert ce

prix plafond légal ? La coopérative calcule en mai 1971 le prix plafond (toutes dépenses confondues) tenu secret de chaque logement, soit 85 500 F (900 × 95 mètres carrés de surface habitable) et, sur ce prix-là, sa rémunération maximale depuis vingt ans ! La coopérative pouvait-elle exiger légalement de ces bénéficiaires de la législation H.L.M. (article R. 441-2) un prix « prévisionnel » de 125 000 F et cinq ans après un prix de revient « définitif » de 145 000 F (prix de revient maximum autorisé + 70 p. 100) ? La coopérative ne devait-elle pas les informer aussi du prix du plafond légal de 85 500 F, seul élément absent aux contrats et relevés annuels ?

Question nº 445. – M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le projet de candidature de la région Champagne-Ardenne à l'accueil de l'institut des sciences et techniques du vivant (I.S.T.V.). Ce projet qui a vu le jour officieusement en octobre 1989 et pour lequel son prédécesseur s'était montré très intéressé devait se concrétiser au début de l'année 1991. Depuis le 15 février 1991, date de dépôt du rapport de l'association Salmon-Legagneur, chargée de proposer le contenu pédagogique, c'est le silence total autour de ce projet. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser où en est ce dossier qui a mobilisé toutes les personnalités du monde économique, scientifique, universitaire et politique de Champagne-Ardenne et qui représente une grande chance pour cette région, et de lui préciser, en cas d'abandon de ce projet, quelles propositions de remplacement il propose pour aider la région Champagne-Ardenne à élaborer un projet d'avenir.

Question nº 446. – M. André Berthol expose à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur que la direction d'Atochem vient d'annoncer diverses mesures industrielles d'arrêt d'activités concernant les sites de Carling-Saint-Avold et Dieuze en Moselle. L'ensemble de ces dispositions entraînera : pour le site de Carling-Saint-Avold, une réduction totale de 57 emplois venant s'ajouter aux 104 du Plan Avenir déjà prévus pour 1992 ; pour le site de Dieuze, une réduction des effectifs de 177 personnes pour aboutir à un effectif final restant de 65 personnes. La restructuration de la chimie publique française et maintenant les adaptations de la fabrication de polystyrène à l'évolution de la demande, avec les réductions d'effectifs en découlant, suscitent légitimement des interrogations de la part des personnels concernés. Les élus locaux et l'ensemble de la population de Moselle Est sont également interpelés par l'avenir économique d'une région déjà confrontée à la récession charbonnière. Même si les investissements du Plan Avenir de la plate-forme Carling-Saint-Avold ont été réalisés, il n'en demeure pas moins que l'industrie chimique est entrée dans une phase de ralentissement, après des années euphoriques, et il y aura sans doute nécessité d'améliorer encore les performances de cette plate-forme par de nouveaux investissements (notamment sur les vapocraqueurs) ; et ces investissements nouveaux seront sans doute accompagnés par de nouvelles compressions d'effectifs. Dans ce contexte, la diversification industrielle de l'Est mosellan est devenue un objectif majeur que tous les partenaires de l'action d'industrialisation poursuivent avec solidarité et ténacité. Un groupe industriel comme Elf doit assumer une mission d'industrialisation, aux côtés des collectivités, en vue d'assurer la création d'emplois nouveaux en amont et en aval de sa production chimique. Il lui demande quels sont les moyens actuellement mis en œuvre pour conduire une telle mission et quels sont les projets et perspectives de cette action d'industrialisation aussi bien à Dieuze que sur la plate-forme de Carling-Saint-Avold. Par ailleurs, dans une récente interview au *Figaro Economique*, M. Jacques Puechal, patron de la chimie d'Elf-Aquitaine, fondait les « ambitions tranquilles » de son groupe sur l'avènement de produits chimiques nouveaux. Qu'en est-il du projet de production de méthacrylate de méthyle (MAM) dont le lancement serait à lui seul de nature à dissiper les inquiétudes des personnels de l'entreprise comme celles des populations et de leurs élus ?

ABONNEMENTS

Codes	EDITIONS — Titres		FRANCE et outre-mer — Francs	ETRANGER — Francs
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
03	Compte rendu	1 an	108	852
33	Questions	1 an	108	554
83	Table compte rendu		52	86
93	Table questions		52	95
	DEBATS DU SENAT :			
06	Compte rendu	1 an	99	535
35	Questions	1 an	99	349
85	Table compte rendu		52	81
95	Table questions		32	52
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire	1 an	670	1 572
27	Série budgétaire	1 an	203	304
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an		670	1 536

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :
- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 35 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103910554-000691

www.luratech.com